



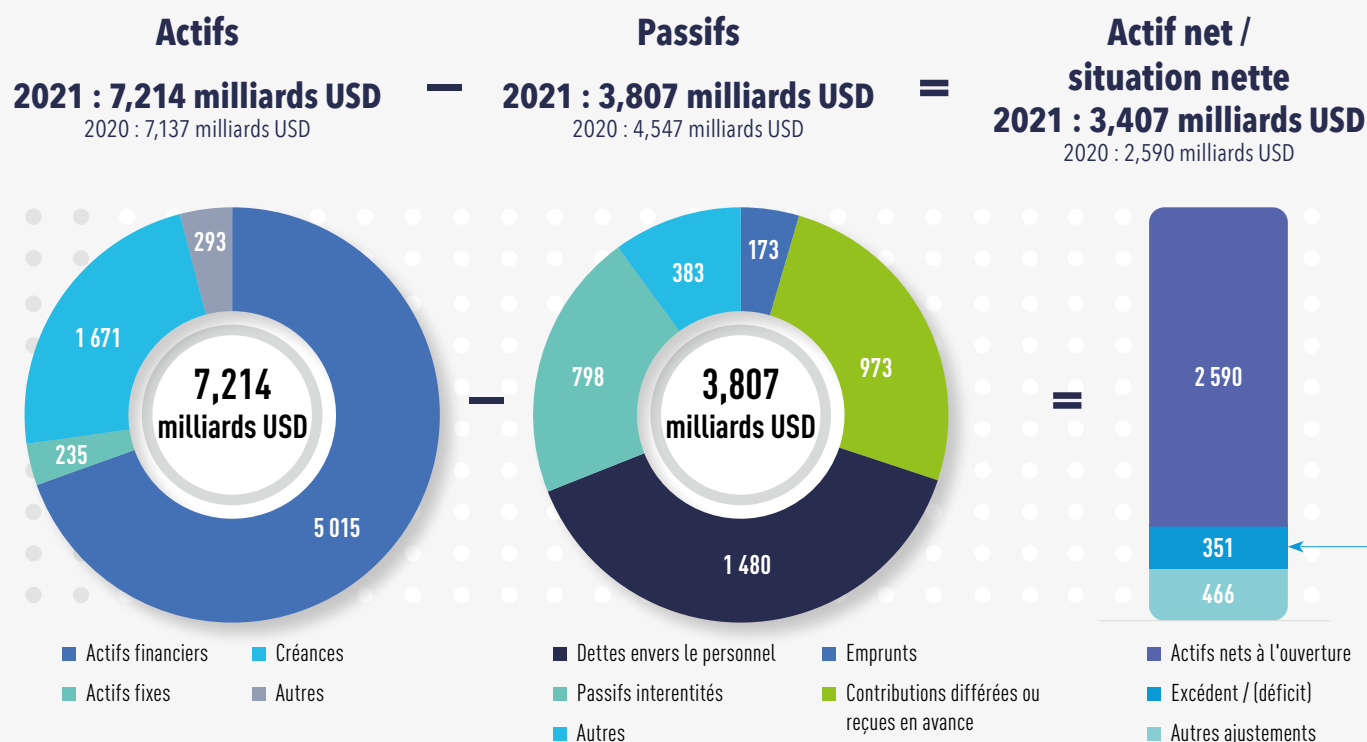
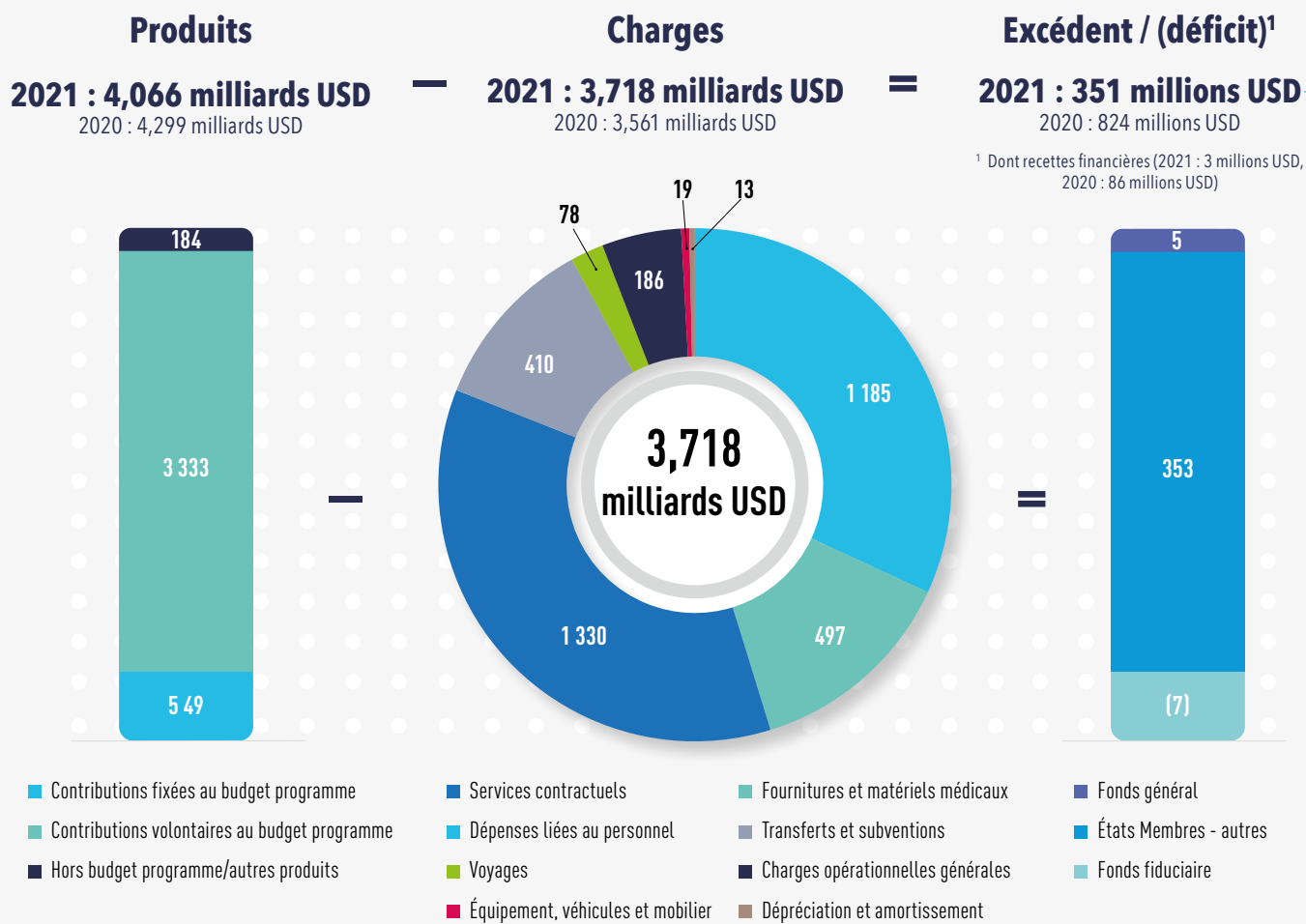
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE QUI S'EST ACHEVÉE LE 31 DÉCEMBRE 2021



Tables des matières

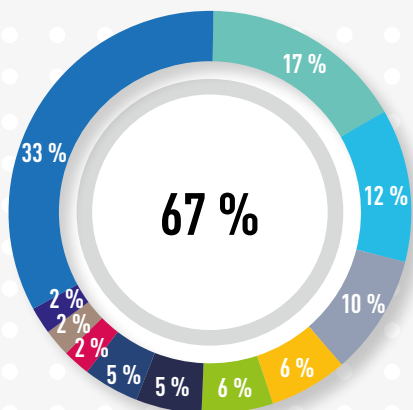
Aperçu des états financiers	2
Synthèse du Directeur général	4
Déclaration sur le contrôle interne (2021)	18
Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021	23
Opinion du Commissaire aux comptes	24
Rapport du Commissaire aux comptes indépendant	26
États financiers	29
État I. État de la situation financière	29
État II. État de la performance financière	30
État III. État des variations de l'actif net/situation nette	31
État IV. Tableau des flux de trésorerie	32
État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels	33
1. Notes concernant les états financiers	34
2. Principales méthodes comptables	35
3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes	46
4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière	47
5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière	71
6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette	76
7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels	82
8. Information sectorielle	84
9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux	87
10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction	87
11. Événements postérieurs à la date de reporting	88
12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels	88
Tableau I. État de la performance financière par fonds	89
Tableau II. Charges par bureau principal – Fonds général seulement	90
Tableau III. Situation financière globale – Ensemble des fonds, 2020-2021, 2018-2019 et 2016-2017	91

Aperçu des états financiers pour 2021



Poids des 10 principaux contributeurs au budget programme

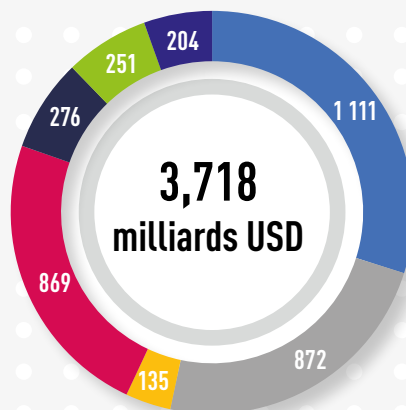
2021 : 67 %
2020 : 60 %



- États-Unis d'Amérique
- Alliance GAVI
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Norvège
- Rotary International
- Autres
- Allemagne
- Fondation Bill et Melinda Gates
- Commission européenne
- Canada
- Japon

Charges par Région

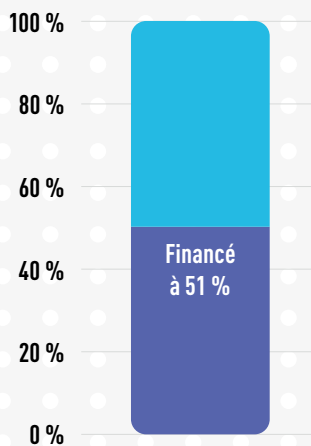
2021 : 3,718 milliards USD
2020 : 3,561 milliards USD



- Siège
- Amériques
- Europe
- Pacifique occidental
- Afrique
- Méditerranée orientale
- Asie du Sud-Est

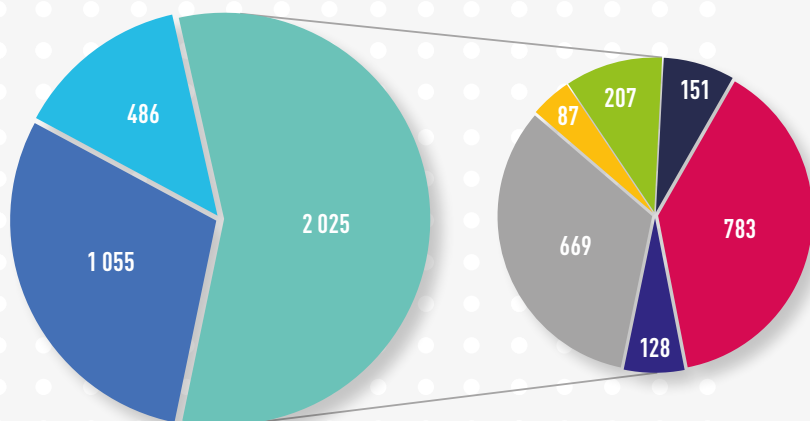
Niveau de financement de l'ASHI

2021 : 51 %
2020 : 40 %



- Obligation non financée de l'ASHI
- Obligation financée de l'ASHI

Dépenses au titre du budget programme selon le lieu, 2021 (en millions USD)



- Siège
- Bureaux régionaux
- Bureaux de pays
- Afrique
- Amériques
- Asie du Sud-Est
- Europe
- Méditerranée orientale
- Pacifique occidental

Synthèse du Directeur général

L'année écoulée était imprévisible, pour nous comme pour n'importe qui d'autre. Beaucoup de gens ont connu de grandes difficultés et d'énormes pertes. Depuis qu'elle a déclaré que la propagation de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale, l'OMS collabore sans relâche avec les États Membres et la collectivité au sens large pour surmonter les difficultés actuelles liées à la riposte à la COVID-19, en tentant de remédier aux inégalités et d'élaborer un plan pour mettre fin à la pandémie.

En 2021, l'OMS est aussi intervenue dans 75 autres situations d'urgence sanitaire provoquées par des crises aiguës en Afghanistan, en Éthiopie, en Guinée et en République démocratique du Congo, et par des flambées de maladie à virus Ebola, de fièvre jaune, de maladie à virus Marburg et de méningite, et elle a continué de fournir un soutien dans des situations d'urgence prolongées en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen.

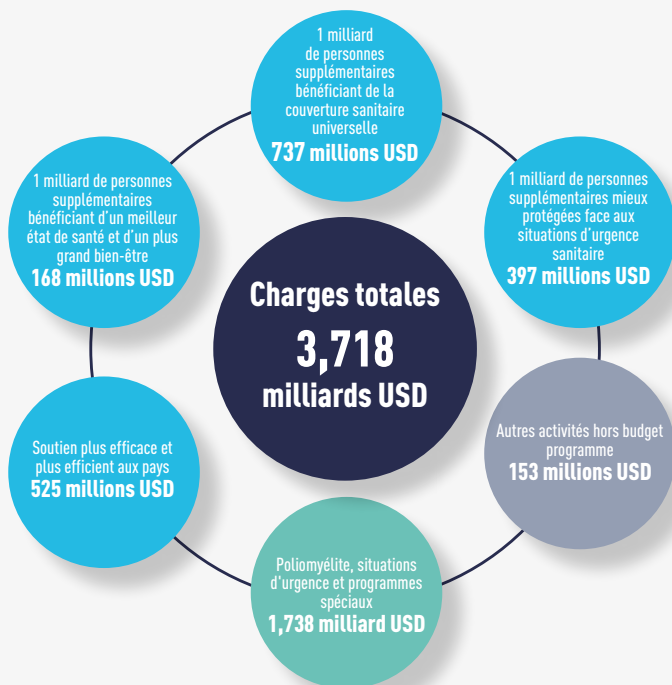
D'après les estimations actuelles, nous nous approchons de notre objectif du « triple milliard » tendant à ce qu'un milliard de personnes supplémentaires soient mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire. Mais la pandémie a montré que nous devons être beaucoup plus ambitieux, être mieux préparés et mieux mesurer la protection contre les urgences sanitaires.

La pandémie a gravement perturbé les systèmes de santé, les économies et les sociétés du monde entier et a entravé notre action commune en vue d'atteindre les objectifs figurant dans le treizième programme général de travail (PGT). C'est pourquoi la prolongation de deux ans du treizième PGT, jusqu'en 2025, recommandée par le Conseil exécutif, nous donne à tous une occasion de repartir dans la bonne direction, d'appliquer les enseignements tirés de la pandémie, de renforcer les investissements et de progresser plus vite.

On trouvera ci-dessous un exposé des faits marquants concernant la situation financière, tandis que les réalisations sont exposées en détail dans le rapport sur les résultats de l'OMS (document A75/32), qui est axé sur les données, les résultats et les pays, sans s'écarter des objectifs de développement durable.

La Figure 1 ci-dessous présente une synthèse des charges totales par priorité stratégique :

Figure 1. Charges totales par priorité stratégique.



Notre vision : Un monde dans lequel tous les peuples atteignent le niveau de santé le plus élevé possible.

Notre mission : Promouvoir la santé, préserver la sécurité mondiale et servir les populations vulnérables, avec un impact mesurable au niveau des pays.



Accroître notre présence sur le terrain

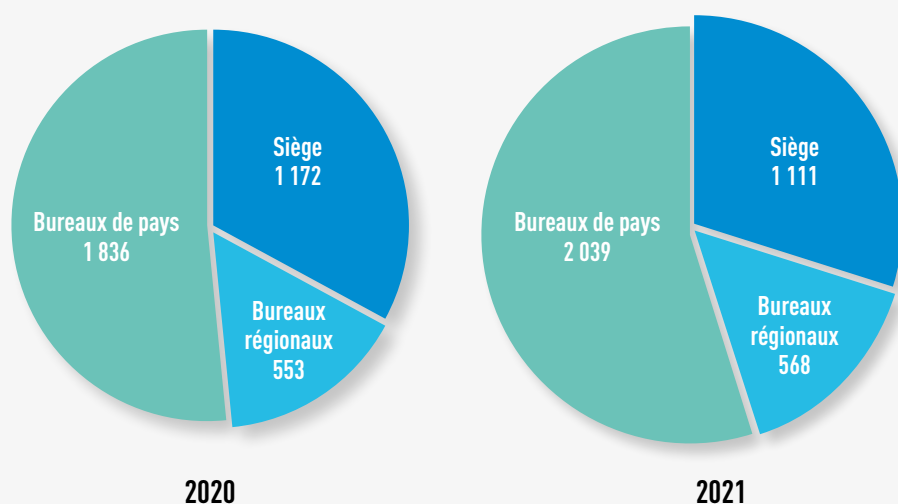
L'OMS intervient dans le monde entier, et une proportion croissante des dépenses sont engagées dans les bureaux de pays, c'est-à-dire sur le terrain, où l'OMS déploie l'essentiel de ses activités. En 2021, 2,039 milliards de dollars des États-Unis (USD) (soit 55 % des charges totales) ont servi à financer des opérations dans les pays (Figure 2), ce qui représente une augmentation de 203 millions USD (11 %) par rapport à 2020, principalement pour l'exécution du segment de base du budget programme.

Les charges totales correspondant aux situations d'urgence déclarées se sont élevées à 1,214 milliard USD, dont 814 millions USD étaient destinés aux activités relatives à la COVID-19.



Notre personnel a relevé le défi d'apporter une assistance concrète en innovant à marche forcée à tous les niveaux de l'Organisation.

Figure 2. Charges totales par lieu en 2020 et en 2021, en millions USD.



Garder la maîtrise

En tant que dépositaire des contributions des États Membres et des donateurs, l'OMS assure un contrôle interne efficace. Le présent rapport comporte une déclaration détaillée sur le contrôle interne.

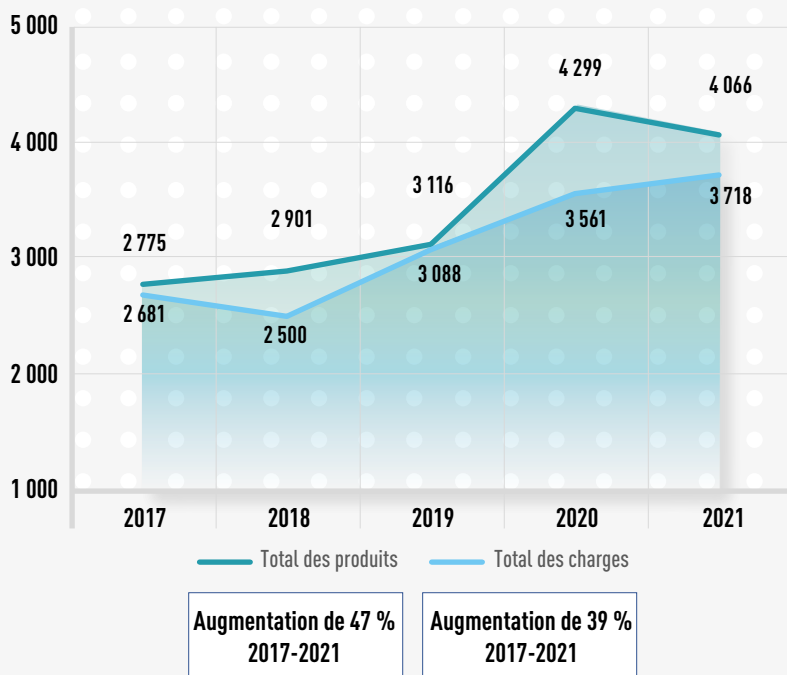


En 2021, les produits se sont élevés au total à 4,066 milliards USD, pour 3,718 milliards USD de charges, ce qui représente une baisse de 233 millions USD des produits et une hausse de 157 millions USD des charges par rapport à 2020. Il en résulte un excédent net de 351 millions USD, en baisse de 484 millions USD par rapport à 2020 (Figure 3).

Ces calculs tiennent compte des 970 millions USD de produits et des 814 millions USD de charges liés à la riposte à la pandémie de COVID-19, qui représentent plus d'un cinquième des chiffres totaux.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Figure 3. Synthèse de la performance financière 2017-2021 (en millions USD).



Produits

Soutien sans faille des États Membres et des donateurs

Pendant cette période difficile, les États Membres et les donateurs se sont mobilisés pour manifester leur généreux soutien et leur confiance. Les produits se sont élevés au total à 4,066 milliards USD. C'est le deuxième niveau le plus élevé après le record de 2020. Ce financement a permis à l'OMS d'atteindre le plus haut niveau d'exécution programmatique de son histoire.

Sur le total des produits, qui s'élève à 4,066 milliards USD, 3,365 milliards (83 %) provenaient de contributions volontaires, dont 3,333 milliards USD ont servi à financer le budget programme.

Le total des produits provenant des contributions volontaires au budget programme a augmenté de 58 % entre 2017 et 2021, ce qui a aidé à financer l'étoffement du programme de travail de l'OMS. En 2021, sur les 3,333 milliards USD de contributions volontaires, 464 millions USD (14 %) étaient



Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, les contributions à l'OMS ont atteint leur plus haut niveau historique, soit 8,365 milliards USD, et le niveau d'exécution des programmes a été plus élevé que jamais, atteignant 7,279 milliards USD.



**Total des produits
en 2021**

4,066 milliards USD

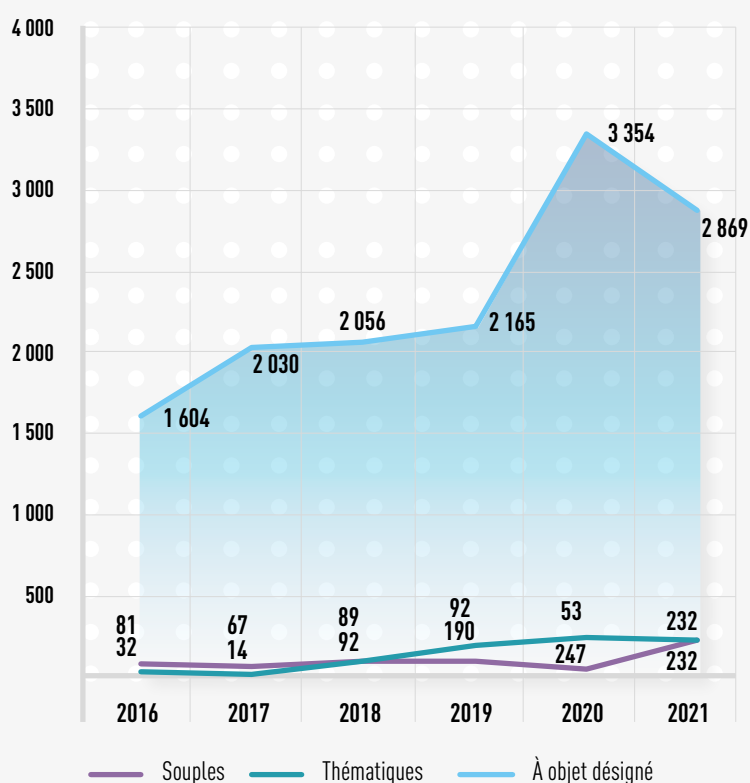
**Baisse de 233 millions USD
par rapport à 2020**

entièrement souples ou thématiques (c'est-à-dire destinées à atteindre les résultats de haut niveau), tandis que 2,869 milliards USD (86 %) étaient à objet désigné (c'est-à-dire destinées à des programmes spécifiques) (Figure 4).

L'OMS se félicite de l'augmentation progressive de la proportion de financement souple et thématique, passée de 4 % à 14 % depuis 2017, mais celle-ci reste inférieure à ce qu'il faudrait pour mener efficacement les activités programmatiques dans l'ensemble de l'Organisation.

Sur le montant total du financement à objet désigné, qui s'élève à 2,869 milliards USD, 48 % sont destinés au Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire, 20 % à la lutte contre la poliomyélite et 32 % à d'autres segments du budget programme.

Figure 4. Produits provenant des contributions volontaires au budget programme (en millions USD).

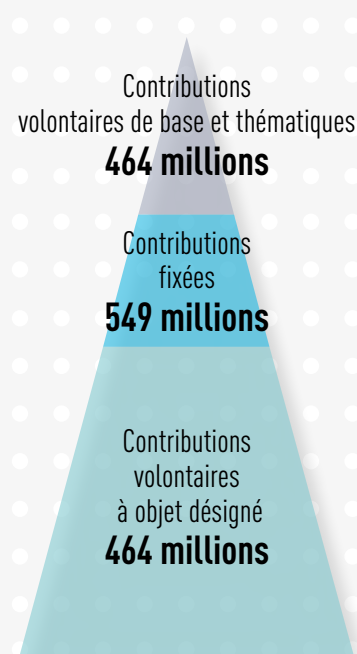


Les contributions fixées, qui constituent le moyen de financement le plus souple, restent stables depuis 2018. En 2021, elles représentaient un peu moins de 14 % du total des produits. À titre de comparaison, cette proportion s'élevait à 17 % en 2018.

Les contributions fixées sont un moyen de financement souple et prévisible, qui permet de faire correspondre les ressources au budget programme. Elles sont essentielles pour que l'OMS s'acquitte de sa fonction normative, mais aussi comme financement d'amorçage qui attire des contributions volontaires pour les priorités programmatiques de l'Organisation et pour fournir des services essentiels aux pays et aux communautés. La Figure 5 montre les valeurs relatives des contributions fixées et des contributions volontaires.

Figure 5. Contributions volontaires et contributions fixées au budget programme (en millions USD).

L'OMS a deux sources principales de produits : les contributions fixées et les contributions volontaires.



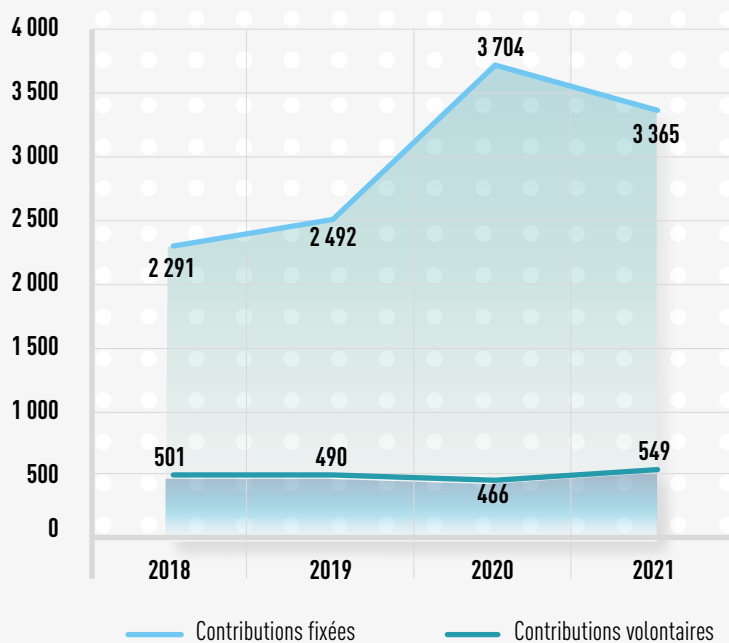
Les contributions fixées, dont doivent s'acquitter tous les États Membres, sont déterminées au début de l'année. Le montant versé par chaque État Membre dépend du barème des contributions de l'OMS.

Les contributions volontaires sont des fonds supplémentaires versés par des donateurs pour financer des activités prioritaires dans le domaine de la santé.

En 2021, 58 % des contributions volontaires provenaient des États Membres, 15 % d'entités des Nations Unies et d'autres organisations internationales, et 13 % de fondations philanthropiques.

La difficulté pour l'OMS est de mieux faire correspondre les contributions aux priorités approuvées, afin d'assurer un financement durable et prévisible qui facilitera la planification et la réalisation efficaces des objectifs fixés par l'Assemblée mondiale de la Santé.

Figure 6. Contributions volontaires et contributions fixées de 2018 à 2021 (en millions USD).



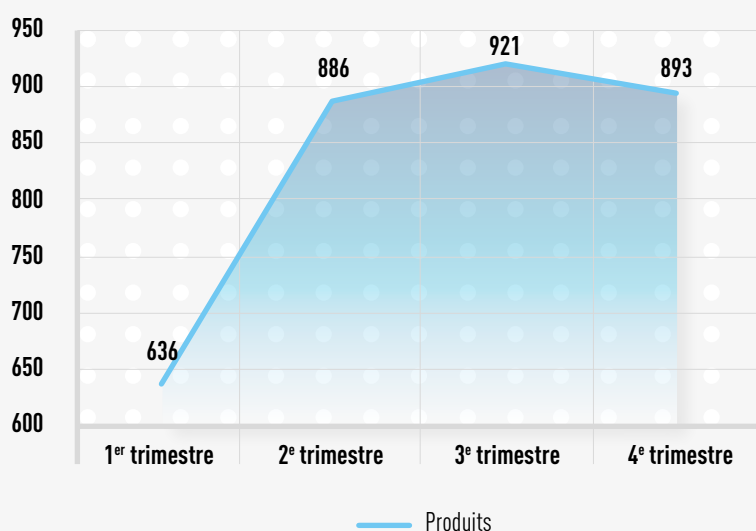
Le financement assuré grâce à des accords pluriannuels facilite la planification à long terme. En 2021, sur le total des produits provenant des contributions volontaires au budget programme, qui s'élevait à 3,333 milliards USD, 872 millions USD (26 %) entraient dans le cadre d'accords pluriannuels. Des accords pluriannuels prévoient également 859 millions USD de produits supplémentaires pour 2022 et les années suivantes, dont 11 % correspondent à des fonds souples ou thématiques.

Pour une planification efficace, les contributions doivent être versées en temps voulu. En 2021, 55 % des contributions volontaires ont été annoncées au cours du second semestre, ce qui a entravé la planification et la mise en œuvre rapide des programmes et a entraîné une augmentation des soldes de contributions non dépensées en fin d'année (Figure 7). L'OMS a signé 1300 accords de contributions volontaires au budget programme au cours de l'année, dont 80 pour un montant de 10 millions USD ou plus, pour un total de 2,109 milliards USD. Ce niveau de financement témoigne de la générosité de nos partenaires financiers. Toutefois, le grand nombre d'accords et le fait que les fonds soient en grande partie à objet désigné entraînent des contraintes administratives.



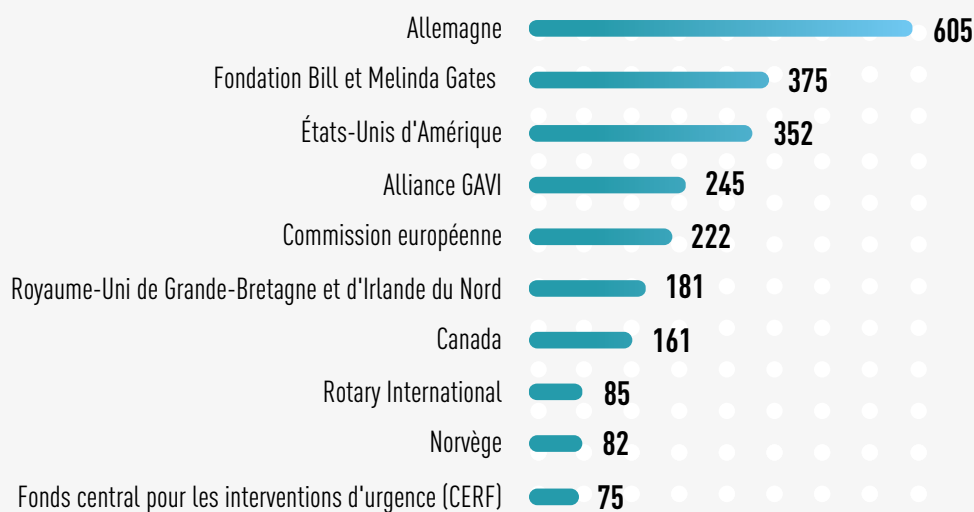
Confrontée à la stagnation des contributions fixes, l'OMS a réussi à mobiliser des contributions volontaires. Pourtant, les contributions volontaires sont pour la plupart à objet désigné, utilisables à court terme et imprévisibles, ce qui empêche un établissement efficace des programmes et entraîne des contraintes administratives. (Figure 6).

Figure 7. Produits provenant des contributions volontaires au budget programme en 2021 (en millions USD).



Une large base de donateurs est essentielle au financement durable, car elle réduit la dépendance à l'égard d'un petit groupe de donateurs. En 2021, les 10 principaux donateurs (Figure 8) ont versé 2,383 milliards USD de contributions volontaires (soit 72 % de ces contributions, contre 61 % en 2020). Sur ce total, 268 millions USD (11 %) étaient destinés à un financement souple ou thématique, 45 % aux situations d'urgence, le reste étant un financement à objet désigné, pour des projets et des partenariats.

Figure 8. Les 10 premières contributions volontaires (en millions USD).



On a également constaté une concentration du nombre de donateurs des pays où l'OMS a mis en œuvre des programmes en 2021. En effet, 83,6 millions USD provenaient directement de 19 pays bénéficiaires de programmes (contre 23 en 2020), et 93,8 millions USD supplémentaires provenaient de 29 pays bénéficiant de programmes (contre 40 en 2020), financés à l'aide de prêts accordés par des banques de développement et d'autres partenaires financiers.

Exécution du budget

Malgré la pandémie, l'OMS a réussi à accroître le niveau d'exécution du budget programme approuvé. En 2021, les charges se sont élevées au total à 3,718 milliards USD, ce qui représente une augmentation de 157 millions USD (4 %) par rapport à 2020 et correspond à un niveau record pour l'Organisation.

Sur le total des charges, 1,828 milliard USD se rapportaient au segment de base et ont permis d'atteindre 85 % de l'exécution prévue. En outre, 1,738 milliard USD ont servi à financer les interventions dans les situations d'urgence sanitaire, ce qui correspond à 166 % du budget estimatif. Le montant restant (152 millions USD) a servi à financer d'autres activités hors budget programme..

Charges par Région de l'OMS

En 2021, les charges totales dans les Régions et les bureaux de pays ont augmenté de 309 millions USD pour atteindre 2,511 milliards USD, un niveau record pour l'OMS principalement lié à l'augmentation des charges dans le segment de base. La Figure 9 récapitule les charges totales par bureau principal et par segment du budget.

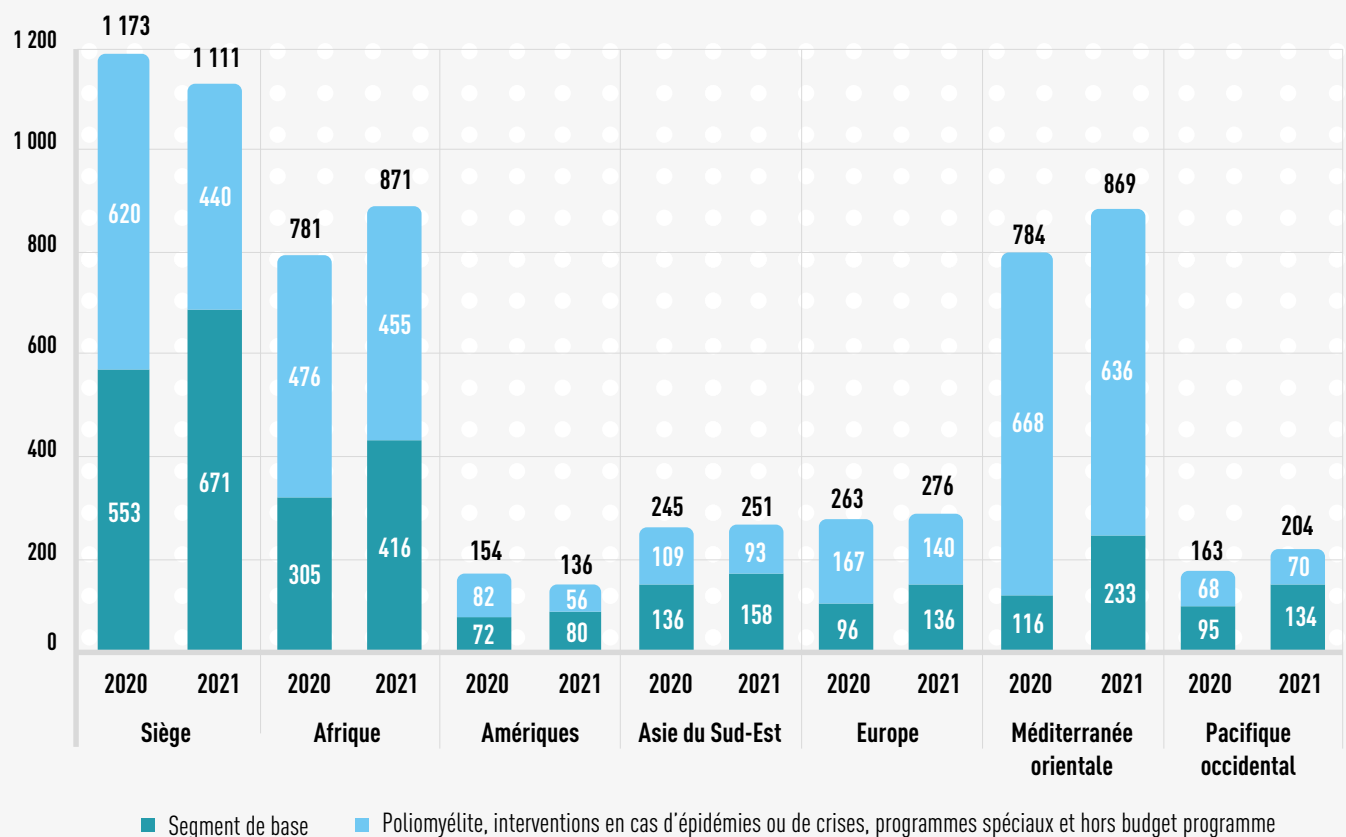


Total des charges en 2021

3,718 milliards USD

Augmentation de 157 millions USD par rapport à 2020

Figure 9. Charges par bureau principal, en 2020 et en 2021 (en millions USD).



CHARGES

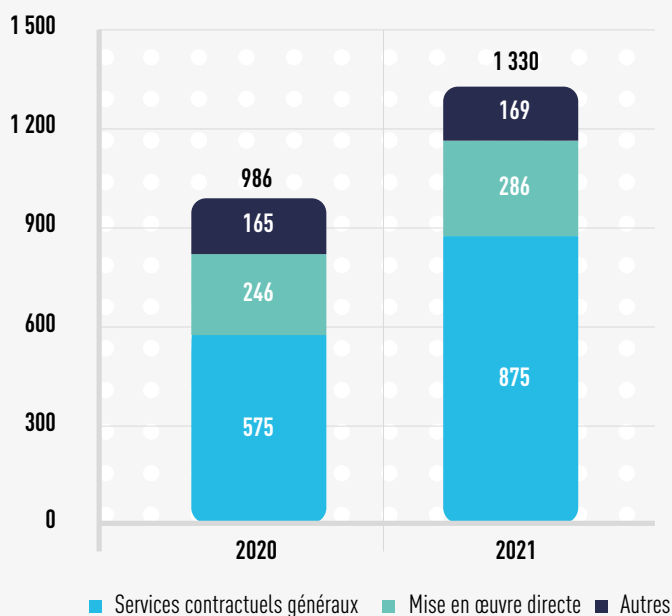
Services contractuels

Avec 1,330 milliard USD enregistrés en 2021, les services contractuels étaient la principale catégorie de charges, qui a augmenté de 35 % par rapport à 2020. Il s'agissait principalement de dépenses effectuées pour engager des experts et des prestataires de services afin que l'OMS puisse mener à bien les activités prévues.

Les services contractuels correspondaient, pour 875 millions USD, aux services généraux, dont 44 % soutenaient le programme de base et 39 % étaient liés à des activités relatives aux situations d'urgence.

Les charges totales correspondant à la mise en œuvre directe, dispositif grâce auquel l'OMS rémunère des tiers auxquels les gouvernements font appel pour mettre en œuvre des activités, s'élevaient à 286 millions USD, dont 44 % étaient liées au programme de lutte contre la poliomyélite et 24 % à d'autres situations d'urgence (Figure 10).

Figure 10. Composition des services contractuels (en millions USD).

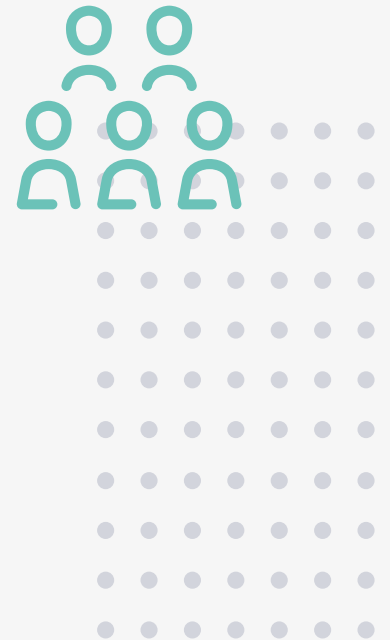
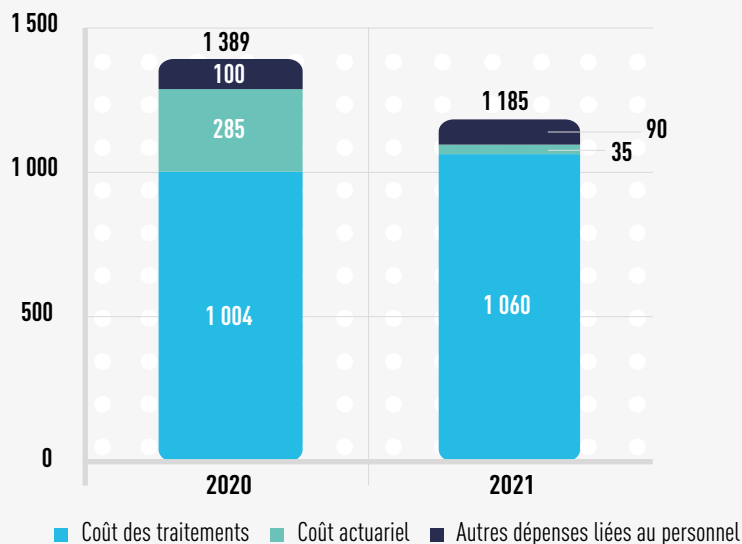


Dépenses liées au personnel

Les dépenses liées au personnel représentaient 32 % des charges totales, ce qui en fait la deuxième catégorie de charges. Elles ont augmenté de 56 millions USD, pour atteindre 1,060 milliard USD, en raison d'une augmentation des effectifs et de l'inflation. Le coût global du personnel a toutefois diminué de 204 millions USD par rapport à 2020 en raison d'une réduction des coûts actuariels calculés pour les avantages du personnel (Figure 11).



Figure 11. Composition des dépenses liées au personnel (en millions USD).



Achat de fournitures médicales

Les charges liées aux fournitures médicales, qui s'élevaient à 497 millions USD en 2021, n'ont pas sensiblement varié depuis 2020 (524 millions USD). Le programme de chaîne d'approvisionnement lié à la COVID-19 est resté la composante la plus importante, car les approvisionnements liés aux situations d'urgence représentaient 58 % du total, 24 % supplémentaires concernaient le programme de lutte contre la poliomyélite. Plus de 40 % ont été dépensés dans la Région de la Méditerranée orientale pour la riposte à la COVID-19 et l'intervention face à la crise au Yémen, et 20 % supplémentaires ont été dépensés au Siège pour soutenir les interventions dans les situations d'urgence et de crise humanitaire.

Transferts et subventions

Les transferts et subventions à d'autres entités, d'un montant de 410 millions USD, représentaient 11 % des charges totales en 2021, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2020 (389 millions USD). Sur ce total, 60 % ont été dépensés dans la Région africaine et la Région de la Méditerranée orientale, dont 62 % pour des programmes d'urgence.

L'achat de fournitures et de matériel d'urgence pour des tiers était la principale composante des transferts et des subventions (44 %) en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Les subventions à d'autres entités nationales dans le cadre d'accords de coopération financière directe représentaient 33 % du total.



Les charges relatives aux voyages se sont élevées à 78 millions USD en 2021, soit une nouvelle baisse de 7 % par rapport à 2020 en raison des restrictions de voyage imposées par la pandémie de COVID-19. Le maintien du télétravail et des réunions en ligne a permis de libérer des fonds pour les activités programmatiques.

SITUATION FINANCIÈRE

La synthèse de la situation financière de l'Organisation est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1 : Synthèse de la situation financière au 31 décembre 2021.

Millions USD	2021	2020	Variation
Actifs	7 214	7 137	77
Actifs financiers et liquidités	5 015	4 932	83
Actifs fixes	235	211	24
Créances	1 671	1 738	(67)
Autres actifs	293	256	37
Passifs	3 807	4 547	(740)
Emprunts	173	156	17
Contributions différées et reçues d'avance	973	1 112	(139)
Passifs liés au personnel	1 480	1 946	(466)
Passifs interentités	798	946	(148)
Autres passifs	383	387	(4)
Actifs nets	3 407	2 590	817

Selon une évaluation établie par des actuaires externes indépendants, les actifs nets sont passés de 817 millions USD à 3,407 milliards USD, principalement en raison d'une baisse des dettes envers le personnel (comme celles liées au régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités et aux paiements de fin de contrat).

La baisse des passifs s'explique principalement par une situation favorable concernant les taux d'actualisation et les demandes de remboursement, et par des mesures de maîtrise des dépenses.

RÉSERVES

Au 31 décembre 2021, l'OMS disposait d'actifs nets d'une valeur totale de 3,407 milliards USD, comme indiqué au Tableau 2.

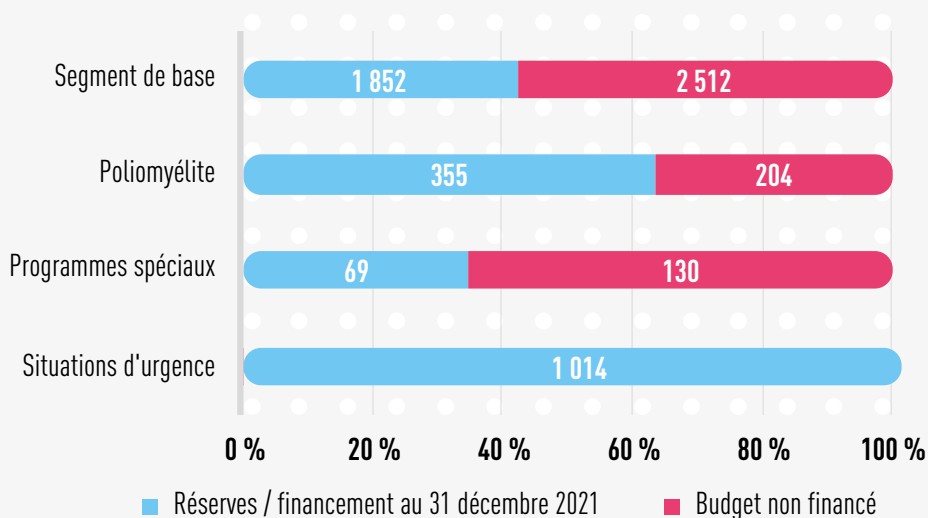
Tableau 2. Total des actifs nets de l'OMS.

	Millions USD
Fonds général (budget programme)	
Fonds à objet désigné destinés aux programmes	3 290
Réserves institutionnelles	660
Fonds souples	135
Total – Fonds général	4 085
États Membres (hors budget programme)	
Affectés à l'excédent	758
Affectés au déficit ^a	(1 498)
Total – États Membres	(740)
Fonds fiduciaires	62
Total	3 407

^a Fonds de l'Assurance-maladie du personnel, fonds du prêt à la construction, fonds des paiements de fin de contrat et fonds spécial d'indemnisation.

Le solde du **Fonds général** disponible (Figure 12) se compose principalement de fonds à objet désigné, versés par des donateurs pour des programmes spécifiques (81 %) et de 135 millions USD (3 %) de fonds souples.

Figure 12. Solde du Fonds général disponible pour 2022-2023 (en millions USD).



Dans le cadre des réserves à objet désigné, d'un montant de 3,290 milliards USD, le niveau de financement du budget programme varie selon le segment budgétaire : le segment budgétaire des situations d'urgence est intégralement financé, tandis que le segment de base est financé à 42 %, celui de la lutte contre la poliomyélite est financé à 64 % et les programmes spéciaux sont financés à 35 % pour l'exercice 2022-2023.

Le déficit du **Fonds des États Membres** est dû aux soldes non financés des passifs correspondant aux avantages du personnel. L'OMS a mis en place des stratégies de financement et de placement pour financer ces passifs à moyen et à long terme.

Les **Fonds fiduciaires** sont gérés par l'OMS, qui en est l'administrateur, et ne peuvent pas être utilisés pour financer les programmes de l'Organisation.

ACTIFS

Les fonds de l'OMS sont mêlés à ceux du Fonds de l'Assurance-maladie du personnel, de l'ONUSIDA, d'Unitaid et du CIC, et sont gérés conformément à la politique de placements de l'Organisation. La Trésorerie de l'OMS collabore avec des gestionnaires de placements internationaux pour que la qualité de crédit, la sécurité et la liquidité des placements de l'OMS soient conformes aux normes les plus exigeantes de sorte que les fonds soient disponibles pour financer les activités permettant à l'Organisation d'atteindre ses objectifs.

En 2021, les produits de placement ont été faibles, car les taux d'intérêt étaient bas à l'échelle mondiale. Les rendements des obligations à court terme ont été extrêmement bas au cours des neuf premiers mois de 2021, le rendement des bons du Trésor des États-Unis d'Amérique à 1 an étant d'environ 0,1 %. Au quatrième trimestre, les rendements ont augmenté en raison de la hausse de l'inflation à la suite de la levée des mesures de confinement liées à la pandémie, et cette hausse des rendements a entraîné une baisse à court terme de la valorisation des portefeuilles obligataires. Les produits de placement de 2022 refléteront le bénéfice lié à l'augmentation des rendements, le taux des bons du Trésor des États-Unis d'Amérique à 1 an étant maintenant d'environ 1,0 %.

Gestion des risques de change

L'OMS gère des programmes de couverture afin de réduire autant que possible les risques liés aux fluctuations des taux de change, d'assurer la stabilité des taux de change sur une longue période et de retarder les effets des fluctuations importantes. En 2021, le programme de couverture des créances a permis d'obtenir des gains de 33 millions USD, qui ont compensé les pertes de change enregistrées sur les créances dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis, et le programme de couverture des charges a permis d'obtenir des gains de 8 millions USD, qui ont compensé l'augmentation des charges dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.



Placements

5,015 milliards USD

Total des placements et de la trésorerie au 31 décembre 2021

Financement des dettes envers le personnel

L'OMS a besoin d'actifs pour régler les passifs futurs, dont les principaux se rapportent aux avantages du personnel, tels que l'Assurance-maladie du personnel.

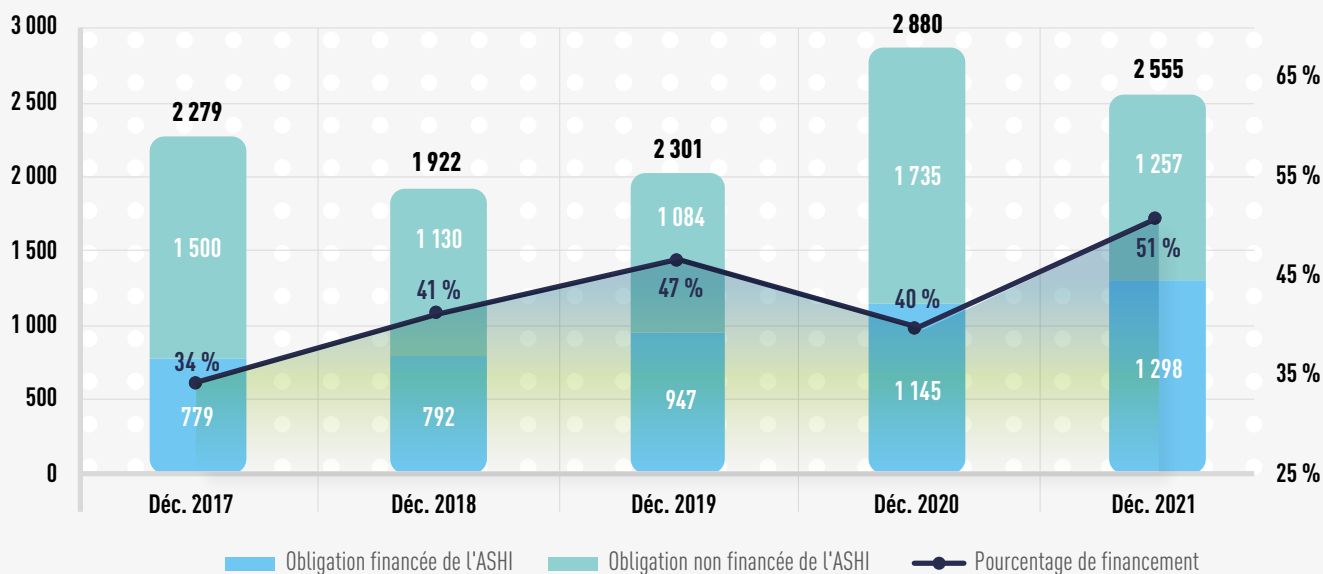
Assurance-maladie du personnel

L'OMS administre un régime d'assurance-maladie pour les membres du personnel actifs ou retraités, qui a un passif correspondant aux dépenses de santé à payer à l'avenir, calculées à partir de projections actuarielles. L'OMS dispose d'une stratégie de financement et de placement à long terme pour gérer le passif du régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités.

Le financement du passif a atteint 51 % et le passif net a diminué pour s'établir à 1,257 milliard USD en 2021 (Figure 13), principalement en raison de l'incidence des taux d'actualisation favorables, de la situation concernant les demandes de remboursement et de mesures de maîtrise des dépenses.

Au 31 décembre 2021, les portefeuilles de fonds de l'Assurance-maladie du personnel placés pour l'OMS et les entités hébergées par des administrateurs externes totalisaient 1,453 milliard USD investis dans des obligations mondiales à long terme, des actions et des fonds immobiliers, dont le rendement a été de 3,1 % au cours de l'année. Ces placements et ces produits figurent dans le rapport financier de l'Assurance-maladie du personnel, tandis que le passif à long terme figure dans le rapport financier de l'OMS.

Figure 13. Financement de l'Assurance-maladie du personnel (en millions USD).



Les 221 millions USD restants de dettes envers le personnel correspondent au Fonds des paiements de fin de contrat et au Fonds spécial d'indemnisation, pour lesquels 141 millions USD (soit 64 % des fonds) sont disponibles. Le passif restant sera financé à moyen et à long terme, comme indiqué ci dessus.

Immobilisations corporelles et stocks

En 2021, la valeur des immobilisations corporelles a augmenté de 23 millions USD pour atteindre 230 millions USD en raison de la construction du nouveau bâtiment du Siège et de l'achat d'autres actifs, tandis que les soldes des stocks ont augmenté de 45 millions USD pour atteindre 190 millions USD. Cette augmentation correspond aux fournitures médicales et aux vaccins utilisés dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19.

CONCLUSION

L'exercice biennal écoulé a été le plus éprouvant de l'histoire de notre Organisation. Pourtant, malgré d'énormes défis à relever, en travaillant ensemble, nous avons considérablement progressé dans la mise en œuvre du treizième PGT.

En 2021, le niveau des charges était exceptionnellement élevé, ce qui montre que l'Organisation est capable d'obtenir des résultats dans des circonstances extrêmement difficiles. Tout en restant attentive à la COVID-19, aux situations d'urgence et à d'autres priorités, l'OMS a pu accroître son soutien aux États Membres en intensifiant la mise en œuvre du segment de base du budget programme dans les pays.

L'OMS est reconnaissante du généreux soutien que lui ont apporté les États Membres et d'autres partenaires de financement. Les contributions ont atteint leur deuxième plus haut niveau historique, à un moment où les priorités concurrentes sont nombreuses et les ressources sont rares. Les efforts concertés déployés par ces partenaires financiers pour passer plus rapidement à un financement plus souple nous permettront de nous concentrer davantage sur les priorités fixées pour l'OMS et d'être mieux à même d'obtenir des résultats de manière efficiente et efficace.

Les résultats que nous avons obtenus ensemble montrent pourquoi le monde a plus que jamais besoin que l'OMS soit pérenne et efficace. Nous sommes déterminés à renforcer encore notre capacité à obtenir des résultats dans les pays et à poursuivre ainsi notre processus de transformation pour rendre l'OMS plus efficace, efficiente, transparente et responsable.

D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Genève, 25 mars 2022



Déclaration sur le contrôle interne (2021)

Étendue de la responsabilité

En tant que Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, je dois rendre compte à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'administration de l'Organisation et de l'exécution de ses programmes. Aux termes des articles I et XII du Règlement financier, je suis tenu d'établir un système efficace de contrôle interne, y compris un système de vérification intérieure des comptes et d'enquête, pour assurer l'utilisation rationnelle et efficace des ressources de l'Organisation et la sauvegarde de l'actif. Conformément à l'article I du Règlement financier, j'ai délégué les pouvoirs et la responsabilité comptable aux Directeurs régionaux, aux Directeurs généraux adjoints, aux Sous-Directeurs généraux, aux Directeurs exécutifs, aux Directeurs, aux chefs de bureau de pays de l'OMS et à d'autres fonctionnaires concernés. Chaque personne au sein de l'Organisation a, à des degrés de responsabilité divers, un rôle à jouer dans le contrôle interne.

Objet du contrôle interne

Le système de contrôle interne vise à gérer les risques à un niveau acceptable et non à les éliminer. En conséquence, il ne peut fournir que des garanties raisonnables, mais non absolues, de l'obtention des résultats et de l'atteinte des objectifs. Le système de contrôle interne est basé sur un processus destiné à recenser, évaluer, hiérarchiser et gérer de manière efficace, rationnelle et économique les risques par rapport aux objectifs de l'Organisation.

Le contrôle interne est une fonction essentielle de la direction et fait partie intégrante du processus global de gestion des activités de l'OMS. Il incombe donc à la direction de l'OMS à tous les niveaux :

- de créer un environnement et une culture favorables à un contrôle interne efficace ;
- de recenser et d'évaluer les risques susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs ;
- de définir et de mettre en œuvre des politiques, des plans, des normes de fonctionnement, des procédures, des systèmes et d'autres activités de contrôle pour gérer les risques associés à toute exposition identifiée ;
- de garantir une circulation des informations et une communication efficaces afin que l'ensemble des membres du personnel de l'OMS disposent des informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités ; et
- de veiller à l'efficacité du contrôle interne.

D'un point de vue opérationnel, le système de contrôle interne de l'OMS est un processus continu mis en œuvre à tous les niveaux de l'Organisation au moyen de mécanismes de contrôle interne visant à atteindre les objectifs susmentionnés.

Cette sixième déclaration de l'OMS sur les processus de contrôle interne s'applique à l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 et jusqu'à la date d'approbation des états financiers de l'Organisation pour 2021.

Environnement opérationnel de l'OMS

L'OMS opère dans plus de 150 pays, parfois dans un environnement très difficile. Les attentes que l'OMS suscite et le contexte dans lequel elle opère ont changé ces dernières années, depuis l'adoption du treizième PGT, dans lequel les interventions en situation d'urgence sanitaire sont l'une des priorités stratégiques de l'Organisation. Par conséquent, l'OMS est de plus en plus impliquée dans des opérations d'urgence dans les situations de conflit et de fragilité. Les normes de contrôle interne varient considérablement d'un pays à l'autre, ce qui expose l'OMS à des situations très risquées. Il faut donc définir des profils de risque et des approches différenciés. Aux niveaux

des bureaux de pays, des départements, des divisions et des Régions de l’OMS, les risques sont consignés dans un registre qui est régulièrement examiné par les responsables et transmis aux niveaux supérieurs, le cas échéant.

Cadre de contrôle interne et gestion des risques

La politique de gestion des risques institutionnels de l’OMS incorpore la gestion du risque dans des cycles de planification et de budgétisation stratégiques et opérationnels, ainsi que dans des cadres de responsabilisation et de contrôle internes. Il s’agit principalement de faire en sorte que tous les risques inhérents aux activités de l’Organisation soient exactement compris et que la stratégie choisie pour les gérer soit appropriée. Les politiques, systèmes et processus de gestion des risques et de contrôle interne, qui ont un fondement solide, aident à mieux comprendre quels sont les risques auxquels l’Organisation est exposée, à garantir que les responsabilités et les contrôles appropriés sont établis pour y faire face et pour que l’Organisation puisse mener ses activités efficacement.

Les bureaux de pays et les départements de l’OMS ont continué d’utiliser l’outil de gestion des risques pour repérer et évaluer les risques, et pour élaborer des plans d’intervention en conséquence. Au niveau mondial, les principaux risques auxquels l’OMS est confrontée pour appliquer sa stratégie et accomplir sa mission sont consignés sur un registre institutionnel des risques. Un rapport annuel sur l’état de la gestion des risques, de la conformité et de l’éthique est ensuite présenté aux États Membres par l’intermédiaire du Conseil exécutif.

En tant que Directeur général de l’Organisation, il m’incombe en dernier ressort d’évaluer les risques associés à la mise en œuvre du treizième PGT et des activités de l’OMS dans leur ensemble. Je suis assisté dans cette tâche par les Directeurs régionaux, la direction et le Comité mondial de gestion des risques de l’OMS. Ce comité joue un rôle essentiel en veillant à ce que les principaux risques soient repérés et traités de manière efficace. Je suis également aidé par le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l’éthique, qui facilite et oriente le processus de gestion des risques à l’échelle de l’Organisation. Enfin, comme le souligne la politique de gestion des risques institutionnels de l’OMS, il incombe à chaque membre du personnel de l’Organisation de repérer les risques au niveau auquel il travaille.

Examen de l’efficacité des contrôles internes

Mon examen de l’efficacité des mécanismes de contrôle interne de l’OMS repose sur les éléments qui suivent :

- a) Une « lettre de représentation » annuelle. Cette lettre, qui est examinée et approuvée par l’ensemble des Directeurs régionaux, des Directeurs généraux adjoints et des Sous-Directeurs généraux, confirme l’importance de veiller à ce que des contrôles internes adéquats soient en place et donne d’autres assurances. Toutes les questions soulevées dans la lettre de représentation sont prises en compte dans la vérification annuelle des comptes et dans les états financiers.
- b) La liste d’autoévaluation des contrôles internes, qui est complétée et soumise par tous les bureaux de pays et les départements. Chaque responsable d’un bureau de pays ou d’un département se sert de la liste pour examiner les principaux contrôles et évaluer la conformité. D’après la synthèse des résultats de 2021, il ressort de l’autoévaluation que, dans l’ensemble de l’OMS, les contrôles internes étaient fiables malgré la pandémie de COVID-19, qui a continué d’avoir un impact sur les opérations de l’Organisation. Cette situation difficile a montré qu’il fallait absolument gérer les risques à tous les niveaux et mettre au point des outils opérationnels pour orienter le personnel dans la prise de décisions au quotidien. Les résultats de l’autoévaluation, qui montrent que des efforts continus doivent être déployés pour améliorer l’intégration de la gestion des risques dans les activités de planification, l’indiquent clairement. Il ressort également des résultats de l’autoévaluation que de nouvelles améliorations sont à apporter dans le domaine de la surveillance, principalement en raison des restrictions imposées par la COVID-19, qui limitent les activités de surveillance telles que les examens de conformité des pays, les vérifications sur place et d’autres mécanismes d’assurance. L’Organisation définit actuellement des mesures institutionnelles pour aborder ces points et faire progresser sa maturité globale en matière de risque.

c) Les rapports publiés par le Bureau des services de contrôle interne. Ces rapports, établis dans le cadre du plan de contrôle interne pour 2021 et les années précédentes, donnent des informations objectives sur la conformité et sur l'efficacité des contrôles et comportent des recommandations en vue d'améliorations. Les principales conclusions de ces rapports sont résumées dans le rapport annuel du vérificateur intérieur des comptes à l'Assemblée de la Santé. Les rapports de vérification peuvent être consultés par les États Membres sur demande.

d) Les rapports établis par le Commissaire aux comptes de l'OMS. Le Commissaire aux comptes assure un contrôle indépendant du respect par l'OMS du Règlement financier et des Règles de gestion financière. Il présente ses principales conclusions, observations et recommandations aux organes directeurs. En outre, il a également effectué en 2021 des vérifications au Bureau régional du Pacifique occidental, au Bureau de l'OMS au Cambodge et auprès du Programme mondial de transformation. Pour plus d'informations, voir le rapport du Commissaire aux comptes à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé (document A75/35).

e) Les travaux du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Ce comité examine tous les rapports de vérification des comptes, les rapports sur les risques ainsi que les rapports financiers et les autres informations concernant le cadre de contrôle. Les rapports du Comité sont présentés au Conseil exécutif, par l'intermédiaire du Comité du Programme, du budget et de l'administration du Conseil, qui repère les domaines dans lesquels il est possible d'apporter des améliorations et donne des conseils sur la manière de pallier les faiblesses relatives à la gestion des risques et aux questions financières et relevant du contrôle interne.

Principaux problèmes relevés concernant les risques

Le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique a examiné les conclusions et en a fait la synthèse sur la base des mises à jour du registre des risques des bureaux de pays ou des départements de l'OMS en 2021, et a présenté les nouveaux risques au Comité des risques. Quelques-uns des principaux risques auxquels l'Organisation fait actuellement face sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Risque	Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues
Incapacité à gérer de manière adéquate plusieurs situations d'urgence de niveau 3 simultanées ou consécutives	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen du Cadre d'action d'urgence. 2. Demande d'augmentation du budget programme 2022-2023 afin de permettre le renforcement des capacités aux trois niveaux et la mise en œuvre d'activités essentielles. 3. Négociation d'un instrument juridique pour la préparation et la riposte aux situations d'urgence.
Financement précaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise à jour de l'argumentaire d'investissement de l'OMS. 2. Poursuite de la collaboration avec le Groupe de travail des États Membres sur le financement durable. 3. Mise en œuvre plus efficace de la Stratégie mondiale de mobilisation des ressources de l'OMS grâce au nouveau système de gestion de la mobilisation des contributeurs.
Exploitation, abus et harcèlement sexuels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Publication et mise en œuvre de la suite donnée par l'administration de l'OMS au rapport de la Commission indépendante chargée d'enquêter sur les allégations d'abus et d'exploitation sexuels pendant la riposte à la dixième flambée de maladie à virus Ebola dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri en République démocratique du Congo. 2. Mise en œuvre d'une nouvelle directive sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et mise à jour des politiques et processus connexes de l'OMS. 3. Mise au point et déploiement d'un outil d'évaluation des risques d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels spécifique à l'Organisation.

Risque	Exemples de mesures actuellement appliquées ou prévues
Échec de l'interruption de la transmission du PVS1 et du PVDVc2 d'ici à la fin de 2023	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux faire correspondre les priorités programmatiques à l'épidémiologie, aux ressources disponibles et aux capacités de mise en œuvre, tout en partageant les coûts de la riposte à l'épidémie avec les pays touchés, conformément à la décision EB146(11) (2020). 2. Améliorer la gestion des vaccins, y compris en prévoyant plus précisément l'offre et la demande à long terme (la capacité des fabricants), tout en maintenant le financement afin d'assurer des stocks suffisants pour la riposte au PVS et au PVDVc. 3. Mobiliser des ressources à l'aide d'un argumentaire d'investissement pour mettre pleinement en œuvre la Stratégie d'éradication de la poliomyélite 2022-2026 : tenir notre promesse, et amener les donateurs à verser davantage de contributions sans objet désigné en toute confiance grâce à une programmation plus rentable et à une plus grande transparence financière. 4. Intégrer, à l'aide d'un tableau de bord prospectif, la performance et la gestion des risques dans toutes les activités et les structures de l'IMEP pour que le Conseil de surveillance de la poliomyélite puisse prendre des décisions en connaissance de cause.
Menaces et défaillances en matière de cybersécurité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'une gouvernance de la cybersécurité aux trois niveaux de l'OMS. 2. Suivi de la stratégie et de la feuille de route en matière de cybersécurité. 3. Intégration et automatisation du recueil de renseignements sur les menaces et de la gestion des vulnérabilités.
Perturbations des services institutionnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Élaboration d'un plan stratégique de sécurité. 2. Renforcement des plans de continuité des activités pour le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays grâce à des exercices de simulation. 3. Surveillance des informations sur les menaces pour la sécurité et mise à jour de la procédure de gestion des risques de sécurité (SRM) par l'intermédiaire du système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS), du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) de l'Organisation des Nations Unies et du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité (IASMN).
Menaces pour le bien-être et la santé mentale du personnel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aux trois niveaux de l'Organisation, le personnel a bénéficié d'un meilleur accès à des services de conseil en santé mentale de qualité. 2. Mise en œuvre de la Stratégie pour la santé mentale et le bien-être au travail dans le système des Nations Unies. 3. Mise en œuvre de la politique de prévention et de lutte contre les comportements inappropriés de l'OMS.
Fraude et corruption	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation d'une politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption. 2. Définition d'un plan de mise en œuvre aux trois niveaux de l'OMS. 3. Conception et lancement d'une campagne de communication et d'un programme de formation.

Afin que des mesures appropriées soient prises pour y remédier, chacun des risques ci-dessus a été étudié par le Comité des risques de l'OMS, ainsi qu'avec les responsables concernés.

Déclaration

Le contrôle interne, malgré son efficacité, a des limites inhérentes. Aussi bien conçu soit-il, il est notamment possible de le contourner. Il ne peut donc fournir qu'une assurance raisonnable. Par ailleurs, compte tenu de l'évolution des conditions, l'efficacité du contrôle interne peut varier avec le temps.

Je suis résolu à remédier à toute déficience des contrôles internes qui pourra être relevée pendant l'année et portée à mon attention.

Compte tenu de ce qui précède, je conclus que, en l'état actuel de mes connaissances et des informations dont je dispose, il n'existe pas de carence de nature à empêcher le Commissaire aux comptes d'émettre une opinion sans réserve sur les états financiers de l'Organisation ni de problème majeur qu'il conviendrait d'évoquer dans le présent document pour l'exercice qui s'est achevé le 31 décembre 2021 et jusqu'à la date de l'approbation des états financiers.



D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général
Genève, le 25 mars 2022

Certification des états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021

Conformément à l'article XIII du Règlement financier – Comptes et états financiers –, le rapport financier de l'Organisation mondiale de la Santé au 31 décembre 2021 a été établi conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé. Les états financiers pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021, ainsi que les notes concernant les états financiers et les tableaux ont été revus et approuvés.



Georges Kyriacou
Contrôleur financier et
Directeur des finances



D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général

Genève, le 25 mars 2022

Opinion du Commissaire aux comptes

Original : anglais

Sceau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

1^{er} avril 2022

Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de
l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021

Monsieur le Directeur général,

Je vous remercie de votre lettre de représentation concernant notre vérification des états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021

J'ai l'honneur de vous présenter l'opinion du Commissaire aux comptes états sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021, que vous voudrez bien transmettre à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé.

Je vous remercie de votre coopération et de votre aide pendant mon mandat de Commissaire aux comptes.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma haute considération.

Signature de Girish Chandra Murmu

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya
Marg, New Delhi – 110124

Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé
20, Avenue Appia
CH-1211
Genève 27, Suisse

Original : anglais

Sceau du Contrôleur et Vérificateur général des comptes de l'Inde

1^{er} avril 2022

Opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de
l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé l'opinion du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021.

Je suis reconnaissant à l'Assemblée mondiale de la Santé de l'honneur et du privilège que me confèrent les fonctions de Commissaire aux comptes de l'OMS.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma haute considération.

Signature de Girish Chandra Murmu

Adresse : 9, Deen Dayal Upadhyaya
Marg, New Delhi – 110124

Président de la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé
Organisation mondiale de la Santé
Genève, Suisse

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'Assemblée mondiale de la Santé

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) où figurent l'état de la situation financière (État I) au 31 décembre 2021 ainsi que l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/de la situation nette (État III), le tableau des flux de trésorerie (État IV) et l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) pour l'année qui vient de s'achever, ainsi que les notes concernant les états financiers, dont une synthèse des principales méthodes comptables.

Notre opinion est que les états financiers présentent une image fidèle, à tous égards, de la situation financière de l'OMS au 31 décembre 2021, ainsi que de l'état de la performance financière, de l'état des variations de l'actif/de la situation nette, des flux de trésorerie et de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels pour l'année qui vient de s'achever, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué nos vérifications conformément aux Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites dans la section du présent rapport intitulée *Responsabilités du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers*. Nous sommes indépendants de l'OMS, conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à la vérification des états financiers, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations, c'est-à-dire des informations qui figurent dans le rapport du Directeur général pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021, mais pas des états financiers et de notre rapport sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'émettons aucune conclusion assortie d'une assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et, ce faisant, de déterminer si celles-ci présentent des différences significatives par rapport aux états financiers ou aux éléments dont nous avons eu connaissance pendant la vérification ou si elles comportent des inexactitudes importantes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons que les autres informations comportent des inexactitudes importantes, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des personnes chargées de la gouvernance concernant les états financiers

Conformément aux normes IPSAS, la direction est responsable de la préparation des états financiers, qui doivent présenter une image fidèle de la situation financière et, à ce titre, un contrôle interne déterminé par la direction est nécessaire pour établir des états financiers exempts d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'OMS à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'OMS ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OMS.

Responsabilité du Commissaire aux comptes concernant la vérification des états financiers

Nous avons pour objectifs d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de remettre un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un haut niveau d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter une anomalie significative lorsqu'elle existe. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs en se fondant sur les états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous émettons un jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification. En outre :

- a) nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures de vérification pour y faire face, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- b) nous nous familiarisons avec les éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir les procédures de vérification appropriées dans les circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OMS ;
- c) nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction ;
- d) nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus à l'issue de la vérification, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de faire planer un doute important sur la capacité de l'OMS à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus de signaler dans notre rapport les informations pertinentes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date du rapport ;
- e) nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et nous déterminons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance sur plusieurs questions, dont la portée et le calendrier prévus pour la vérification et les principales conclusions de celle-ci, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre vérification.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

En outre, notre opinion est que les opérations de l’OMS dont nous avons eu connaissance ou que nous avons contrôlées dans le cadre de notre travail de vérification ont, sur tous les points importants, été conformes au Règlement financier de l’Organisation.

Conformément à l’article XIV du Règlement financier de l’OMS, nous avons également soumis un rapport détaillé sur la vérification des états financiers de l’Organisation.

Signature de

Girish Chandra Murmu

**Contrôleur et Vérificateur général des
comptes de l’Inde**

1^{er} avril 2022

États financiers

Organisation mondiale de la Santé

État I. État de la situation financière

Au 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	337 957	915 947
Placements à court terme	4.2	4 562 887	3 879 420
Créances courantes	4.3	1 264 340	1 264 871
Créances sur le personnel	4.4	12 971	13 105
Stocks	4.5	190 430	144 321
Paie anticipés et dépôts	4.6	102 630	111 797
Total des actifs courants		6 471 215	6 329 461
Actifs non courants			
Créances non courantes	4.3	393 688	460 065
Placements à long terme	4.2	114 511	136 702
Immobilisations corporelles	4.7	230 020	206 911
Actifs incorporels	4.8	4 932	3 734
Total des actifs non courants		743 151	807 412
TOTAL DES ACTIFS		7 214 366	7 136 873
PASSIFS			
Passifs courants			
Contributions reçues en avance	4.9	97 946	96 496
Dettes	4.10	114 168	45 660
Dettes envers le personnel	4.11	2 088	1 564
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	4.12	91 982	84 782
Recettes différées courantes	4.13	481 447	554 993
Passifs financiers	4.2	35 595	183 855
Autres passifs courants	4.14	234 022	157 715
Passifs interentités	4.15	797 531	946 225
Emprunts à long terme – courants	4.16	3 714	3 848
Total des passifs courants		1 858 493	2 075 138
Passifs non courants			
Emprunts à long terme – non courants	4.16	169 106	151 691
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	4.12	1 386 185	1 859 772
Recettes différées non courantes	4.13	393 688	460 065
Autres passifs non courants	4.17		248
Total des passifs non courants		1 948 979	2 471 776
TOTAL DES PASSIFS		3 807 472	4 546 914
ACTIF NET/SITUATION NETTE			
Fonds général	6.1	4 084 915	3 732 066
États Membres – Autres	6.2	(740 341)	(1 211 736)
Fonds fiduciaires	6.3	62 320	69 629
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		3 406 894	2 589 959
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE		7 214 366	7 136 873

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État II. État de la performance financière

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
PRODUITS	5.1		
Contributions fixées		549 293	465 946
Contributions volontaires		3 365 228	3 704 226
Contributions volontaires de biens et services		93 123	79 712
Produits divers		58 671	49 450
Total des produits		4 066 315	4 299 334
CHARGES	5.2		
Dépenses liées au personnel		1 184 601	1 388 814
Fournitures et matériels médicaux		497 301	523 590
Services contractuels		1 330 217	986 126
Transferts et subventions		410 479	389 147
Voyages		78 227	83 900
Charges opérationnelles générales		185 788	147 297
Équipement, véhicules et mobilier		18 966	30 301
Dépréciation et amortissement		12 896	12 023
Total des charges		3 718 475	3 561 198
Recettes/(charges) financières	5.3	2 894	86 337
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE		350 734	824 473

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État III. État des variations de l'actif net/situation nette

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Notes	31 décembre 2021	Autres ajustements (voir la note 4.12)	Excédent/(déficit)	31 décembre 2020
Fonds général	6.1	4 084 915		352 849	3 732 066
États Membres – Autres	6.2	(740 341)	466 201	5 194	(1 211 736)
Fonds fiduciaires	6.3	62 320		(7 309)	69 629
TOTAL DES ACTIFS NETS/ SITUATION NETTE		3 406 894	466 201	350 734	2 589 959

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État IV. Tableau des flux de trésorerie

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FONCTIONNEMENT		
DÉFICIT/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE	350 734	824 473
Dépréciation et amortissement	12 896	12 023
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement	6 226	(44 039)
(Gains)/pertes non réalisés sur la réévaluation des emprunts à long terme	8 075	2 364
(Augmentation)/diminution des créances courantes	531	(104 117)
(Augmentation)/diminution des créances sur le personnel	134	(271)
(Augmentation)/diminution des stocks	(46 109)	(85 136)
(Augmentation)/diminution des paiements anticipés et des dépôts	9 167	(55 923)
(Augmentation)/diminution des créances non courantes	66 377	(74 958)
Augmentation/(diminution) des contributions reçues en avance	1 450	25 222
Augmentation/(diminution) des dettes	68 508	(16 666)
Augmentation/(diminution) des dettes envers le personnel	524	432
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	7 200	29 583
Augmentation/(diminution) des recettes différées – courantes	(73 546)	186 507
Augmentation/(diminution) des autres passifs courants	76 307	56 969
Augmentation/(diminution) des passifs interentités	(148 694)	57 033
Augmentation/(diminution) des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	(7 386)	294 344
Augmentation/(diminution) des recettes différées – non courantes	(66 377)	74 958
Augmentation/(diminution) des autres passifs non courants	(248)	(4 558)
Flux de trésorerie nets provenant du fonctionnement	265 769	1 178 240
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES PLACEMENTS		
Revenus des placements présentés parmi les activités de placement	(6 226)	44 039
(Augmentation)/diminution des placements à court terme	(683 467)	(619 969)
(Augmentation)/diminution des placements à long terme	22 191	(6 146)
Augmentation/(diminution) des passifs financiers	(148 260)	4 018
(Augmentation)/diminution des immobilisations corporelles	(34 851)	(37 747)
(Augmentation)/diminution des actifs incorporels	(2 352)	(2 615)
Flux de trésorerie nets provenant des placements	(852 965)	(618 420)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT		
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – courants	(134)	3 235
Augmentation/(diminution) des emprunts à long terme – non courants	9 340	24 196
Flux de trésorerie nets provenant du financement	9 206	27 431
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(577 990)	587 251
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'année	915 947	328 696
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'année	337 957	915 947

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

Organisation mondiale de la Santé

État V. Exposé de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Budget programme 2020-2021	Charges 2020	Charges 2021	Total des charges	Différence entre le budget programme et les charges	Exécution (%)
Priorité stratégique						
1 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle	1 358 770	557 027	737 525	1 294 552	64 218	95 %
2 Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire	888 845	262 558	396 838	659 396	229 449	74 %
3 Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être	431 079	108 194	168 005	276 199	154 880	64 %
4 Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays	1 090 006	444 611	525 395	970 006	120 000	89 %
Éradication de la poliomyélite, opérations d'urgence et appels, et programmes spéciaux	2 071 700	1 690 905	1 738 139	3 429 044	(1 357 344)	166 %
Total	5 840 400	3 063 295	3 565 902	6 629 197	(788 797)	114 %

Différences de base						
Charges relatives au fonds de péréquation des impôts		6 221	6 225	12 446		
Dispositions spéciales		1 737	1 088	2 825		
Autre utilisation hors du budget programme		37 943	51 030	88 973		
Total des différences de base		45 901	58 343	104 244		
Différences de calendrier						
Charges d'autres exercices inscrites dans le budget programme		75 199	(420)	74 779		
Total des différences de calendrier		75 199	(420)	74 779		
Total des charges au fonds général		3 184 395	3 623 825	6 808 220		
Différences relatives aux entités						
Charges au fonds commun, au fonds d'entreprise, au fonds d'affectation spéciale et au fonds fiduciaire		297 091	1 527	298 618		
Charges en nature (biens et services)		79 712	93 123	172 835		
Total des différences relatives aux entités		376 803	94 650	471 453		
Total des charges selon l'état de la performance financière (État II)		3 561 198	3 718 475	7 279 673		

La section présentant les principales méthodes comptables et les notes font partie intégrante des états financiers.

1. Notes concernant les états financiers

Entité présentant les états financiers

L'Organisation mondiale de la Santé est une organisation intergouvernementale et une institution spécialisée du système des Nations Unies. L'OMS est politiquement neutre et ses activités sont impartiales. Elle s'efforce d'agir de manière transparente et est responsable envers toutes les parties prenantes. Conformément à sa Constitution (qui est entrée en vigueur le 7 avril 1948), l'OMS agit en tant qu'autorité directrice et coordonnatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international. L'Organisation a son Siège à Genève (Suisse). L'OMS a également six bureaux régionaux et plus de 150 bureaux de pays.

L'Organisation mondiale de la Santé dispose d'un Règlement financier et de Règles de gestion financière¹ qui régissent sa gestion financière. Les états financiers ne reflètent que les opérations de l'OMS, qui n'a ni filiales ni participations dans des entreprises associées ou des entités contrôlées conjointement.

Entités non consolidées

L'OMS assure des services administratifs pour les entités non consolidées suivantes :

- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ;
- Unitaïd ;
- Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) ;
- Centre international de calcul (CIC) ;
- Assurance-maladie du personnel.

Ces entités possèdent leurs propres constitutions, statuts et structures de gouvernance. Elles établissent leurs propres états financiers, qui font l'objet d'une vérification extérieure et d'une certification distinctes. Sauf à Unitaïd, l'OMS a les mêmes droits de vote que tout autre membre ou partenaire et les opérations avec ces entités sont formelles. Chaque entité a ses actifs et ses passifs propres ; en cas de dissolution, la répartition des actifs et des passifs entre membres et organisations partenaires sera déterminée suivant la constitution, les statuts et la structure de gouvernance selon une formule qui devra être définie à ce moment-là.

Base de préparation et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisation mondiale de la Santé ont été établis sur la base de la comptabilité d'exercice, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS. Ils ont été établis conformément au principe de continuité d'exploitation. Cependant, les placements et les emprunts sont comptabilisés à la juste valeur ou au coût amorti. Lorsqu'un point précis n'est pas abordé dans les Normes IPSAS, les Normes internationales d'information financière appropriées ont été appliquées.

Ces états financiers ont été établis en partant du principe que l'OMS est en situation de continuité d'activité et qu'elle poursuivra ses activités et respectera ses obligations réglementaires dans un avenir prévisible (IPSAS 1 – Présentation des états financiers).

Sauf indication contraire, ces états financiers et les notes qui les accompagnent sont présentés en dollars des États-Unis et toutes les valeurs sont arrondies au millier près, c'est-à-dire indiquées en milliers de dollars des États-Unis.

¹ Voir le document WHA66/2013/REC/1, résolution WHA66.3.

Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaie étrangère sont converties en dollars des États-Unis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur, qui équivalent approximativement aux taux de change à la date des opérations. Les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies sont fixés une fois par mois et révisés au bout de deux semaines en cas de fluctuations importantes.

Les actifs et les passifs libellés dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. Les gains ou les pertes qui en découlent sont indiqués dans l'état de la performance financière.

Les actifs et les passifs qui ne sont pas libellés en dollars des États-Unis et qui se trouvent dans des portefeuilles de placements sont convertis en dollars des États-Unis au taux appliqué par le dépositaire à la fin du mois.

Importance relative et utilisation de jugements et d'estimations

La notion d'importance relative¹ est essentielle pour les états financiers de l'OMS. L'étude par l'Organisation de l'importance relative des informations comptables permet de procéder systématiquement au recensement, à l'analyse, à l'évaluation, à l'approbation et à l'examen périodique des décisions pour lesquelles l'importance relative des informations est prise en compte, dans plusieurs domaines de la comptabilité. Les états financiers comportent des montants calculés sur la base de jugements, d'estimations et d'hypothèses de la direction. L'évolution des estimations est indiquée au moment où celles-ci sont connues.

États financiers

Conformément à la Norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), un jeu complet d'états financiers a été préparé comme suit :

- état de la situation financière ;
- état de la performance financière ;
- état des variations de l'actif net/situation nette ;
- tableau des flux de trésorerie ;
- état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels ; et
- notes concernant les états financiers, comprenant une description de la base de préparation et de présentation des états, un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations pertinentes.

2. Principales méthodes comptables

2.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, détenus à leur valeur nominale, comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les dépôts de garantie, le papier commercial, les fonds opérant sur les marchés monétaires, ainsi que les effets et billets à court terme. Tous les placements dont l'échéance est de trois mois ou moins à compter de la date de leur acquisition sont inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ceci englobe la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements.

¹ Les omissions ou les inexactitudes sont significatives si elles peuvent influencer chacune ou dans leur ensemble sur les décisions prises ou les évaluations effectuées sur la base des états financiers.

2.2 Placements et instruments financiers

Un instrument financier est comptabilisé à partir de la date à laquelle l'OMS souscrit aux dispositions contractuelles dudit instrument et jusqu'à expiration des droits de recevoir de la trésorerie correspondant à cet actif ou jusqu'à son transfert et, partant, jusqu'au moment où l'Organisation a transféré l'ensemble des risques et des avantages significatifs liés à la propriété de cet instrument. Les placements sont classés comme : i) des actifs ou des passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde ; ii) des placements détenus jusqu'à échéance ; ou iii) des dépôts bancaires et d'autres créances. Les achats et les ventes de placements sont comptabilisés à la date de l'opération.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont des instruments financiers qui satisfont à l'une des deux conditions suivantes : i) ils sont détenus à des fins de transaction ; ou ii) ils sont désignés par l'entité lors de leur première comptabilisation à la juste valeur par le biais du solde.

Les instruments financiers qui entrent dans cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les gains ou les pertes découlant éventuellement de l'évolution de la juste valeur sont pris en compte par le biais du solde et figurent dans l'état de la performance financière correspondant à la période où ils se produisent. Tous les instruments dérivés, tels que les swaps, les contrats à terme sur les monnaies ou les options, sont classés comme détenus à des fins de transaction, à l'exception des instruments de couverture désignés et effectifs tels que définis dans la Norme IPSAS 29 (Instruments financiers : comptabilisation et évaluation). Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme actifs courants ou non courants selon l'horizon temporel des placements de chaque portefeuille. Si l'horizon temporel est inférieur ou égal à un an, ces actifs sont classés parmi les actifs courants et s'il est supérieur à un an, ils sont classés parmi les actifs non courants. Compte tenu du grand nombre de titres dans chaque portefeuille, il peut y avoir à tout moment une minorité de titres dont l'échéance diffère de l'horizon temporel des objectifs du portefeuille.

Les placements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables, dont les dates d'échéance sont fixes et que l'Organisation a l'intention et la possibilité de conserver jusqu'à échéance. Ils sont indiqués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, le produit des intérêts étant comptabilisé dans l'état de la performance financière sur la base du rendement effectif. Au 31 décembre 2021, l'Organisation n'avait aucun placement détenu jusqu'à échéance.

Les dépôts bancaires et les autres créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les recettes cumulées liées aux intérêts, aux dividendes et à la trésorerie à recevoir sur les placements sont incluses dans cette rubrique. Les dépôts bancaires et les autres créances sont indiqués au coût amorti, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de toute dépréciation. Le produit des intérêts est comptabilisé sur la base du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

Les autres passifs financiers, qui englobent les charges et les dettes cumulées liées à des placements, sont d'abord comptabilisés à la juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme dont les intérêts seraient négligeables.

2.3 Créances

Les créances sont des actifs financiers non dérivés pour lesquels les versements sont fixes ou déterminables et qui ne sont pas négociés sur un marché actif. Les créances courantes correspondent à des sommes dues depuis 12 mois ou moins à la date de reporting, alors que les créances non courantes sont des sommes dues depuis plus de 12 mois à la date où les états financiers sont présentés.

Les contributions volontaires à recevoir sont comptabilisées sur la base de modalités de paiement spécifiées dans un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'est spécifiée, l'intégralité de la créance est comptabilisée comme échue. Les contributions fixées à recevoir sont comptabilisées au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé. Les créances sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette estimée et ne sont pas actualisées, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

Une provision pour créances douteuses est constituée lorsqu'il existe un risque de dépréciation d'une créance. L'évolution des créances douteuses est comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II).

2.4 Stocks

L'OMS comptabilise comme stocks des médicaments, des vaccins, des fournitures humanitaires et des publications. Les stocks sont évalués en fonction i) de leur coût ; ou ii) de leur valeur nette réalisable – en prenant le montant le plus bas des deux –, sur la base d'une moyenne pondérée. L'inventaire des stocks est effectué une fois par an. Les frais de conditionnement, de fret et d'assurance sont calculés sur la base de la valeur totale des achats en stock et ajoutés à la valeur du stock.

Lorsque les stocks ont été acquis par le biais d'opérations sans contrepartie directe (stocks reçus en don comme contribution en nature), la valeur est déterminée en fonction de la juste valeur des biens objet du don à la date de leur acquisition.

Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est comptabilisée comme charge.

2.5 Paiements anticipés et dépôts

Les paiements anticipés sont des sommes payées à des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. Les dépôts sont des montants payés à titre de garantie pour la location de bureaux. Les dépôts et les paiements anticipés sont enregistrés au coût.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont la valeur est supérieure à 5000 USD sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'état de la situation financière. Les immobilisations corporelles sont indiquées au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations acquises dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. L'OMS considère que les actifs de ce type ne sont pas générateurs de trésorerie.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur toute la durée de vie utile de l'actif. Les terrains ne sont pas soumis à amortissement. Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen annuel pour déterminer si elles sont dépréciées. La vie utile estimée des catégories d'actifs incluses dans les immobilisations corporelles est calculée comme suit :

Catégorie d'actifs	Vie utile estimée (en années)
Terrains	s. o.
Constructions – définitives	60
Constructions – provisoires	5
Mobilier, agencements et installations	5
Véhicules et autres moyens de transport	5
Équipement de bureau	3
Matériel de communication	3
Équipement audiovisuel	3
Matériel informatique	3
Équipement réseau	3
Matériel de sécurité	3
Autres équipements	3

Les améliorations sont capitalisées lorsqu'elles entraînent un allongement de la durée de vie utile de l'actif ou l'ajout d'un espace utilisable. La valeur résiduelle de l'actif et le coût des améliorations seront amortis sur la

durée de vie utile ajustée (durée de vie restante). Les frais de réparation et de maintenance normaux sont passés en charge au cours de l'année où ils sont engagés.

2.7 Actifs incorporels

Les actifs incorporels dont la capitalisation dépasse le seuil préétabli de 100 000 USD sont indiqués au coût historique, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ceux acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. L'amortissement est déterminé sur toute la vie utile estimée des actifs selon la méthode linéaire. La vie utile estimée des logiciels acquis auprès de tiers est comprise entre deux et six ans.

Les actifs incorporels de l'OMS sont censés avoir une valeur résiduelle nulle dans la mesure où ils ne sont ni vendus ni transférés à la fin de leur vie utile. La dépréciation des actifs incorporels est examinée chaque année. Certains actifs incorporels peuvent avoir une vie utile plus courte.

2.8 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur (l'Organisation), pour une période convenue, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Chaque contrat de location est examiné pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou d'un contrat de location simple. Les écritures comptables et les informations nécessaires sont ajoutées en conséquence pour les contrats de location dont le seuil de comptabilisation est supérieur à 50 000 USD par an.

Lorsque l'OMS est le bailleur, les recettes provenant des locations simples sont comptabilisées comme produits selon la méthode linéaire sur toute la durée du contrat de location. L'ensemble des coûts entraînés par la perception des recettes locatives, y compris l'amortissement, sont comptabilisés comme charges.

2.9 Contributions reçues en avance

Les contributions reçues en avance correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques –, en vertu desquels des contributions sont reçues en avance par rapport aux montants dus.

2.10 Dettes et passifs opérationnels

Les dettes sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services que l'OMS a reçus et qui lui ont été facturés, mais qu'elle n'a pas encore payés.

Les passifs opérationnels accumulés sont des passifs financiers correspondant à des biens et des services qui ont été reçus, mais qui n'ont été ni facturés à l'OMS ni payés.

Les dettes et les passifs opérationnels sont comptabilisés au coût, car l'effet de l'actualisation est considéré comme négligeable.

2.11 Avantages du personnel

L'OMS comptabilise les catégories d'avantages du personnel suivantes :

- les avantages du personnel à court terme, dont les sommes correspondantes sont dues intégralement dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable où les employés concernés ont exercé leurs fonctions ;
- les avantages postérieurs à l'emploi ;
- les autres avantages du personnel à long terme ; et
- les indemnités de fin de contrat.

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Ce régime expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs du régime et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS a considéré la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière (État II).

2.12 Passifs interentités

Les passifs interentités correspondent à un solde de trésorerie détenu par l'OMS pour le compte d'entités hébergées (voir les notes 4.2 et 4.15).

2.13 Provisions et passifs éventuels

Des provisions sont constituées par rapport à des passifs et des charges futurs correspondant pour l'OMS à des obligations juridiques ou implicites découlant d'événements passés, qu'elle devra probablement régler.

Les autres engagements qui ne satisfont pas aux critères de comptabilisation des passifs figurent dans les notes concernant les états financiers comme passifs éventuels, et leur existence ne sera confirmée qu'en cas de survenue ou de non-survenue d'un ou plusieurs événements futurs incertains dont l'OMS n'a pas totalement la maîtrise.

2.14 Actifs éventuels

Des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service et lorsqu'on disposera de suffisamment d'informations pour évaluer la probabilité du flux entrant d'avantages économiques et/ou de potentiel de service.

2.15 Recettes différées

Les recettes différées correspondent à des accords liant juridiquement l'OMS et des contributeurs – dont des gouvernements, des organisations internationales et des institutions privées et publiques. Des recettes différées sont comptabilisées quand :

- un accord contractuel est confirmé par écrit par l'Organisation et le contributeur ; et
- les fonds sont affectés et dus pour un exercice futur.

Les recettes différées incluent aussi les avances correspondant à des opérations avec contrepartie directe.

Elles sont présentées comme courantes si elles sont dues dans un délai d'un an et comme non courantes si elles sont dues un an ou plus après la date de reporting.

2.16 Produits

Les produits comprennent les flux entrants bruts d'avantages économiques ou de potentiel de service reçus et à recevoir par l'OMS au cours de l'année, et représentent une augmentation de l'actif net/situation nette. L'Organisation comptabilise les produits suivant les critères établis dans la Norme IPSAS 1 (Présentation des états financiers), dans la Norme IPSAS 9 (Produits des opérations avec contrepartie directe) et dans la Norme IPSAS 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe).

Les principales sources de produits pour l'OMS sont notamment les suivantes :

Produits sans contrepartie directe

- **Contributions fixées.** Les produits provenant des contributions des États Membres et des Membres associés sont comptabilisés au début de chaque année suivant le barème approuvé par l'Assemblée de la Santé.
- **Contributions volontaires.** Les produits correspondant à une contribution volontaire sont comptabilisés au moment de la signature d'un accord liant l'OMS et le contributeur. Lorsque l'accord est dit « assorti de conditions », l'OMS n'a pas la maîtrise de la ressource et ne comptabilise les recettes et les créances qu'à réception des liquidités. Lorsqu'aucune modalité de paiement n'a été spécifiée par le contributeur ou lorsque la contribution est à payer au cours de l'année comptable, les recettes correspondantes sont comptabilisées pendant l'exercice en cours. Lorsque la contribution est à payer après la fin de l'année, le montant correspondant est comptabilisé comme recette différée. Lorsque la date de début du contrat est postérieure au 31 décembre, les produits sont comptabilisés au cours de l'année comptable suivante.
- **Contributions de biens et services.** Les contributions de biens et services sont enregistrées pour un montant égal à leur juste valeur sur le marché, laquelle est déterminée au moment de l'acquisition, sur la base d'un accord passé avec le contributeur et après confirmation de la réception des biens ou des services par le centre budgétaire concerné. Une écriture correspondant à la charge est passée au moment où les contributions de biens et services sont comptabilisées comme produits.

Produits avec contrepartie directe

- **Achats remboursables, concessions, fonds de roulement des ventes et autres produits avec contrepartie directe.** Les produits provenant des achats remboursables effectués pour le compte d'États Membres, les produits provenant de la vente de biens ou de services et les rétributions versées par les fabricants pour les services de préqualification sont enregistrés sur la base du fait générateur, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs et/ou un potentiel de service iront à l'OMS et que l'on peut évaluer ces avantages de façon fiable. La charge correspondante est comptabilisée la même année.

2.17 Charges

Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiel de service au cours de la période sous forme de sorties ou de consommation d'actifs, ou de survenance de passifs qui ont pour résultat de diminuer l'actif net/situation nette. L'OMS comptabilise les charges au moment de la réception des biens ou de la prestation des services (principe de l'exécution) et non au moment du versement de liquidités ou équivalent.

2.18 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode de classement des ressources en catégories (par fonds) afin de déterminer leur provenance et leur utilisation. La création de ces fonds permet de mieux rendre compte des produits et des charges. Le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise et le fonds fiduciaire assurent une ventilation correcte des produits et des charges. Les virements entre fonds qui entraîneraient une double comptabilisation de produits et/ou de charges sont éliminés au moment de la

consolidation. Les virements à l'intérieur d'un fonds, concernant par exemple les dépenses d'appui aux programmes à l'intérieur du fonds général, sont également éliminés.

Fonds général

Les comptes regroupés dans ce fonds servent à faciliter l'exécution du budget programme. Le fonds général comprend les éléments suivants :

- **fonds des contributions fixées.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des contributions fixées des États Membres, ainsi que d'autres recettes diverses ;
- **fonds de péréquation des impôts.** Conformément à la résolution WHA21.10 (1968), par laquelle l'Assemblée de la Santé décida de créer le fonds de péréquation des impôts, les contributions fixées de tous les États Membres sont réduites du montant perçu au titre de l'imposition du personnel. Pour déterminer la réduction des contributions fixées à appliquer dans le cas des États Membres concernés, le fonds de péréquation des impôts est crédité des sommes perçues au titre de l'imposition du personnel, les montants portés au crédit du fonds étant répartis au nom de chacun des États Membres, et ce au prorata de la contribution de chaque État Membre pour l'exercice financier correspondant. Dans le cas des États Membres qui imposent leurs ressortissants, ou d'autres personnes imposables, sur les émoluments versés par l'Organisation, les sommes portées au crédit de l'État Membre sont diminuées du montant estimatif des impôts prélevés par lui. Les montants imputés sont utilisés par l'Organisation pour couvrir le remboursement des impôts payés par les fonctionnaires concernés, conformément à la résolution WHA21.10 ;
- **fonds de roulement.** Ce fonds a été créé pour permettre l'exécution du budget programme en attendant la réception des arriérés de contributions fixées. Conformément à l'article VII du Règlement financier, l'exécution de la partie du budget financée par les contributions fixées peut être financée par le fonds de roulement puis des emprunts internes sur les réserves de trésorerie de l'OMS, à l'exclusion des fonds fiduciaires. Les sommes ainsi avancées sont remboursées au fur et à mesure du recouvrement des arriérés de contributions fixées, les emprunts internes étant remboursés avant les montants provenant du fonds de roulement ;
- **fonds volontaire.** Ce fonds réunit les produits et les charges découlant des fonds suivants :
 - compte des contributions volontaires de base,
 - fonds des contributions volontaires de base,
 - fonds des contributions volontaires à objet désigné,
 - fonds de réserve pour les situations d'urgence. Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il sert à assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain,
 - Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR),
 - Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP),
 - fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration,
 - compte spécial de frais généraux,
 - fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises et fonds de réserve pour les situations d'urgence,

- fonds des redevances pour les services. Ce fonds a été créé afin d’enregistrer et de rapporter les sommes facturées à des fabricants pour l’évaluation de la qualité, de l’innocuité et de l’efficacité de produits médicaux (vaccins, médicaments ou produits de diagnostic) en vue de leur préqualification,
- fonds pour la chaîne d’approvisionnement. Ce fonds a été créé pour gérer l’initiative en faveur de la chaîne d’approvisionnement dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19. Il sert à enregistrer et à rapporter les ventes de stocks à des tiers.

États Membres – Autres

Ce fonds rassemble les comptes suivants :

- **fonds commun.** Ce fonds indique les mouvements des actifs et des passifs de l’Organisation consécutifs à des modifications de certains éléments tels que les stocks, l’ajustement des actifs fixes, l’ajustement des constructions en cours, l’amortissement, les gains et pertes sur les placements et les gains et pertes au change ;
- **fonds d’entreprise.** Ce fonds comporte les comptes qui génèrent des recettes autonomes. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d’entreprise comprend ce qui suit :
 - **fonds pour l’assurance-accidents et maladie.** Ce fonds a été créé en tant que mécanisme d’autoassurance afin de couvrir les membres du personnel en cas d’accident ou de maladie,
 - **fonds pour les concessions.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités des concessionnaires. Il est alimenté par les sommes payées par les concessionnaires pour les locaux, le matériel, les services essentiels et l’utilisation des installations mises à leur disposition par l’Organisation,
 - **fonds pour les locations de garages.** Ce fonds a été créé principalement pour comptabiliser les activités liées à l’entretien d’un garage à Genève. Il est alimenté par les sommes payées par les membres du personnel concernés pour avoir le droit d’utiliser le garage,
 - **fonds pour le Centre mondial de conférences et de formation de Tunis.** Ce fonds a été créé en 2018 pour gérer les opérations du Centre mondial de conférences et de formation de Tunis. Des produits y sont versés et des charges prélevées pour l’organisation de réunions et de conférences,
 - **fonds pour les polices d’assurance.** Ce fonds a été créé pour gérer les activités liées aux polices d’assurance commerciale. Il est alimenté par les prestations reçues au titre des polices d’assurance commerciale applicables,
 - **fonds des contributions en nature.**¹ Ce fonds a été créé pour comptabiliser les contributions en nature,
 - **fonds de roulement des ventes.**² Ce fonds a été créé pour comptabiliser les activités relatives aux publications,
 - **fonds pour les achats remboursables.**³ Ce fonds a été créé pour comptabiliser et rapporter les achats effectués pour le compte des États Membres ou d’autres organisations des Nations Unies,

¹ Les opérations du fonds des contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, le solde du fonds en fin d’année est nul (voir la note 2.16).

² Conformément aux résolutions WHA22.8 (1969) et WHA55.9 (2002) de l’Assemblée de la Santé, ce fonds est alimenté par le produit des ventes de publications et de certificats internationaux de vaccination, de films, de vidéos, de DVD et d’autres matériels d’information. Il sert à couvrir les dépenses afférentes à la production ou à l’impression.

³ Les opérations du fonds pour les achats remboursables sont des opérations avec contrepartie directe. Le total des produits étant égal au total des charges, il n’y a pas de solde du fonds à la fin de l’année (voir la note 2.16).

-
- **fonds pour les services partagés.** Ce fonds a été créé en 2018 pour enregistrer et rapporter les produits et les charges correspondant aux services partagés avec d'autres institutions des Nations Unies qui sont gérés par l'OMS,
 - **fonds du pôle mondial chargé de coordonner les activités de contrôle.** Ce fonds a été créé en 2021 pour enregistrer et rapporter les contributions et les charges destinées à couvrir les activités de contrôle des transferts et subventions de l'Organisation ;
 - **fonds d'affectation spéciale.** Les comptes regroupés dans ce fonds correspondent aux virements du fonds général ou à des crédits ouverts par l'Assemblée de la Santé. Les produits et les charges correspondant à ce fonds ne figurent pas dans le budget programme. Le fonds d'affectation spéciale comprend ce qui suit :
 - **fonds du prêt à la construction.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter un prêt du Gouvernement suisse destiné à couvrir les dépenses liées à la construction d'un nouveau bâtiment à Genève. Il est alimenté par un prêt du Gouvernement suisse,
 - **fonds pour le recouvrement du coût des services en interne.** Ce fonds a été créé pour comptabiliser la prestation de services entre départements de l'Organisation,
 - **fonds pour les infrastructures.** Ce fonds a été créé par la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017) afin de rassembler les informations relatives au fonds immobilier et celles concernant le fonds pour la technologie de l'information,
 - **fonds pour la technologie de l'information.** Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'Organisation en matière de technologie de l'information. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris),
 - **fonds pour les stagiaires.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter les dépenses opérationnelles du programme de stages. Il est alimenté par un montant payé par les départements qui engagent des stagiaires,
 - **fonds immobilier.** Ce fonds a été créé par la Vingt-Troisième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est alimenté principalement par une ouverture de crédits au budget ordinaire. Il est aussi crédité des recettes locatives provenant des opérations immobilières (en dehors de la location de garages et des recettes provenant des concessions au Siège) et alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs.
 Ce fonds a été créé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants, à l'acquisition de terrains, le cas échéant, et aux réparations importantes des actifs immobiliers dont l'Organisation est propriétaire. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants,
 - **fonds pour la maternité.** Ce fonds a été créé en 2018 pour faciliter le remplacement temporaire des membres du personnel en congé de maternité. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,
 - **fonds pour la mobilité.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités liés à la mobilité du personnel, tels que la prime d'affectation et la prime de réaffectation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,
 - **fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement.** Ce fonds a été créé afin de financer les droits et indemnités pour le personnel, tels que le congé dans les foyers et l'indemnité pour frais d'études des enfants. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,

- **fonds pour l’occupation des postes.** Ce fonds a été créé pour couvrir les charges institutionnelles et administratives de l’Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel,
- **fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite.** Ce fonds a été créé pour gérer les passifs relatifs au personnel qui résulteront de la clôture du programme de lutte contre la poliomyélite,
- **fonds de l’Assurance-maladie du personnel.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter le passif net de l’Organisation. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les cotisations des retraités,
- **fonds pour la sécurité.** Ce fonds a été créé pour enregistrer et rapporter les dépenses liées à la sécurité. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris),
- **fonds spécial d’indemnisation.** Ce fonds a été créé par le Directeur général pour payer les prestations périodiques auxquelles les membres du personnel ont droit conformément aux règles d’indemnisation en cas d’accident ou de maladie imputable au service. Il peut être alimenté par les fonds alloués pour couvrir le coût de l’emploi des membres du personnel et par des intérêts créditeurs,
- **fonds pour la reconstitution des stocks.** Ce fonds a été créé pour faciliter les achats à effectuer dans les situations d’urgence, principalement pour la Région de la Méditerranée orientale,
- **fonds pour les paiements de fin de contrat.** Ce fonds a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu’ils quittent l’Organisation, y compris l’indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l’occasion du rapatriement. Il est alimenté par un montant prélevé sur les traitements des membres du personnel et par les intérêts créditeurs.

Fonds fiduciaire

Ce fonds regroupe les actifs détenus par l’OMS en tant que dépositaire ou agent d’exécution pour autrui et dont elle ne peut pas se servir pour financer ses programmes. Il englobe les actifs des partenariats administrés par l’Organisation et dont le budget n’est pas approuvé par l’Assemblée de la Santé. Ce fonds, qui n’a pas contribué au budget programme 2020-2021, contenait au 31 décembre 2021 les éléments suivants :

- fonds de l’Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé,
- fonds de l’Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé,
- fonds du Projet spécial élargi pour l’élimination des maladies tropicales négligées,
- fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l’enfant,
- fonds de l’Association du personnel,
- fonds de la Convention-cadre de l’OMS pour la lutte antitabac.

2.19 Informations sectorielles

Comme l’exigent les Normes IPSAS, l’OMS communique des informations sectorielles sur la base de sa structure régionale. Les produits, les charges, les actifs et les passifs sont rapportés par bureau (Région). L’utilisation des bureaux est conforme aux décisions prises par les États Membres et le Secrétariat en ce qui concerne l’allocation des ressources. Les informations sectorielles sont données par bureau, car c’est ainsi que le budget programme de l’OMS est présenté. En outre, chaque Directeur régional est responsable des résultats obtenus et de la gestion des actifs et des passifs.

2.20 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie (État IV) est préparé suivant la méthode indirecte.

2.21 Comparaison avec le budget

Le budget et la comptabilité de l'OMS reposent sur des bases différentes. Les budgets de l'Organisation sont établis sur la base de la comptabilité de caisse modifiée et non sur la base de la comptabilité d'exercice prévue dans les Normes IPSAS. En outre, les budgets sont établis pour deux ans.

Alors que les états financiers couvrent l'ensemble des activités de l'OMS, les budgets ne sont approuvés par l'Assemblée mondiale de la Santé que pour le fonds général. Il n'y a pas de budget approuvé pour les autres fonds. Tous les fonds sont administrés conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière.

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, à la présentation, au calendrier et à l'entité. Il se peut qu'il y ait aussi des différences de formats et de modes de classification adoptés pour la présentation des états financiers et du budget.

La Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le budget programme 2020-2021 en adoptant la résolution WHA72.1 (2019). L'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) permet de comparer le budget final aux montants réels calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Comme le budget et les états financiers sont établis sur des bases différentes, la note 7 indique un rapprochement entre les montants réels présentés dans l'État V et ceux présentés dans le tableau des flux de trésorerie (État IV).

3. Note sur le retraitement/reclassement des soldes

Il n'y a aucune information à rapporter dans le cadre de cette note.

4. Informations à l'appui de l'état de la situation financière

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les espèces en banque, les fonds opérant sur les marchés monétaires, les dépôts de garantie, les dépôts bancaires, ainsi que des placements à court terme extrêmement liquides dont l'échéance initiale est de trois mois au moins à compter de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie servent à répondre aux besoins de l'Organisation à court terme plutôt qu'à réaliser des placements à long terme. Ils sont détenus pour le compte de l'Organisation et sont répartis entre le fonds général, le fonds d'affectation spéciale, le fonds d'entreprise, le fonds fiduciaire ainsi que les entités étrangères à l'OMS et administrées par elle. Les chiffres englobent la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles gérés par des administrateurs externes de placements. Le tableau ci-dessous indique la trésorerie et les équivalents de trésorerie par bureau.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Bureau principal		
Siège	87 298	146 563
Bureau régional de l'Afrique	14 615	26 364
Bureau régional de la Méditerranée orientale	10 048	19 520
Bureau régional de l'Europe	1 796	743
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	4 079	1 545
Bureau régional du Pacifique occidental	3 436	3 453
Trésorerie en banque, dans des comptes de placement, en transit et en caisse	121 272	198 188
Siège	216 685	717 759
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	216 685	717 759
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	337 957	915 947

4.2 Placements et instruments financiers

Les méthodes comptables relatives aux placements et aux instruments financiers sont exposées en détail dans la note 2.2.

Les objectifs du placement des fonds de l'OMS sont les suivants :

- la préservation du capital. La préservation du capital est d'une importance cruciale et constitue l'objectif principal de la politique de placements ;
- le maintien de liquidités suffisantes afin de pouvoir régler les dettes à temps ; et
- l'optimisation du rendement des revenus, compte tenu des exigences susmentionnées en matière de préservation du capital et de liquidités.

La qualité, la sécurité et la liquidité des placements sont toujours plus importantes que le taux de rendement.

L'OMS a intégré dans ses mandats de placement des principes exigeants qui tiennent compte des effets des placements sur l'environnement, la société et la gouvernance. Les entreprises qui tirent plus de 5 % de leurs revenus des secteurs suivants ont été exclues des placements :

- production de tabac,
- fabrication d'armements,
- stocks et extraction de combustibles fossiles.

Les fonds de l’OMS sont mêlés à ceux du Fonds de l’Assurance-maladie du personnel, de l’ONUSIDA, d’Unitaid et du CIC (voir la note 4.15). Ces fonds à court terme sont placés directement par la Trésorerie de l’OMS, ainsi que par des gestionnaires de placements internationaux agréés de qualité. Les montants totaux placés pour le compte d’autres entités sont les suivants :

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Assurance-maladie du personnel	113 537	215 435
Centre international de calcul	42 313	33 359
Unitaid	465 565	499 452
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	176 116	197 979
Total des passifs interentités	797 531	946 225

Si on applique aux soldes interentités pour les entités hébergées les proportions relatives de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des passifs financiers par rapport aux totaux, les chiffres des placements pour chaque entité hébergée peuvent être présentés comme suit :

Désignation	OMS	Assurance-maladie du personnel	CIC	Unitaid	ONUSIDA	Total
	en milliers USD					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	282 558	7 887	2 939	32 340	12 234	337 957
Placements à court terme	3 814 920	106 481	39 683	436 631	165 171	4 562 887
Passifs financiers	(29 760)	(831)	(310)	(3 406)	(1 288)	(35 595)
Total	4 067 718	113 537	42 313	465 565	176 116	4 865 249

Le tableau ci-après présente une analyse des placements de l’Organisation.

Placements et instruments financiers (en milliers USD)

Désignation	Fonds gérés en interne	Fonds gérés en externe						Contrats de couverture du risque de change	Total général au 31 décembre 2021	Total général au 31 décembre 2020
	Dépôts à terme et trésorerie	Portefeuille à court terme A	Portefeuille à court terme B	Portefeuille à court terme C	Portefeuille à court terme D	Portefeuille à long terme	Total			
Placements relevant des actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des portefeuilles de placements	95 418	34 009	9 286	54 059	23 912	1	121 267		216 685	717 759
Placements à court terme										
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	15 025	11 590	187		3 021		14 798	3 433	33 256	23 804
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale		998 615	168 494	697 739	1 013 711		2 878 559		2 878 559	2 528 101
Dépôts bancaires et autres créances	1 636 335	2 825	7 317	1 280	3 315		14 737		1 651 072	1 327 515
Total des placements à court terme	1 651 360	1 013 030	175 998	699 019	1 020 047		2 908 094	3 433	4 562 887	3 879 420
Total des placements relevant des actifs courants	1 746 778	1 047 039	185 284	753 078	1 043 959	1	3 029 361	3 433	4 779 572	4 597 179
Placements relevant des actifs non courants										
Placements à long terme										
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale						114 511	114 511		114 511	136 702
Total des actifs à long terme									114 511	136 702
Total des placements relevant des actifs non courants									114 511	136 702
Passifs financiers relevant des actifs courants										
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – à des fins de transaction	(837)	(1 857)			(669)		(2 526)	(9 185)	(12 548)	(63 720)
Dettes et sommes accumulées		(8 870)	(14 175)	(1)	(1)		(23 047)		(23 047)	(120 135)
Total des passifs financiers	(837)	(10 727)	(14 175)	(1)	(670)		(25 573)	(9 185)	(35 595)	(183 855)
Total des passifs financiers relevant des actifs courants	(837)	(10 727)	(14 175)	(1)	(670)		(25 573)	(9 185)	(35 595)	(183 855)
Total des placements – net	1 745 941	1 036 312	171 109	753 077	1 043 289	114 512	3 118 299	(5 752)	4 858 488	4 550 026

Placements à court terme

Les fonds détenus à court terme pour financer la mise en œuvre de programmes sanitaires sont placés sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée. Les placements inclus dans la rubrique « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde » englobent les titres à revenu fixe et les instruments dérivés détenus pour couvrir les passifs prévus et les besoins de trésorerie imprévus. Les actifs financiers placés dans les portefeuilles sous gestion externe initialement comptabilisés à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à court terme lorsque l'horizon temporel des placements de ces portefeuilles est inférieur ou égal à un an. Pour des raisons stratégiques, les gestionnaires externes de ces portefeuilles de placements peuvent parfois décider de porter temporairement la durée moyenne des portefeuilles à un peu plus d'un an. Ces actifs financiers resteront classés comme placements à court terme à moins que l'horizon temporel du portefeuille et la durée de son indice de référence n'aient été portés à plus d'un an. La rubrique « Autres créances » inclut les recettes perçues sur les placements et les créances sur les placements qui ont été vendus avant le 31 décembre 2021, mais dont le règlement est intervenu après.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	33 256	23 804
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	2 878 559	2 528 101
Dépôts bancaires et autres créances	1 651 072	1 327 515
Total des placements à court terme	4 562 887	3 879 420

Dépôts à terme

Les dépôts à terme comprennent les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis qui peuvent produire des intérêts supérieurs quand les taux de change à terme sont favorables. Pour ces dépôts en devises, le risque lié au taux de change était intégralement couvert par des contrats à terme sur les monnaies.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Dépôts à terme en dollars des États-Unis	1 350 000	1 000 000
Dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis	285 248	312 856
Total des dépôts à terme	1 635 248	1 312 856

Placements à long terme

Les sommes investies à long terme servent à financer le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée, et elles sont placées en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité. Après avoir été comptabilisés initialement dans le portefeuille de placements servant à financer le fonds des paiements de fin de contrat, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde sont classés comme placements à long terme compte tenu de l'horizon temporel du portefeuille et de la durée de son indice de référence, qui sont tous les deux supérieurs à un an. La majorité de ces actifs financiers sont placés dans un fonds obligataire mondial géré en externe.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	114 511	136 702
Total des placements à long terme	114 511	136 702

Passifs financiers

Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction » incluent les opérations dérivées telles que les contrats à terme sur les devises et les

swaps de taux d'intérêt. Les passifs financiers indiqués dans la rubrique « Dettes fournisseurs et charges à payer » sont d'autres passifs financiers liés à des placements, y compris les actifs acquis avant le 31 décembre 2021 et réglés après cette date.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	12 548	63 720
Dettes et sommes accumulées	23 047	120 135
Total des passifs financiers	35 595	183 855

Hiérarchie de la juste valeur

La hiérarchie de la juste valeur correspond à la catégorisation des prix du marché pour indiquer la facilité relative avec laquelle la valeur des placements détenus par l'OMS peut être réalisée.

La majorité des instruments financiers détenus par l'OMS sont cotés sur des marchés actifs et sont classés au niveau 1. Les instruments dérivés qui font l'objet d'opérations de gré à gré sont classés au niveau 2, car leur juste valeur est observable – directement par le prix ou indirectement après avoir été dérivée du prix. Les instruments classés au niveau 2 sont les contrats à terme sur les devises et les contrats dérivés dans les portefeuilles gérés en externe.

Désignation	Niveau 1	Niveau 2	Total
	en milliers USD		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 596		47 596
Placements à court terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction		29 967	29 967
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale			
Total des placements à court terme		29 967	29 967
Placements à long terme			
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – lors de la comptabilisation initiale	2 884 654		2 884 654
Passifs financiers			
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction	114 511	(12 373)	102 138
Total	3 046 761	17 594	3 064 355

Gestion des risques

L'OMS est exposée à certains risques financiers, dont le risque de crédit, le risque lié aux taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des placements. L'Organisation a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir une partie de ses expositions aux risques. Conformément au Règlement financier, les fonds qui ne sont pas nécessaires pour des versements immédiats peuvent être placés. Tous les placements sont effectués dans le cadre des politiques en la matière approuvées par le Directeur général. Certains portefeuilles sont gérés par des administrateurs externes désignés par l'Organisation pour agir selon un mandat défini. Le Comité consultatif sur les placements examine régulièrement les politiques de placement, la performance des placements et les risques pour chaque portefeuille. Ce comité, composé de spécialistes externes, peut faire des recommandations au Directeur général.

Nature des instruments financiers

Les instruments sont classés comme suit :

Placements à court terme. Il s'agit de sommes placées sur le marché monétaire et en obligations à court terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, conformément à la politique de placements approuvée.

Placements à long terme. Il s'agit de fonds gérés pour le fonds des paiements de fin de contrat, conformément à la politique de placements approuvée. Ils sont placés en obligations à moyen et à long terme d'État, d'organisations et de sociétés de qualité, et dans un fonds indicial mondial d'obligations géré en externe.

Risque de crédit

Afin de limiter le risque de crédit par rapport à toute contrepartie, les placements de l'OMS sont très diversifiés. Les sommes sont placées auprès d'un large éventail de contreparties, sur la base de limites minimales en ce qui concerne la qualité du crédit et de limites maximales s'agissant de l'exposition au risque pour chaque contrepartie, conformément à ce qui est précisé dans les mandats de placement. Ces limites s'appliquent à la fois aux portefeuilles gérés en interne par l'unité Trésorerie de l'Organisation et aux portefeuilles gérés par des administrateurs externes. L'unité Trésorerie contrôle l'exposition totale au risque vis-à-vis des contreparties pour l'ensemble des portefeuilles gérés en interne et en externe.

Pour minimiser le risque de crédit et le risque de liquidité pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements ne sont effectués qu'auprès d'institutions financières importantes dont la notation de crédit, attribuée par des agences de premier plan, est bonne. L'unité Trésorerie examine régulièrement les notations de crédit des contreparties financières approuvées et agit sans tarder lorsqu'une notation est abaissée. Les placements ayant une notation de crédit à long terme s'établissent comme suit :

Catégorie de notation minimum	Valeur totale des actifs en milliers USD
AAA	524 812
AA+	638 715
AA	129 036
AA -	352 505
A+	142 867
A	187 382
A -	274 027
Pas de notation	861 468
Total	3 110 812

Lorsque les principales agences de notation n'évaluent pas la qualité des placements et des titres (par exemple les titres à revenu fixe émis par des entités souveraines, les obligations hypothécaires garanties émises par des institutions et des fonds de placement soutenus par des entités souveraines), l'unité Trésorerie s'assure que la notation des émetteurs des dépôts et des titres ainsi que des titres composant les fonds de placement est égale ou supérieure à un seul A, qui est le minimum requis pour les placements de l'OMS conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour les administrateurs externes de placements, convenues avec le Comité consultatif sur les placements, et le minimum requis pour les placements dans le fonds des paiements de fin de contrat, également convenu avec le Comité consultatif sur les placements.

Risque lié aux taux d'intérêt

Les placements à rendement fixe à court terme et à long terme exposent l'OMS à un risque lié aux taux d'intérêt. La durée de placement est une mesure de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt du marché et, au 31 décembre 2021, la durée effective moyenne des placements de l'Organisation était de 0,8 an pour les placements à court terme (hors dépôts bancaires) et de sept ans pour les placements à long terme. Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une baisse de 0,8 % de la valeur des placements à court terme (hors dépôts bancaires) et une baisse de 7 % de la valeur des placements à long terme. Les taux d'intérêt sur les dépôts bancaires à court terme sont fixés au moment du placement ; les éventuelles fluctuations ultérieures des taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur la valeur de ces dépôts.

Les administrateurs externes peuvent avoir recours, suivant des lignes directrices strictes, à des instruments dérivés à rendement fixe pour gérer le risque lié aux taux d'intérêt. Les instruments de ce type, utilisés pour couvrir le risque lié aux taux d'intérêt, servent à gérer la durée des portefeuilles et à opérer un positionnement stratégique par rapport à la courbe des taux d'intérêt.

On trouvera ci-dessous une synthèse des swaps de taux d'intérêt détenus dans les portefeuilles de l'OMS au 31 décembre 2021.

Monnaie/montant nominal (en milliers)	en milliers USD	Paiement/réception	Échéance
Dollars des États-Unis	27 900	Payeur taux variable sur un mois/ receveur taux variable sur trois mois	Janvier 2023
Total partiel	27 900		

Les encours nets des contrats à terme sur les taux d'intérêt et les obligations sont récapitulés ci-après.

Positions longues

Produits	Marché monétaire ^a	Nombre de contrats
US 2-year T-Note mars 2022	CME	301
Acceptations bancaires canadiennes de trois mois décembre 2022	Montréal	766
Acceptations bancaires canadiennes de trois mois mars 2023	Montréal	922

Positions courtes

Produits	Marché monétaire ^a	Nombre de contrats
US 5-year T-Note 2022	CME	1 916
US 2-year T-Note mars 2022	CME	95

^a CME : Chicago Mercantile Exchange Board.

Risque de change

Le dollar des États-Unis est la monnaie de référence de l'OMS pour la comptabilité et le budget. Cependant, une proportion importante des recettes et des dépenses de l'OMS est libellée dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis. L'Organisation est donc exposée au risque de change résultant des fluctuations du cours des monnaies.

Elle a recours à plusieurs techniques et programmes de couverture du risque de change pour atténuer autant que possible le risque de fluctuation des taux de change. En outre, 50 % des contributions fixées sont calculées en francs suisses afin d'atténuer le risque de change pour les dépenses effectuées par le Siège en francs suisses.¹

Les programmes de couverture du risque de change visent à donner une certitude quant aux taux de change pendant une certaine période, à retarder l'impact des fluctuations importantes des taux de change et à donner du temps pour ajuster les budgets en fonction de ces fluctuations.

Les gains et les pertes au change lors de l'achat ou de la vente de monnaies, la réévaluation des soldes de trésorerie et des soldes bancaires et toutes les autres différences de change sont ajustés au niveau des fonds et comptes concernés par la répartition des intérêts dans le cadre du plan général des placements. La conversion en dollars des États-Unis des opérations effectuées dans d'autres monnaies se fait aux taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change opérationnels de l'Organisation des

¹ Voir la résolution WHA66.16 (2013).

Nations Unies en vigueur à la fin de l'année. La couverture du risque de change et la gestion des flux de trésorerie à court terme se font au moyen de contrats à terme sur les devises. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la suite du règlement et de la réévaluation des opérations de change sont comptabilisés dans l'état de la performance financière (État II).

Couverture des risques de change sur les coûts futurs des traitements. En 2022, la valeur en dollars des dépenses effectuées dans d'autres monnaies que le dollar des États-Unis est protégée de l'impact des fluctuations des taux de change grâce à la conclusion de contrats à terme sur les devises en 2021. Au 31 décembre 2021, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient comme suit :

Monnaie achetée à terme	(en milliers)	Montant net vendu (en milliers USD)	Gain/(perte) net (te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Franc suisse	183 400	202 275	238
Euro	124 800	148 305	(5 858)
Livre égyptienne	265 200	15 325	699
Roupie indienne	1 682 400	21 712	374
Ringgit malaisien	42 600	10 159	23
Peso philippin	816 000	16 086	(420)
Total		413 862	(4 944)

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de 4,9 millions USD au 31 décembre 2021 (contre une perte nette non réalisée de 18,9 millions USD au 31 décembre 2020). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2022.

Couverture des risques de change sur les créances et les dettes. Le risque de change est lié aux écarts entre les taux de change auxquels les créances ou les dettes en devises sont enregistrées et les taux de change auxquels les fonds reçus ou les paiements correspondants sont ensuite comptabilisés. Un programme mensuel est appliqué pour couvrir ce risque de change. Les risques nets sont calculés chaque mois pour les créances et les dettes, par monnaie, et chaque risque de change net important est acheté ou vendu à terme par le biais d'un contrat à terme sur les monnaies égal et opposé au risque net.

À la fin de chaque mois, ces risques sont recalculés pour correspondre aux taux de change opérationnels mensuels de l'Organisation des Nations Unies. Grâce à ce processus, les gains ou les pertes au change réalisés sur les contrats à terme couvrent les gains ou les pertes au change non réalisés correspondants sur les mouvements des créances et des dettes nets. Au 31 décembre 2021, les contrats à terme pour la couverture du risque de change s'établissaient au total comme suit :

Monnaie vendue à terme	(en milliers)	Monnaie achetée à terme (en milliers USD)	Gain/(perte) net (te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Dollar australien	17 000	12 309	(43)
Dollar canadien	99 900	77 977	(1 048)
Franc suisse	5 950	6 505	(28)
Euro	326 500	370 432	508
Livre sterling	15 130	20 376	(116)
Couronne norvégienne	103 527	11 741	4
Couronne suédoise	101 000	11 170	(85)
Total		510 510	(808)

La perte nette non réalisée sur ces contrats était de 0,8 million USD au 31 décembre 2021 (contre une perte nette non réalisée de 31,1 millions USD au 31 décembre 2020). Les gains ou les pertes réalisés sur ces contrats seront comptabilisés à échéance et affectés en 2022.

Le tableau ci-dessus ne présente pas les informations relatives aux contrats de couverture qui sont conclus par l'OMS pour le compte d'autres entités, qui figurent dans des états financiers distincts.

Contrats à terme sur les monnaies pour les dépôts à terme avec couverture dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis. Des contrats à terme sur les monnaies sont conclus pour couvrir le risque de change relatif aux dépôts à terme dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Monnaie achetée à terme (en milliers)	Montant net vendu (en milliers USD)	Gain/(perte) net (te) non réalisé(e) (en milliers USD)
Euro	271 388	12 362
Livre sterling	53 460	2 634
Total	395 720	14 996

Contrats à terme sur les monnaies pour la gestion de la trésorerie opérationnelle. Les contrats à terme sur les monnaies servent aussi à gérer les soldes de trésorerie en devises à court terme de manière à réduire autant que possible les risques au change. Au 31 décembre 2021, des montants totaux nets de 65,8 millions de francs suisses et de 176 millions de couronnes danoises avaient été vendus à terme et un montant total net de 1,1 million d'euros avait été acheté à terme, vis-à-vis du dollar des États-Unis. Ces contrats à terme sur les monnaies arrivaient à échéance en janvier 2022. Les pertes nettes non réalisées sur ces contrats s'élevaient à 0,8 million USD au 31 décembre 2021 (contre des pertes nettes non réalisées de 1,9 million USD au 31 décembre 2020).

Sensibilité des contrats à terme sur les monnaies aux variations de la valeur relative du dollar des États-Unis. Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 9,4 millions USD du gain net non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 9,6 millions USD de la perte nette non réalisée.

Contrats à terme et contrats spot sur les monnaies, et autres instruments financiers dérivés détenus dans les portefeuilles de placements gérés en externe. Conformément aux lignes directrices sur les placements définies pour chaque portefeuille géré en externe, les administrateurs ont recours à des contrats à terme et à des contrats spot sur les monnaies, à d'autres contrats à terme et à des contrats de swap de taux d'intérêt afin de gérer le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt pour plusieurs groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Les valeurs nettes de ces instruments au 31 décembre 2021, telles qu'elles ont été évaluées par le dépositaire des placements de l'Organisation, sont comptabilisées par portefeuille dans la rubrique « Actifs/passifs financiers à la juste valeur par le biais du solde – détenus à des fins de transaction ». Les encours des contrats de change à terme et spot sont récapitulés ci-après.

Montant net vendu	(en milliers)	Équivalent en USD (en milliers)
Dollar australien	56 775	40 913
Dollar canadien	301 332	237 354
Euro	82 865	114 242
Livre sterling	33 385	38 527
Yen	21 010 966	216 815
Dollar singapourien	12 799	9 350
Total		657 201

Une appréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis par rapport aux contrats à terme sur les monnaies mentionnés ci-dessus entraînerait une hausse de 6,4 millions USD du gain non réalisé. Une dépréciation de 1 % de la valeur relative du dollar des États-Unis entraînerait une hausse de 6,5 millions USD de la perte non réalisée.

4.3 Créances

Au 31 décembre 2021, les créances (courantes et non courantes) s'élevaient au total à 1,658 milliard USD (contre 1,725 milliard USD au 31 décembre 2020). Le solde des créances inclut les arriérés de contributions fixées et de contributions volontaires. Les créances sont classées comme courantes ou non courantes selon le moment où les montants sont dus, en fonction des modalités de paiement.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Créances courantes		
Contributions fixées à recevoir ^a	201 662	305 314
Contributions volontaires à recevoir ^b	1 090 283	1 011 976
Autres créances	24 364	17 527
Provision pour créances douteuses	(51 969)	(69 946)
Total des créances courantes	1 264 340	1 264 871
Créances non courantes		
Contributions non réglées rééchelonnées ^a	11 473	14 946
Contributions volontaires à recevoir ^b	393 688	460 065
Provision pour créances douteuses	(11 473)	(14 946)
Total des créances non courantes	393 688	460 065
Total des créances	1 658 028	1 724 935

^a Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A75/28.

^b Pour plus d'informations sur les contributions volontaires à recevoir, voir le document A75/INF./5.

Au 31 décembre 2021, la provision pour créances douteuses s'élevait au total à 63,4 millions USD (contre 84,9 millions USD au 31 décembre 2020). Elle comprend une provision de 61,8 millions USD sur les contributions fixées et une provision de 1,6 million USD sur les contributions volontaires.

La provision sur les contributions fixées à recevoir englobe : i) l'ensemble des contributions dues pour les années écoulées ; ii) les créances rééchelonnées ; et iii) et les sommes dues par les États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution, déduction faite de tout paiement ultérieur reçu avant l'établissement des états financiers. La provision sur les contributions fixées non courantes englobe l'ensemble des créances rééchelonnées non courantes.

La provision sur les contributions volontaires à recevoir est établie sur la base d'un examen détaillé de tous les montants dus depuis plus d'un an et de ceux dus depuis moins d'un an lorsque des données indiquent qu'il est peu probable que ces montants soient perçus.

Avec certains contributeurs, l'OMS signe des accords qui couvrent parfois de nombreuses années d'exécution. Ces accords ne précisent pas les modalités des versements. On a plutôt recours à des remboursements en fonction des dépenses trimestrielles. L'OMS enregistre l'intégralité du montant des recettes au cours de l'année financière où l'accord a été signé et comptabilise l'intégralité de la créance comme échue. Au 31 décembre 2021, les créances échues dans le cadre de ces accords s'élevaient au total à 337,2 millions USD, dont 51,3 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2022 ou après (contre des créances échues pour un montant de 131,0 millions USD au 31 décembre 2020, dont 15,6 millions USD correspondaient à des accords qui expirent en 2022 ou après).

Le mouvement de la provision pour créances douteuses s'établit comme suit :

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Solde d'ouverture – contributions fixées	83 569	49 537
Augmentation/(diminution) de la provision pour créances douteuses	(21 761)	34 032
Solde de clôture – contributions fixées	61 808	83 569
Solde d'ouverture – contributions volontaires	1 323	7 023
Créances précédemment indiquées passées par pertes et profits	–	(6 537)
(Diminution)/augmentation de la provision pour créances douteuses (voir la note 5.1)	311	837
Solde de clôture – contributions volontaires	1 634	1 323
Total de la provision pour créances douteuses	63 442	84 892
Provision pour créances douteuses		
Provision – courante	51 969	69 946
Provision – non courante	11 473	14 946
Total de la provision pour créances douteuses	63 442	84 892

La provision pour créances douteuses sur les contributions volontaires s'élevait au total à 1,6 million USD (contre 1,3 million USD au 31 décembre 2020). En 2021, aucune créance n'a été passée par pertes et profits (contre 6,5 millions USD en 2020).

4.4 Créances sur le personnel

Conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'OMS, les membres du personnel ont droit à certaines avances, y compris celles relatives au traitement, à l'allocation pour frais d'études des enfants, au loyer et aux frais de voyage.

Le solde des créances sur le personnel s'élevait au total à 13,0 millions USD au 31 décembre 2021 (contre 13,1 millions USD en décembre 2020). Le solde le plus important est celui relatif à l'allocation pour frais d'études des enfants, qui correspond aux avances consenties aux membres du personnel pour 2021 au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Avances sur traitement	637	394
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	12 380	11 406
Avances relatives au loyer	1 097	1 038
Avances relatives aux frais de voyage	(1 137)	271
Autres créances sur le personnel	(6)	(4)
Total des créances sur le personnel	12 971	13 105

4.5 Stocks

Au 31 décembre 2021, la valeur des stocks s'élevait au total à 190,4 millions USD (contre 144,3 millions USD au 31 décembre 2020). Le tableau ci-dessous indique les mouvements de stock au cours de l'année.

Désignation	31 décembre 2020	Entrées nettes	Livraisons nettes	Cessions et radiations nettes	Stocks nets en transit	31 décembre 2021
	en milliers USD					
Médicaments, vaccins et fournitures humanitaires	138 100	304 778	(272 716)	(3 394)	17 492	184 260
Publications	6 221	1 631	(1 561)	(121)	0	6 170
Total des stocks	144 321	306 409	(274 277)	(3 515)	17 492	190 430

Les charges relatives aux stocks au cours de la période (livraisons nettes, cessions et radiations nettes) s'élevaient au total à 277,8 millions USD (contre 302 millions USD au 31 décembre 2020). Les charges relatives aux stocks sont indiquées dans l'état de la performance financière (État II) à la rubrique « Fournitures et matériels médicaux ». Le solde des stocks en fin d'année tient compte des frais de livraison pour 10 %.

4.6 Paiements anticipés et dépôts

La valeur des paiements anticipés s'élevait au total à 102,6 millions USD au 31 décembre 2021 (contre 111,8 millions USD au 31 décembre 2020). Les paiements anticipés englobent le paiement des fournisseurs avant la livraison des biens ou la prestation des services. La plus grande part des paiements anticipés (94 millions USD) correspond à l'achat de vaccins antipoliomyélitiques par l'intermédiaire du Fonds des Nations Unies pour l'enfance. Il est courant que les prestataires de services techniques demandent une avance afin de financer les travaux au cours du projet. Lors de la livraison des biens ou de la prestation des services, les paiements anticipés sont imputés au compte de charge correspondant.

Les paiements anticipés comprennent 3,7 millions USD de dépôts (contre 3,7 millions USD au 31 décembre 2020). Les dépôts correspondent aux montants versés à des bailleurs à titre de garantie pour la location de bureaux.

4.7 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2021, la valeur totale des immobilisations corporelles comptabilisées (nette de l'amortissement cumulé) était de 230 millions USD (contre 206,9 millions USD au 31 décembre 2020).

Le décompte des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Immobilisations

La valeur totale des immobilisations (nette de l'amortissement cumulé) était de 212,4 millions USD (contre 190 millions USD au 31 décembre 2020). L'augmentation de 22,4 millions USD correspond principalement au chantier du Siège. Le décompte des immobilisations s'établit comme suit :

Bureau principal	31 décembre 2020	Entrées	Cessions/ Transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2021
en milliers USD						
Siège						
Terrains	1 000					1 000
Constructions	30 909	151 469	(2 524)		(2 279)	177 575
CIP	135 611	23 504	(146 860)			12 255
Total des immobilisations – Siège	167 520	174 973	(149 384)		(2 279)	190 830
Bureau régional de l'Afrique						
Terrains	103					103
Constructions	3 850	16			(373)	3 493
CIP	184					184
Total des immobilisations – Bureau régional de l'Afrique	4 137	16			(373)	3 780
Bureau régional de la Méditerranée orientale						
Constructions	17 888				(403)	17 485
CIP						
Total des immobilisations – Bureau régional de la Méditerranée orientale	17 888				(403)	17 485

Bureau principal	31 décembre 2020	Entrées	Cessions/ Transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2021
Bureau régional du Pacifique occidental						
Constructions	444				(51)	393
CIP						
Total des immobilisations – Bureau régional du Pacifique occidental	444				(51)	393
Total OMS						
Terrains	1 103					1 103
Constructions	53 091	151 485	(2 524)		(3 106)	198 946
CIP	135 795	23 504	(146 860)			12 439
Total des immobilisations – OMS	189 989	174 989	(149 384)		(3 106)	212 488

Équipements

La valeur totale des équipements (nette de l'amortissement cumulé) était de 17,5 millions USD (contre 16,9 millions USD au 31 décembre 2020). Le décompte des équipements s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	31 décembre 2020	Entrées	Amortissement	Cessions/ transferts	Dépréciations	31 décembre 2021
en milliers USD						
Véhicules et matériel de transport	12 267	6 143	(5 650)	(83)		12 677
Matériel informatique et de communication	3 094	2 367	(2 091)	(5)		3 365
Machines et matériel spécialisé	1 487	547	(836)	(33)		1 165
Mobilier	74	310	(59)			325
Total – équipements – OMS	16 922	9 367	(8 636)	(121)		17 532

L'amortissement pour 2021 s'élève au total à 11,7 millions USD (voir la note 5.2) – total des immobilisations : 3,1 millions USD et total des équipements : 8,6 millions USD.

Aux endroits où l'OMS ne possède pas de terrain, des droits de surface lui ont été accordés gratuitement. Aucune valeur pour les terrains n'a été comptabilisée, car l'Organisation ne peut pas disposer de ces droits à des fins commerciales. L'Organisation continue également à utiliser des actifs totalement amortis, dont le coût total d'achat s'élevait à 71 millions USD.

Le décompte des actifs totalement amortis utilisés s'établit comme suit :

Catégorie d'actifs	Équipements totalement amortis utilisés au 31 décembre 2021
	unités
Véhicules et matériel de transport	1 151
Matériel informatique et de communication	1 716
Machines et matériel spécialisé	448
Mobilier	41
Total – équipements – OMS	3 356

4.8 Actifs incorporels

Au 31 décembre 2021, les actifs incorporels s'élevaient à 4,9 millions USD (contre 3,7 millions USD au 31 décembre 2020). Tous les actifs incorporels concernent l'implémentation de logiciels achetés.

Catégorie d'actifs	31 décembre 2020	Entrées	Cessions/ transferts	Dépréciations	Amortissement	31 décembre 2021
	en milliers USD					
Logiciels acquis	2 581	305			(1 153)	1 733
Logiciels en cours de développement	1 153	2 175	(129)			3 199
Total – Actifs incorporels	3 734	2 480	(129)		(1 153)	4 932

4.9 Contributions reçues en avance

Le montant des contributions reçues en avance correspond principalement à des paiements effectués par les États Membres en 2021 au titre de leurs contributions fixées pour 2022. Le solde des avances au titre de contributions volontaires correspond à des fonds reçus en vertu d'accords prenant effet à compter de 2022. Les montants reçus non appliqués et non identifiés sont des sommes reçues en 2021, mais qui n'avaient pas encore été identifiées comme contributions au 31 décembre 2021.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Avances sur les contributions fixées	51 705	52 608
Avances sur les contributions volontaires	17 051	29 404
Montants reçus non appliqués et non identifiés	28 499	13 958
Autres avances	691	526
Total des contributions reçues en avance	97 946	96 496

4.10 Dettes

Les dettes correspondent au total des sommes dues aux fournisseurs, par bureau, au 31 décembre 2021.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Siège	43 652	8 181
Bureau régional de l'Afrique	14 872	7 445
Bureau régional de la Méditerranée orientale	32 451	21 282
Bureau régional de l'Europe	8 038	4 259
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	9 401	1 810
Bureau régional du Pacifique occidental	5 754	2 683
Total des dettes	114 168	45 660

4.11 Dettes envers le personnel

Le solde des dettes envers le personnel correspond au total des sommes dues aux membres du personnel au 31 décembre 2021. Les traitements à payer correspondent aux soldes à verser aux membres du personnel en attendant la finalisation des certificats relatifs aux formalités de départ. Les retours bancaires sont des soldes dus aux membres du personnel dont le paiement sera effectué à réception de coordonnées bancaires actualisées.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Traitements à payer	2 049	1 393
Retours bancaires	39	171
Total des dettes envers le personnel	2 088	1 564

4.12 Montants accumulés pour régler les avantages du personnel

Les montants accumulés pour régler les avantages du personnel correspondent aux frais relatifs aux paiements de fin de contrat, à l'Assurance-maladie du personnel, à l'assurance collective couvrant les risques d'accident et de maladie et aux sommes dues en cas de décès ou de handicap imputable au service (fonds spécial d'indemnisation).

Paiements de fin de contrat

Le fonds pour les paiements de fin de contrat a été créé afin de couvrir le paiement des montants dus aux membres du personnel lorsqu'ils quittent l'Organisation, y compris l'indemnité de rapatriement, les congés annuels non pris et les frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement. Il est alimenté par un prélèvement sur les traitements.

Les passifs découlant des indemnités de rapatriement et des congés annuels non pris sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants. Cependant, les congés annuels non pris sont calculés comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation et, par conséquent, ils ne sont pas actualisés.

D'après la dernière étude actuarielle (au 31 décembre 2021), le passif correspondant aux paiements de fin de contrat est estimé au total à 161,3 millions USD (dont 86,6 millions USD à court terme et 74,7 millions USD à long terme), contre 151,3 millions USD au 31 décembre 2020. Cela correspond à une augmentation nette de 10 millions USD, comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature. L'augmentation des congés annuels non pris est principalement due à la prolongation temporaire des mesures liées à la COVID-19. Ce calcul ne tient pas compte des frais pour les primes de départ et les résiliations d'engagement dans le cadre d'un accord ou en cas de suppression de postes. L'obligation au titre des prestations définies s'élevait à 84,8 millions USD (contre 79,7 millions USD au 31 décembre 2020) pour les paiements de fin de contrat et à 76,5 millions USD (contre 71,6 millions USD au 31 décembre 2020) pour les congés annuels non pris inclus dans le solde courant des paiements de fin de contrat.

Fonds spécial d'indemnisation

En cas de décès ou d'invalidité imputable à l'exercice de fonctions officielles d'un membre du personnel, le fonds spécial d'indemnisation couvre, dans une mesure raisonnable, tous les frais médicaux, hospitaliers et autres frais directement liés à cette situation, ainsi que les frais funéraires. Le fonds sert aussi à indemniser les membres du personnel handicapés (pendant la durée du handicap) ou les membres de la famille en cas de décès.

L'OMS considère le fonds spécial d'indemnisation comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette (État III).

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2021, le passif s'élevait au total à 53 millions USD (contre 53,2 millions USD au 31 décembre 2020). La baisse du passif est principalement due à la variation du taux d'actualisation de la croissance annuelle escomptée. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel de 3,2 millions USD (contre une perte de 4,6 millions USD en 2020) a été crédité directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2021, et 4,2 millions USD (contre 3,2 millions USD en 2020) figurent dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature.

Assurance-accidents et maladie

Le fonds d'assurance-accidents et maladie a été créé pour couvrir le versement d'indemnités aux membres du personnel de l'OMS, de l'OPS, du CIRC, du Centre international de calcul, d'Unitaid et de l'ONUSIDA en cas de décès, de handicap permanent, de perte de fonction et de congé de maladie. Il est alimenté par les cotisations des membres du personnel et de leurs organisations respectives.

Les passifs découlant de ces indemnités sont déterminés par des actuaires-conseils indépendants et comptabilisés comme des avantages à long terme. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), une augmentation nette de 1,3 million USD a été comptabilisée dans l'état de la performance financière (État II) selon la méthode des charges par nature.

Selon l'étude actuarielle, au 31 décembre 2021, le passif s'élevait au total à 6,4 millions USD (contre 5,1 millions USD au 31 décembre 2020).

Assurance-maladie du personnel

Le Secrétariat gère son propre régime d'assurance-maladie en tant qu'entité distincte. L'Assurance-maladie du personnel, qui possède une structure de gouvernance propre, rembourse une grande partie des dépenses engagées par les membres du personnel, les fonctionnaires retraités et les ayants droit de leur famille pour des soins médicaux reconnus. L'Assurance-maladie du personnel est financée par les cotisations des participants (pour un tiers) et de l'Organisation (pour deux tiers), et par des recettes tirées de placements.

L'Organisation considère le régime d'assurance-maladie des fonctionnaires retraités comme un avantage postérieur à l'emploi. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les gains et les pertes actuariels sont indiqués dans l'actif net/situation nette.

L'obligation au titre des prestations définies concernant l'Assurance-maladie du personnel pour 2021 a été déterminée par des actuaires professionnels sur la base de données relatives au personnel et d'informations historiques sur les paiements communiquées par l'OMS. Au 31 décembre 2021, l'obligation non financée au titre des prestations définies s'élevait à 1,257 milliard USD (contre 1,735 milliard USD en 2020). La diminution du passif net s'explique principalement par la variation du taux d'actualisation, qui est attribuable à la conjoncture économique, à la tendance favorable en matière de demandes de remboursement et à une contribution supplémentaire ponctuelle de 50 millions USD à l'actif du régime en 2021.

Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), le gain actuariel de 463 millions USD (contre une perte de 366 millions USD en 2020) a été comptabilisé directement à l'actif net/situation nette (État III) en 2021, et 35,5 millions USD (contre 285 millions USD en 2020) ont été comptabilisés parmi les dépenses de personnel (voir la note 5.2).

Le rapport annuel de l'Assurance-maladie du personnel donne de plus amples informations sur le passif de ce régime.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants		
Paiements de fin de contrat	86 567	80 353
Fonds spécial d'indemnisation	1 276	1 268
Assurance-accidents et maladie	4 139	3 161
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	91 982	84 782
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants		
Paiements de fin de contrat	74 759	70 938
Fonds spécial d'indemnisation	51 729	51 911
Assurance-accidents et maladie	2 305	1 982
Assurance-maladie du personnel	1 257 392	1 734 941

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	1 386 185	1 859 772
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel		
Paielements de fin de contrat	161 326	151 291
Fonds spécial d'indemnisation	53 005	53 179
Assurance-accidents et maladie	6 444	5 143
Assurance-maladie du personnel	1 257 392	1 734 941
Total des montants accumulés pour régler les avantages du personnel	1 478 167	1 944 554

Synthèse actuarielle des paiements de fin de contrat, de l'Assurance-maladie du personnel et du fonds spécial d'indemnisation (en milliers USD)

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial pour indemnités	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies				
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2020	79 712	53 179	5 143	2 859 045
Coût des services	7 708	3 609	4 659	118 430
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	1 581	578		28 864
Montant brut des prestations réelles	(6 813)	(668)	(3 090)	(38 220)
Charges administratives réelles		(511)	(734)	(3 053)
Cotisations réelles des participants				12 802
Amendements du régime				
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications des hypothèses financières	216	941	(34)	(123 367)
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies en raison de modifications d'autres hypothèses	2 386	(4 123)	500	(324 422)
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2021	84 790	53 005	6 444	2 530 079
Rapprochement de la provision pour sinistres à payer				
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2020				21 356
Intérêts sur la provision pour sinistres à payer pour 2021				209
Gain/(perte) sur la provision pour sinistres à payer				3 256
Provision pour sinistres à payer au 31 décembre 2021				24 821
Rapprochement des actifs				
Actifs au 31 décembre 2020				1 145 460
Montant brut des prestations réelles pour 2021	(6 813)	(668)	(3 090)	(68 896)
Charges administratives réelles		(511)	(734)	(5 568)
Cotisations ordinaires de l'Organisation en 2021	6 813	1 179	3 824	94 447
Cotisations supplémentaires de l'Organisation en 2021 ^a				50 000
Cotisations des affiliés en 2021				46 325
Intérêts sur les actifs de l'Assurance-maladie du personnel pour 2021				17 256
Gain/(perte) sur les actifs du régime				18 484
Actifs au 31 décembre 2021				1 297 508
Rapprochement du statut non financé				

Désignation	Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris)	Fonds spécial pour indemnités	Assurance-accidents et maladie	Assurance-maladie du personnel
Obligation au titre des prestations définies				
Active	84 790	16 807		1 408 774
Inactive		36 198	6 444	1 121 305
Provision pour sinistres à payer				24 821
Total de l'obligation au titre des prestations définies	84 790	53 005	6 444	2 554 900
Actifs du régime				
Actifs bruts du régime				(1297 508)
Total des actifs du régime				(1297 508)
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	84 790	53 005	6 444	1 257 392
(Gain)/perte sur l'obligation au titre des prestations définies	2 602	(3 182)	466	(463 017)
Courant	10 032	1 276	4 139	
Non courant	74 758	51 729	2 305	1 257 392
Passif/(actif) net comptabilisé dans l'état de la situation financière	84 790	53 005	6 444	1 257 392
Charges annuelles pour 2021				
Coût des services	7 708	3 609	4 659	118 430
Intérêts sur (l'excédent)/le déficit	1 581	578		11 817
(Crédit)/coût pour les services passés				
Réévaluations	2 602	Sans objet	466	Sans objet
Total des charges comptabilisées dans l'état de la performance	11 891	4 187	5 125	130 247
(Gain)/perte actuariel (le) comptabilisé(e) dans l'actif net/situation nette	Sans objet	(3 182)	Sans objet	(463 017)
Cotisations attendues en 2022				
Cotisations de l'OMS	10 156	1 286	5 709	32 862
Cotisations des affiliés				75 925
Total des cotisations attendues en 2021	10 156	1 286	5 709	108 787

^a Les cotisations supplémentaires de l'Organisation en 2021 à l'Assurance-maladie du personnel comprennent un transfert ponctuel de 50 millions USD du fonds pour les paiements de fin de contrat.

Analyse de la sensibilité du régime d'assurance-maladie du personnel

Taux d'actualisation pour 2021	en milliers USD
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, moins 1 %	3 265 971
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel	2 554 900
Hypothèse avec le taux d'actualisation actuel, plus 1 %	2 040 009
Obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2021	en milliers USD
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	1 957 052
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	2 554 900
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	3 349 654
Durée approximative de l'obligation au titre des prestations définies	27 ans

Méthodes et hypothèses actuarielles

Chaque année, l'Organisation recense et choisit des hypothèses et des méthodes qui seront utilisées par les actuaires lors de l'évaluation de fin d'année pour déterminer les charges et les cotisations nécessaires s'agissant

des avantages du personnel. Conformément à la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel), les hypothèses actuarielles doivent être indiquées dans les états financiers. En outre, chaque hypothèse actuarielle doit être indiquée en termes absolus.

En 2021, l'Organisation a effectué une évaluation prospective pour estimer le passif. Normalement, une évaluation complète est effectuée tous les trois ans.

Date de mesure

Ensemble des régimes : 31 décembre 2021

Taux d'actualisation

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 2,5 % (contre 2,1 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 100 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Assurance-maladie du personnel : Europe, 0,4 % (contre 0,2 % lors de l'évaluation précédente) ; Amériques, 3,2 % (contre 2,9 % lors de l'évaluation précédente) ; autres pays, 2,9 % (contre 2,7 % lors de l'évaluation précédente).

Les taux d'actualisation sont basés sur les rendements d'obligations de sociétés de qualité. L'OMS a adopté une courbe de rendement afin de refléter les flux de trésorerie attendus et l'exposition au risque de change supposée – spécifique à l'Assurance-maladie du personnel retraité – pour chaque regroupement de bureaux. On suppose que le passif est assumé en francs suisses, en euros et en dollars des États-Unis sur la base d'une répartition approximative pour chaque regroupement de bureaux et des courbes de rendement suivantes. L'Organisation des Nations Unies recommande l'utilisation de ces courbes pour l'évaluation des dépenses médicales des retraités, sur la base de consultations avec Aon : Suisse – SIX Swiss Exchange, zone euro – iBoxx Euro Zone, États-Unis – Aon Hewitt AA Above Median.

Les taux d'actualisation pour l'évaluation au 31 décembre 2021 sont basés sur la situation géographique des bureaux telle qu'indiquée dans la section ci-dessous intitulée « regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement ». Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Fonds spécial d'indemnisation : Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 1,6 % (contre 1,1 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 25 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse, de 15 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse et de 60 % sur la courbe iBoxx pour la zone euro. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Assurance-accidents et maladie : Le taux d'actualisation moyen pondéré utilisé est de 0,3 % (contre 0,0 % lors de l'évaluation précédente). Sur la base d'une courbe de rendement qui reflète les flux de trésorerie attendus, avec une pondération de 30 % sur la courbe de l'Aon AA Above Median hors de Suisse et de 70 % sur la courbe de rendement de SIX Swiss Exchange pour la Suisse. Le taux d'actualisation ainsi obtenu est arrondi à 0,1 % près.

Inflation annuelle générale

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,5 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 100 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Assurance-maladie du personnel : Europe, 1,2 % ; Amériques, 2,5 % ; et autres pays, 2,4 %. Les taux sont basés sur les hypothèses communes des Nations Unies (pour les régimes de longue durée), suivant les directives de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies. Le taux pour l'Europe correspond à la moyenne pondérée du taux pour la Suisse (0,9 %) et du taux pour la zone euro (2,2 %), et le taux pour les États-Unis d'Amérique est de 2,5 %, le résultat étant arrondi à 0,1 % près.

Les pondérations monétaires pour les demandes de remboursement de chaque Région sont censées être les mêmes que pour les bureaux situés dans ces Régions. Les pondérations monétaires utilisées sont les suivantes : pour l'Europe, 80 % de francs suisses et 20 % d'euros ; pour les Amériques, 100 % de dollars des États-Unis ; et pour les autres pays, 80 % de dollars des États-Unis et 20 % d'euros.

Fonds spécial d'indemnisation : Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 2,1 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 15 % pour les taux de la Suisse, de 60 % pour les taux de la zone euro et de 25 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Assurance-accidents et maladie : Le taux d'inflation moyen pondéré appliqué est de 1,4 %. Les pondérations régionales utilisées sont de 70 % pour les taux de la Suisse et de 30 % pour les taux des États-Unis d'Amérique. Les taux d'inflation moyens pondérés ainsi obtenus pour chaque régime sont arrondis à 0,1 % près.

Barème annuel des traitements

Ensemble des régimes : Inflation générale, plus 0,5 % pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite/consécutives à des promotions.

Regroupements régionaux à toutes fins sauf le coût des demandes de remboursement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Sans objet

Assurance-maladie du personnel : Selon la classification suivante : le Bureau régional de l'Europe et le Siège sont classés dans la catégorie de l'Europe ; le Bureau régional des Amériques est classé dans la Région des Amériques ; la Région africaine, la Région de la Méditerranée orientale, la Région de l'Asie du Sud-Est et la Région du Pacifique occidental sont classées dans la catégorie « Autres pays ».

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Frais de voyage et de déménagement à l'occasion du rapatriement

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata de la durée de service, c'est-à-dire du temps écoulé entre la date d'entrée en fonctions et la date de départ de l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Allocation de rapatriement, indemnité de fin de contrat et indemnité en cas de décès

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata du taux d'accumulation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Congés non pris

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Le passif est calculé comme si l'ensemble du personnel quittait immédiatement l'Organisation. Une augmentation de 2 % est appliquée pour les prestations dues mais non encore payées.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Suppression de poste, versement de fin de service et résiliation d'engagement par accord mutuel

Paiements de fin de contrat (autres que les congés non pris) : Ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat au sens de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel) et sont donc exclus de l'évaluation.

Assurance-maladie du personnel : Sans objet

Fonds spécial d'indemnisation : Sans objet

Assurance-accidents et maladie : Sans objet

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'OMS est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (la Caisse), créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour assurer aux membres du personnel des pensions de retraite ainsi que des prestations en cas de décès, de handicap et dans d'autres cas. La Caisse a adopté un régime multiemployeurs à prestations définies par capitalisation. Comme indiqué à l'article 3.b) du Règlement de la Caisse commune des pensions, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

La Caisse expose chaque organisation qui y participe à des risques actuariels liés à la participation des employés en poste et des anciens employés des autres organisations affiliées à la Caisse. Il n'existe donc pas de base cohérente et fiable permettant de répartir l'obligation, les actifs de la Caisse et les coûts pour les différentes organisations participantes. Comme c'est le cas pour les autres organisations participantes, l'OMS et la Caisse ne peuvent pas déterminer de manière suffisamment fiable aux fins de la comptabilité la part proportionnelle de l'obligation au titre des prestations définies, des actifs du régime et des coûts associés à la Caisse des pensions. C'est pourquoi l'OMS considère la Caisse des pensions comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la Norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les contributions de l'OMS à la Caisse au cours de l'exercice financier sont comptabilisées comme charges dans l'état de la performance financière.

Les Statuts de la Caisse prévoient que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode « Open Group Aggregate ». L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers de l'OMS envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9 % pour les participants et de 15,8 % pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel qui pourrait devoir être versée par l'OMS conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2019 et l'évaluation au 31 décembre 2021 est en cours. La Caisse a utilisé une extrapolation des données relatives à la participation du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020 pour établir les états financiers de 2020.

L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 a donné un taux de couverture des passifs actuariels par les actifs actuariels de 144,2 %, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir. Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le taux de couverture des prestations par les cotisations était de 107,1 %.

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2019 le comblement du déficit, prévu à l'article 26 des Statuts de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'article 26.

Si l'article 26 était invoqué en raison d'un déficit actuariel, au cours de l'exploitation ou à la suite de la cessation de la Caisse, les sommes à verser par chaque organisation affiliée seraient calculées au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant la date de l'évaluation. Les cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédant l'évaluation (2018, 2019 et 2020) s'élevaient au total à 7,99315 milliards USD, dont 6,9 % ont été versés par l'OMS.

En 2021, les cotisations versées à la Caisse se sont élevées à 211 millions USD (contre 199,2 millions USD en 2020). Le montant des cotisations attendues en 2022 s'élève à 219 millions USD environ.

Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse et présente chaque année un rapport au Comité mixte et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements. Ces rapports sont consultables sur le site Web de la Caisse, à l'adresse www.unjspf.org.

4.13 Recettes différées

Les recettes différées sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés en 2021 ou les années précédentes, mais pour lesquels la comptabilisation des recettes correspondantes a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre recettes différées courantes et non courantes, selon le moment où l'Organisation peut dépenser les fonds. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, consulter le portail Web sur le budget programme et le site Internet de l'OMS.¹

Les recettes différées sur les achats remboursables se rapportent à des recettes comptabilisées pour des fournitures ou des services qui n'ont pas été livrés ou n'ont pas été rendus aux demandeurs à la fin de l'année. Comme un achat remboursable est une opération avec contrepartie directe, les recettes correspondantes sont comptabilisées sur la base du fait générateur. La totalité du montant des recettes différées sur les achats remboursables est courante.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Contributions volontaires	474 455	551 117
Achats remboursables	6 992	3 876
Total des recettes différées – courantes	481 447	554 993
Contributions volontaires	393 688	460 065
Total des recettes différées – non courantes	393 688	460 065
Total des recettes différées	875 135	1 015 058

Sur le total des recettes différées non courantes, 384,3 millions USD sont affectés à des résultats de haut niveau et sont à objet désigné, tandis que 9,3 millions USD sont totalement souples. On trouvera ci-après une synthèse des produits différés non courants par année :

¹ Portail Web du budget du Programme de l'OMS – (<https://open.who.int/2020-21/home>), informations détaillées sur les contributions volontaires par fonds et par contributeur, 2021 (https://apps.who.int/gb/f/f_wha75.html), consultés le 29 avril 2022.

Année	Montant (en milliers USD)
2023	284 576
2024	75 186
2025	21 826
2026 et années suivantes	12 100
Total des recettes différées – non courantes	393 688

4.14 Autres passifs courants

Le solde total des autres passifs courants s'établissait à 234 millions USD au 31 décembre 2021 (contre 157,7 millions USD au 31 décembre 2020). Il s'agit, en majorité, de plusieurs montants non facturés en fin d'année pour un total de 150 millions USD. Les assurances à payer comprennent les montants à verser au fonds du programme de compensation sans faute du COVAX (47 millions USD). Parmi les autres passifs, le principal élément concerne des soldes destinés à régler l'expédition et le fret pour l'achat de biens (13 millions USD) et les frais de retenue (8 millions USD).

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Somme accumulée au titre des biens et services non facturés	127 527	96 961
Somme accumulée au titre des coûts de restructuration	1 057	500
Dettes cumulées envers le personnel	18 064	19 569
Somme accumulée au titre des remboursements à payer	2 856	2 845
Pensions à payer	973	1 450
Assurances à payer	48 255	1 983
Fondations	3 242	3 258
Autres passifs	32 048	31 149
Total des autres passifs courants	234 022	157 715

Le solde des fondations correspond aux fonds que l'OMS détient en fiducie et dont la gestion financière et administrative lui incombe. Au 31 décembre 2021, les fondations dont l'OMS détenait des fonds en fiducie sont les suivantes :

- Prix de la Fondation pour la recherche sur le syndrome de Down dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation D' A. T. Shousha ;
- Prix D' Comlan A. A. Quenum pour la santé publique ;
- Fondation Ihsan Doğramaci pour la santé de la famille ;
- Fondation Léon Bernard ;
- Bourse Francesco Pocchiari ;
- Fondation de l'État du Koweït pour la lutte contre le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète dans la Région de la Méditerranée orientale ;
- Fondation de l'État du Koweït pour la promotion de la santé ;
- Fondation des Émirats arabes unis pour la santé ;
- Prix D' LEE Jong-wook pour la santé publique.

4.15 Passifs interentités

L'OMS héberge plusieurs entités en vertu d'accords de services administratifs. La trésorerie de toutes les entités étant gérée par l'Organisation, il existe pour ces entités des passifs correspondant aux fonds détenus pour leur compte. Les montants dus par chaque entité sont indiqués dans le tableau ci-dessous (voir la note 4.2).

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Assurance-maladie du personnel	113 537	215 435
Centre international de calcul	42 313	33 359
Unitaid	465 565	499 452
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	176 116	197 979
Total des passifs interentités	797 531	946 225

4.16 Emprunts à long terme

En vertu de ses résolutions WHA55.8 (2002) et WHA56.13 (2003), l'Assemblée mondiale de la Santé a autorisé la construction d'un nouveau bâtiment au Siège pour l'Organisation et pour l'ONUSIDA, d'un coût estimé à 66 millions de francs suisses (CHF), la part de l'OMS étant estimée à 33 millions CHF. La Confédération suisse a accepté de consentir à l'Organisation et à l'ONUSIDA un prêt sans intérêt de 59,8 millions CHF, dont la part de l'OMS est de 29,9 millions CHF. Dans les résolutions susmentionnées, l'Assemblée de la Santé a également approuvé le recours au fonds immobilier pour le remboursement en 50 ans, par l'Organisation, de la part du prêt sans intérêt consenti par la Confédération suisse à partir de l'année de l'achèvement de la construction.

Le taux des obligations de la Confédération suisse à 30 ans était de -0,095 % en décembre 2021 (contre -0,356 % pour 2020). Par souci de prudence comptable, le montant non courant de 22,2 millions USD restant à rembourser dans le cadre du prêt pour le bâtiment de l'ONUSIDA n'a pas été actualisé.

En 2015, en application de la décision WHA67(12) (2014), l'Organisation a signé un nouvel accord de prêt sans intérêts de 140 millions CHF en vue de la planification et de la construction d'un nouveau bâtiment pour l'OMS à Genève, qui a été reçu en totalité en 2021.

Le solde des deux prêts restant dus au 31 décembre 2021, de 172,8 millions USD (contre 155,6 millions USD au 31 décembre 2020) se décompose comme suit :

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Passifs courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	654	677
Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	3 060	3 171
Total des passifs courants	3 714	3 848
Passifs non courants		
Bâtiment de l'OMS/ONUSIDA	22 221	23 703
Bâtiment du Siège de l'OMS (nouveau)	146 885	127 988
Total des passifs non courants	169 106	151 691
Total des emprunts à long terme	172 820	155 539

4.17 Autres passifs non courants

Le solde total des autres passifs non courants était nul au 31 décembre 2021 (alors qu'il s'établissait à 0,2 million USD au 31 décembre 2020).

5. Informations à l'appui de l'état de la performance financière

5.1 Produits

Contributions fixées

Les contributions fixées pour 2021 s'élèvent à 549,3 millions USD (contre 465,9 millions USD pour 2020).¹

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Contributions fixées	526 796	500 373
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	21 761	(34 031)
Contributions fixées déduction faite de la provision	548 557	466 342
Fonds de péréquation des impôts – ajustements	736	(396)
Total des contributions fixées	549 293	465 946

En mai 2019, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice 2020-2021,² dans laquelle elle a approuvé un budget effectif total de 5,8404 milliards USD (dont 1 milliard USD pour les opérations d'urgence et les appels). Dans la résolution WHA72.1, l'Assemblée de la Santé a également décidé que les contributions fixées des États Membres pour l'exercice 2020-2021 s'élèveraient au total à 956,9 millions USD.

Conformément à la résolution WHA66.16 (2013), lorsque le montant total de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est égal ou supérieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée à parts égales en dollars des États-Unis et en francs suisses. Lorsque le montant de la contribution fixée annuelle d'un État Membre est inférieur à 200 000 USD, cette contribution est calculée en dollars des États-Unis uniquement.

Les contributions fixées pour 2021 s'élèvent à 488,9 millions USD, soit 246,7 millions USD et 247,2 millions CHF sur la base du taux de change de mai 2019. Les contributions étant dues à partir du 1^{er} janvier, la part en francs suisses a été enregistrée au taux de change de janvier 2021. Ceci a entraîné un gain de change de 37,8 millions USD à l'enregistrement.

Par un échange de lettres entre l'OMS et le Gouvernement français, les résidents qui travaillent au CIRC bénéficient depuis décembre 2018 d'une exonération d'impôt sur les traitements et les émoluments versés par le CIRC. Le trop-perçu versé par la France au titre de la péréquation des impôts a été transféré au fonds des contributions volontaires. Le fonds de péréquation des impôts présente un solde de 0,3 million USD.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires pour 2021 s'élèvent à 3,365 milliards USD (contre 3,704 milliards USD pour 2020).

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Contributions volontaires	3 365 539	3 705 063
(Augmentation)/diminution de la provision pour créances douteuses	(311)	(837)
Contributions volontaires déduction faite de la provision	3 365 228	3 704 226

Elles correspondent aux sommes versées par des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des institutions, d'autres organisations et organes du système des Nations Unies, ainsi que par des organisations non

¹ Pour plus d'informations sur le recouvrement des contributions fixées, voir le document A75/28.

² Résolution WHA72.1.

gouvernementales. Une grande partie des recettes rapportées en 2021 correspondent à des accords qui resteront en vigueur au cours des années à venir. Pour plus d'informations sur les contributions volontaires, par fonds et par contributeur, consulter l'annexe au rapport financier.¹

Le montant total des contributions volontaires indiqué, de 3,365 milliards USD, tient compte de la déduction : i) des remboursements aux contributeurs – pour un montant de 11,2 millions USD (contre 6,2 millions en 2020) ; ii) des réductions – pour un montant de 12,2 millions USD (12,4 millions USD en 2020) – de recettes comptabilisées les années précédentes, car des informations reçues en cours d'année indiquent que ces sommes ne seront jamais recouvrées ; et iii) de l'ajustement des modalités de paiement, qui fait augmenter les recettes différées et fait baisser les recettes courantes correspondant à des recettes comptabilisées au cours d'années précédentes – pour un montant de 4,3 millions USD (contre 1,4 million USD en 2020).

Conformément aux méthodes comptables, les accords signés au cours d'une année financière mais dont l'application débute l'année financière suivante, suivant la date de début qui y est indiquée, seront enregistrés, et les produits correspondants seront comptabilisés, au cours de l'exercice suivant en fonction de la date de début. Au moment de la préparation des états financiers, des produits ou des recettes différées d'un montant de 322 millions USD ont été enregistrés en janvier 2022 sur la base d'accords signés en 2021. Les liquidités correspondant à ces accords qui ont été reçues avant le 31 décembre 2021, ont été comptabilisées comme avances et indiquées dans la note 4.9.

Contributions volontaires de biens et services

L'OMS reçoit des contributions en nature des États Membres et d'autres contributeurs. En 2021, l'Organisation a reçu des contributions de biens et services pour un montant de 93,1 millions USD (contre 79,7 millions USD au 31 décembre 2020).²

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Biens – fournitures et matériels médicaux	53 133	35 592
Biens – bureaux et fournitures pour le terrain	16 379	12 170
Services contractuels	11 421	20 919
Services	12 190	11 031
Total des contributions volontaires de biens et services	93 123	79 712

En outre, l'OMS bénéficie également de terrains mis à sa disposition par les gouvernements hôtes gratuitement ou pour un loyer symbolique. Comme les gouvernements concernés gardent le titre de propriété de ces terrains, la valeur de ces terrains n'est pas comptabilisée dans les états financiers. Le tableau ci-dessous indique les lieux où des terrains ont été mis à la disposition de l'OMS afin qu'elle y construise ou qu'elle y achète des locaux.

Région	Pays	Ville
Siège	Suisse	Genève
Afrique	Guinée équatoriale	Malabo
Afrique	Nigéria	Maiduguri, État de Borno
Afrique	République du Soudan du Sud	Djouba
Méditerranée orientale	Afghanistan	Kaboul
Méditerranée orientale	Égypte	Le Caire

¹ Document A75/INF./5. L'annexe au rapport financier est aussi disponible à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en/>.

² Les informations relatives aux contributions de biens et services sont disponibles sur le portail Web de l'OMS consacré au budget programme, à l'adresse <http://open.who.int/2020-21/home> (consulté le 9 avril 2021), et sur le site Web de l'OMS, à l'adresse <http://www.who.int/about/finances-accountability/funding/voluntary-contributions/en> (consulté le 30 avril 2021).

Région	Pays	Ville
Méditerranée orientale	Jordanie	Amman
Méditerranée orientale	Pakistan	Islamabad
Méditerranée orientale	Somalie	Garowe
Méditerranée orientale	Tunisie	Tunis
Asie du Sud-Est	Inde	New Delhi
Pacifique occidental	Philippines	Manille
Pacifique occidental	Îles Salomon	Honiara

Autres produits

En 2021, les autres produits s'élevaient au total à 58,6 millions USD (contre 49,4 millions USD au 31 décembre 2020). Ils correspondent principalement aux revenus tirés : des rétributions au titre de services (rétributions pour la préqualification), de l'hébergement d'entités telles que l'ONUSIDA, Unitaïd et le Centre international de calcul, des achats remboursables et des cotisations à l'assurance-accidents et maladie. Les autres sources de revenus sont les rétributions au titre de la chaîne d'approvisionnement, les recettes locatives, les remboursements d'assurances ainsi que la vente de publications et les redevances.

Les achats remboursables correspondent aux médicaments, aux vaccins, aux équipements et aux autres fournitures achetés par l'OMS pour le compte d'États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Les produits et les charges (voir la note 5.2) liés aux achats remboursables font partie du fonds d'entreprise et ne sont pas inscrits dans le budget programme.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Rétributions au titre de services	29 705	32 465
Achats remboursables	11 612	2 586
Redevances, ventes et recettes locatives	4 825	4 430
Autres produits	12 529	9 969
Total des autres produits	58 671	49 450

5.2 Charges

Dépenses liées au personnel

Ces dépenses correspondent au coût total de l'emploi du personnel dans tous les lieux d'affectation (traitement de base, ajustement de poste et toutes les autres prestations (telles que les pensions et les assurances) payés par l'Organisation). Les dépenses liées au personnel incluent aussi les mouvements du coût actuariel du passif du régime d'assurance-maladie du personnel, du fonds spécial d'indemnisation, des paiements de fin de contrat et de l'assurance-accidents et maladie (voir la note 4.12), qui est comptabilisé dans l'état de la performance financière (État II).

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Coût des traitements	1 059 549	1 004 118
Coût actuariel	35 467	284 530
Autres dépenses liées au personnel	89 585	100 166
Total des dépenses liées au personnel	1 184 601	1 388 814

Fournitures et matériels médicaux

L'OMS achète et distribue des fournitures et matériels médicaux principalement pour la mise en œuvre d'activités programmatiques dans les pays. Il s'agit de vaccins, de médicaments, de fournitures médicales et d'articles nécessaires au fonctionnement des hôpitaux, dont le carburant, et les frais d'expédition sont inclus. Les charges relatives aux fournitures médicales comprennent le coût des achats remboursables – voir la note 5.1 (Autres produits) et les fournitures médicales reçues comme contributions en nature.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Fournitures médicales	444 168	487 998
Fournitures médicales – en nature	53 133	35 592
Total des fournitures et matériels médicaux	497 301	523 590

Services contractuels

Le montant des services contractuels correspond aux sommes dépensées par l'OMS pour le recours à des prestataires de services, tels que des experts, dans le cadre de ses activités programmatiques. Il correspond principalement à la mise en œuvre directe d'activités (par exemple de campagnes de vaccination organisées par l'OMS en collaboration avec des gouvernements nationaux), à des services contractuels généraux (accords pour l'exécution de travaux pour l'externalisation de services professionnels, activités de proximité, services de construction, fonctionnement des programmes, etc.), à des contrats de consultants et de recherche, et à des accords de services spéciaux passés avec des personnes chargées de mener à bien des activités pour le compte de l'Organisation. Les dépenses engagées pour la sécurité font également partie des services contractuels.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Mise en œuvre directe	286 402	246 042
Services contractuels généraux	875 135	575 317
Contrats de consultants et de recherche	38 677	34 742
Accords de services spéciaux	90 490	82 363
Frais de sécurité et autres	28 029	26 743
Services	11 421	20 919
Total – Services contractuels	1 330 217	986 126

Transferts et subventions

Les transferts et les subventions à d'autres entités correspondent à des subventions accordées à des entités nationales (principalement des ministères de la santé) et à des lettres d'accord signées avec d'autres entités pour mener à bien des activités conformes aux objectifs de l'Organisation, à des charges relatives aux bourses et à des achats de matériel pour des tiers. Ces transferts et subventions à des ministères sont désignés sous le nom de « coopération financière directe ». Les charges sont normalement comptabilisées au moment du transfert des fonds au partenaire contractuel. Les entités sont tenues de rendre compte de l'utilisation des fonds pour prouver que ceux-ci sont utilisés conformément à l'accord, et l'OMS effectue un suivi sur site et des vérifications ponctuelles des activités en cours couvertes par la coopération financière directe et un examen a posteriori de certaines activités couvertes par la coopération financière directe après une évaluation des risques. Sur la base de ces examens, l'OMS peut retenir le financement destiné aux bénéficiaires des transferts et des bourses si les dispositions de l'accord n'ont pas été respectées.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Coopération financière directe	138 665	118 744
Lettres d'accord	90 124	121 021
Achats de matériel pour des tiers	180 120	148 009
Bourses d'études	1 570	1 373
Total des transferts et subventions	410 479	389 147

Voyages

Les frais de voyage correspondent aux voyages payés par l'Organisation pour les membres du personnel de l'OMS, les participants aux réunions qui ne font pas partie du personnel, les consultants, les membres du personnel affectés à des fins de développement et les représentants d'États Membres. Les charges relatives aux voyages englobent le coût des billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance et les autres coûts liés aux voyages.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Voyages	78 227	83 900

Charges opérationnelles générales

Les charges opérationnelles générales correspondent aux frais généraux liés à l'activité des bureaux de pays, des bureaux régionaux, du Siège. Elles comprennent les frais relatifs aux services essentiels, aux télécommunications, aux loyers, à l'entretien et à la réparation des actifs afin que ceux-ci continuent à fonctionner dans leur état actuel, aux licences de logiciels, aux dépenses de représentation, engagées principalement à l'occasion des réunions et des formations et les autres frais opérationnels mineurs. Les primes d'assurance pour couvrir les accidents et maladies catastrophiques entrent également dans cette catégorie. La rubrique « Autres – en nature » correspond aux bureaux en location, aux fournitures et aux autres articles reçus comme contributions en nature.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Charges opérationnelles générales	169 330	135 131
Frais de représentation	79	(4)
Autres – en nature	16 379	12 170
Total des charges opérationnelles générales	185 788	147 297

Équipement, véhicules et mobilier

En 2021, les charges se sont élevées au total à 19 millions USD (contre 30,3 millions USD en 2020) pour les achats d'articles inférieurs au seuil de capitalisation.

Dépréciation et amortissement

La dépréciation est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile. Tous les articles supérieurs au seuil de capitalisation sont dépréciés conformément à la politique en vigueur.

L'amortissement est la charge résultant de la répartition systématique du montant amortissable des actifs incorporels sur leur durée de vie utile. Il concerne les logiciels achetés.

Description	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Amortissement	11 742	10 911
Amortissement (voir la note 4.8)	1 154	1 112
Total de la dépréciation et de l'amortissement	12 896	12 023

5.3 Recettes/charges financières

Le total des recettes et des charges financières englobe des montants relatifs aux fonds administrés par l'OMS pour le compte d'autres entités (voir la note 4.15). Les recettes tirées des placements concernant d'autres entités sont allouées à ces entités. En outre, les intérêts sont répartis sur la base du solde moyen du fonds et comptabilisés comme recettes et charges financières pour ce fonds.

Les recettes et les charges financières comprennent les éléments suivants :

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Recettes/charges financières	(280)	61 130
Frais bancaires et frais liés à la gestion des placements	(3 855)	(3 280)
Gains ou (pertes) au change net(te)s réalisé(e)s ^a	59 998	20 678
Gains ou (pertes) au change net(te)s non réalisé(e)s	(41 795)	30 973
Gains ou (pertes) de réévaluation actuarielle sur le fonds pour les paiements de fin de contrat et le fonds d'assurance-accidents et maladie	(3 068)	(3 300)
Coût actuariel des intérêts lié à l'évaluation du fonds pour les paiements de fin de contrat et du fonds d'assurance-accidents et maladie	(2 160)	(2 773)
Total net des recettes/charges financières (OMS et autres entités)	8 840	103 428
Recettes/(charges) sur les placements et gains et pertes au change répartis entre d'autres entités	(5 946)	(17 091)
Total net des recettes/charges financières de l'OMS	2 894	86 337

^a Dont les différences dues à l'arrondi de l'état financier au millier de dollars des États-Unis près.

6. Informations à l'appui de l'état des variations de l'actif net/situation nette

6.1 Fonds général

Le solde total du Fonds général au 31 décembre 2021 s'élevait à 4,085 milliards USD (contre 3,732 milliards USD au 31 décembre 2020), dont 3,290 milliards USD étaient à objet désigné et 795 millions USD constituaient des réserves souples. Les différents éléments du Fonds général sont présentés ci-dessous :

Description	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
		en milliers USD	
Budget ordinaire	6.1. a	44 699	61 153
Fonds volontaires	6.1. b	4 040 216	3 670 913
Total – Fonds général		4 084 915	3 732 066

6.1. a Budget ordinaire

Cette note fournit des précisions sur les produits et les charges au budget ordinaire.

Désignation	Fonds des contributions fixées des États Membres	Fonds de péréquation des impôts	Fonds de roulement	Total
	en milliers USD			
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	21 665	8 488	31 000	61 153
Contributions fixées nettes des États Membres (voir la note 5.1)	548 557			548 557
Crédits au fonds de péréquation des impôts	(10 500)	10 500		
Charges financières	(19 328)			(19 328)
Produits accessoires	331			331
Charges programmatiques	(532 525)			(532 525)
Transfert au Fonds pour les infrastructures, conformément aux décisions WHA69(18) et WHA70 (16) de l'Assemblée mondiale de la Santé (voir la note 6.2.b.i.a)).	(8 000)			(8 000)
Remboursements d'impôts aux membres du personnel		(6 225)		(6 225)
Remboursements/ajustements		736		736
Solde au 31 décembre 2021	200	13 499	31 000	44 699

Conformément à la résolution WHA72.1, l'Assemblée mondiale de la Santé a approuvé le versement d'une somme de 10,5 millions USD au fonds de péréquation des impôts et a décidé que le fonds de roulement serait maintenu à son niveau actuel de 31 millions USD.

6.1. b Fonds volontaires

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds volontaire relatif aux contributions de base, aux contributions à objet désigné et aux contributions des partenariats.

Désignation	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
		en milliers USD	
Compte des contributions volontaires de base		135 172	118 659
Fonds des contributions volontaires de base		329 970	316 597
Fonds des contributions volontaires à objet désigné		1 462 765	1 302 539
Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (fonds fiduciaire du TDR)		32 425	31 270
Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (fonds fiduciaire de HRP)		37 032	54 724
Fonds pour les programmes spéciaux et les accords de collaboration		354 735	285 987
Compte spécial de frais généraux	6.1. b. i	615 393	518 866
Fonds pour les interventions en cas d'épidémies ou de crises		952 284	957 029
Fonds de réserve pour les situations d'urgence	6.1. b. ii	63 015	30 945
Fonds pour la facturation au service – opérations avec contrepartie directe		58 830	48 860
Fonds pour la chaîne d'approvisionnement		(1 405)	5 437
Total des fonds volontaires		4 040 216	3 670 913

6.1. b.i Compte spécial de frais généraux

Ce compte a été ouvert afin de couvrir les frais généraux d'activités financées par des sources autres que le budget ordinaire (c'est-à-dire par des contributions volontaires).

Sont portés au crédit de ce compte les produits provenant des sources suivantes :

- conformément à la résolution WHA34.17 (1981), les fonds provenant de sources volontaires pour couvrir les dépenses d'appui aux programmes sont calculés en appliquant un pourcentage fixe au total des dépenses. Cette résolution prévoit une commission uniforme de 13 % sur les dépenses des projets. Le Directeur général a plusieurs fois fait exception à cette règle, principalement pour les situations d'urgence. Pour 2021, les recettes relatives aux dépenses des projets se sont élevées à 245,2 millions USD, ce qui correspond à un taux moyen de 8 % pour les dépenses d'appui aux programmes ;
- les accords de services administratifs passés avec d'autres entités ;
- les intérêts perçus sur les contributions volontaires, tels qu'indiqués dans le document EB122/3.

On trouvera ci-dessous une synthèse de l'état du fonds :

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	518 866	421 924
Produits		
Dépenses d'appui aux programmes	245 184	185 196
Recettes financières	30 307	64 065
Accords de services administratifs passés avec d'autres entités	3 574	3 706
Transfert pour des projets particuliers ^a	40 000	0
Autres produits	255	86
Total des produits	319 320	253 053
Charges		
Dépenses liées au personnel	146 803	94 459
Fournitures et matériels médicaux	690	605
Services contractuels	29 574	20 948
Transferts et subventions à d'autres entités	1 006	89
Voyages	680	548
Charges opérationnelles générales	31 444	36 746
Équipement, véhicules et mobilier	3 285	1 879
Total des charges	213 482	155 274
À déduire :		
Transfert aux fonds d'affectation spéciale ^b	9 000	0
Augmentation de la provision pour créances douteuses – contributions volontaires (voir les notes 4.3 et 5.1)	311	837
Solde au 31 décembre	615 393	518 866

^a En 2021, le Compte spécial de frais généraux a reçu un transfert de 36 millions USD du Fonds pour la mobilité et un transfert de 4 millions USD du Fonds pour la maternité.

^b En 2021, un transfert de 9 millions USD a été effectué du Compte spécial de frais généraux au Fonds pour la technologie de l'information.

Charges imputées au fonds, par bureau principal :

Charges par bureau principal	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Activités mondiales et interrégionales	116 313	84 427
Bureau régional de l'Afrique	21 812	22 162
Bureau régional des Amériques	4 022	3 574
Bureau régional de la Méditerranée orientale	23 442	14 408
Bureau régional de l'Europe	15 113	7 101
Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	16 663	15 660
Bureau régional du Pacifique occidental	16 117	7 942
Charges totales par bureau principal	213 482	155 274

6.1. b.ii Fonds de réserve pour les situations d'urgence

Ce fonds a été créé par la Soixante-Huitième Assemblée mondiale de la Santé en vertu de la décision WHA68(10) (2015). Il a pour but d'assurer le financement temporaire des opérations d'urgence sur le terrain, avec une capitalisation cible de 100 millions USD. On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	30 945	32 326
Produits		
Contributions	46 299	22 849
Total des produits	46 299	22 849
Charges		
Dépenses liées au personnel	313	636
Fournitures et matériels médicaux	2 315	2 661
Services contractuels	7 106	16 607
Transferts et subventions	635	647
Voyages	1 383	853
Charges opérationnelles générales	1 962	2 440
Équipement, véhicules et mobilier	515	386
Total des charges	14 229	24 230
Solde au 31 décembre	63 015	30 945

6.2 États Membres – Autres

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds « États Membres – Autres ».

Désignation	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
		en milliers USD	
Fonds commun		405 011	306 342
Fonds d'entreprise	6.2. a	35 551	35 513
Fonds d'affectation spéciale	6.2. b	(1 180 903)	(1 553 591)
Total – États Membres – Autres		(740 341)	(1 211 736)

6.2. a Fonds d'entreprise

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'entreprise.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Fonds d'entreprise		
Fonds pour l'assurance-accidents et maladie	13 466	12 796
Fonds pour les concessions	3 252	5 137
Fonds pour les locations de garages	6 357	5 695
Fonds pour le Centre mondial de conférences et de formation de Tunis	1 996	1 898
Fonds pour les polices d'assurance	5 475	4 633
Fonds de roulement des ventes	4 394	4 357
Fonds pour les services partagés	611	997
Total du fonds d'entreprise	35 551	35 513

6.2. b Fonds d'affectation spéciale

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds d'affectation spéciale.

Désignation	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
en milliers USD			
Fonds d'affectation spéciale			
Fonds du prêt à la construction		(150 137)	(126 224)
Fonds pour les infrastructures	6.2. b. i	182 115	172 153
Fonds pour le recouvrement du coût des services en interne		5 984	3 761
Fonds pour la maternité		71	4 157
Fonds pour la mobilité		3 174	38 128
Fonds pour les droits et indemnités statutaires non inclus dans le traitement		21 128	15 617
Fonds pour le personnel employé dans la lutte contre la poliomyélite		44 751	46 223
Fonds pour l'occupation des postes		40 608	37 108
Fonds pour la sécurité		3 622	3 896
Fonds spécial d'indemnisation		(45 269)	(45 036)
Fonds de l'Assurance-maladie du personnel		(1 254 390)	(1 731 939)
Fonds pour la reconstitution des stocks		13 015	16 530
Fonds pour les paiements de fin de contrat		(47 875)	11 645
Fonds pour les stagiaires		124	390
Fonds du pôle mondial chargé de coordonner les activités de contrôle.		2 176	
Total du fonds d'affectation spéciale		(1 180 903)	(1 553 591)

6.2. b.i Fonds pour les infrastructures

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la décision WHA70(16) (2017). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
en milliers USD			
Fonds immobilier	6.2. b.i. a)	146 792	140 966
Fonds pour la technologie de l'information	6.2. b.i. b)	35 323	31 187
Total du fonds pour les infrastructures		182 115	172 153

6.2. b.i. a) Fonds immobilier

Ce fonds a été créé par l'Assemblée de la Santé en vertu de la résolution WHA23.14 (1970). Il est utilisé pour couvrir les dépenses afférentes à la construction de bâtiments ou à l'agrandissement de bâtiments existants ; à l'acquisition de terrains, le cas échéant ; et aux réparations et aux transformations des bâtiments à usage de bureaux existants ; enfin, à l'entretien, aux réparations et à la modification des logements loués au personnel par l'Organisation. Une autorisation expresse de l'Assemblée de la Santé est nécessaire pour l'acquisition de terrains, la construction de bâtiments ou l'agrandissement de bâtiments existants.

On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
en milliers USD		
Solde au 1^{er} janvier	140 966	135 588
Produits		
Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16)	10 000	
Contributions venant de l'état de paie	10 622	9 817
Recettes financières	157	2 379

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Recettes locatives	2 195	2 214
Autres produits		
Total des produits	22 974	14 410
Charges		
Dépenses liées au personnel	63	37
Fournitures et matériels médicaux	10	33
Services contractuels	11 469	3 208
Voyages	49	(2)
Charges opérationnelles générales ^a	5 420	5 338
Équipement, véhicules et mobilier	137	418
Total des charges	17 148	9 032
Solde au 31 décembre	146 792	140 966

^a En 2020, 3,46 millions USD ont été avancés au fonds pour la technologie de l'information pour un projet informatique dans le nouveau bâtiment du Siège.

Charges imputées au fonds immobilier, par bureau principal :

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Charges par bureau principal		
Siège	14 537	6 288
Bureau régional de l'Afrique	2 146	1 269
Bureau régional de la Méditerranée orientale	465	1 367
Bureau régional du Pacifique occidental	0	108
Total des charges	17 148	9 032

6.2. b.i b) Fonds pour la technologie de l'information

Ce fonds a été créé pour répondre aux besoins administratifs actuels et futurs de l'Organisation. Il peut être alimenté par une ouverture de crédits au budget ordinaire et par des contributions volontaires (compte spécial de frais généraux compris). On trouvera ci-après une synthèse de l'état du fonds.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Solde au 1^{er} janvier	31 187	28 887
Produits		
Crédits reçus conformément à la décision WHA70(16)	15 000	
Transfert pour des projets particuliers ^a	9 000	14 065
Total des produits	24 000	14 065
Charges		
Dépenses liées au personnel	2 450	941
Services contractuels	14 831	7 070
Voyages	20	47
Charges opérationnelles générales	2 141	847
Équipement, véhicules et mobilier	422	2 860
Total des charges	19 864	11 765
Solde au 31 décembre	35 323	31 187

^a En 2021, 9 millions USD ont été transférés du Compte spécial de frais généraux.

En 2020, 10,6 millions USD ont été transférés du Compte spécial de frais généraux, et 3,46 millions USD ont été avancés du fonds immobilier pour un projet informatique dans le nouveau bâtiment du Siège.

6.3 Fonds fiduciaire

Cette note fournit des précisions sur le solde du fonds fiduciaire.

Désignation	31 décembre 2021	31 décembre 2020
	en milliers USD	
Fonds fiduciaire		
Fonds de l'Alliance pour la recherche sur les politiques et les systèmes de santé	9 747	13 699
Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé	10 999	6 871
Fonds de l'ESPEN	13 798	17 083
Fonds du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	10 543	4 957
Fonds de l'Association du personnel	157	235
Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac	17 076	26 784
Total du fonds fiduciaire	62 320	69 629

7. Informations à l'appui de l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels

En mai 2019, l'Assemblée de la Santé a adopté la résolution WHA72.1 sur le budget programme 2020-2021, en vertu de laquelle elle a approuvé le budget pour l'exercice 2020-2021, toutes sources de fonds confondues (contributions fixées et contributions volontaires), pour un montant total de 5,8404 milliards USD. Le budget de l'OMS est adopté par l'Assemblée de la Santé pour deux ans.

Le budget et les états financiers de l'OMS sont établis selon des méthodes comptables différentes. L'état de la situation financière (État I), l'état de la performance financière (État II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (État III) et le tableau des flux de trésorerie (État IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, tandis que l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V) est établi sur la base de la comptabilité de caisse modifiée (c'est-à-dire que l'utilisation du budget est mesurée en fonction des dépenses réelles).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), lorsque les états financiers et le budget ne sont pas préparés sur une base comparable, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité. Comme indiqué à la note 2.18, le fonds général correspond aux résultats du budget programme, compte non tenu des charges au fonds de péréquation des impôts, de l'utilisation hors du budget programme et des charges en nature (biens et services).

Comme prévu par la Norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les montants réels présentés dans l'État V sont rapprochés, sur une base comparable, des montants réels présentés dans les états financiers, en identifiant séparément toutes les différences relatives à la base, au calendrier et à l'entité.

Des différences de base surviennent lorsque des éléments du budget-programme approuvé sont utilisés pour des activités autres que la mise en œuvre des programmes techniques, par exemple pour les charges du fonds de péréquation des impôts, pour d'autres utilisations en dehors du budget programme et dans d'autres cas particuliers.

Les différences de calendrier correspondent à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de charges au budget programme relatives à d'autres exercices financiers.

Les différences relatives aux entités sont dues à l'inclusion dans les états financiers de l'OMS de montants correspondant à deux fonds : « États Membres – Autres » et le fonds fiduciaire, qui ne font pas partie du budget programme de l'Organisation.

Les différences de présentation tiennent à des différences de format et de classification dans l'état des flux de trésorerie (État IV) et dans l'état de la comparaison des montants budgétaires et des montants réels (État V).

Un rapprochement entre les montants réels présentés sur une base comparable dans l'État V et ceux présentés dans l'État IV pour décembre 2021 figure ci-dessous.

Désignation	2021			
	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
	en milliers USD			
Montant réel sur une base comparable (État V)	(3 565 902)			(3 565 902)
Différences de base	58 343	(831 727)	9 206	(764 178)
Différences de calendrier	(420)			(420)
Différences relatives aux entités	94 650	22 191		116 841
Différences de présentation	3 679 098	(43 429)		3 635 669
Montant réel dans le tableau des flux de trésorerie (État IV)	265 769	(852 965)	9 206	(577 990)

8. Information sectorielle

8.1 État de la situation financière par segment

Au 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
ACTIFS								
Actifs courants								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	303 983	14 615	0	10 048	1 796	4 079	3 436	337 957
Placements à court terme	4 562 887	0	0	0	0	0	0	4 562 887
Créances courantes	2 266 013	6 504	(1 019 735)	2 059	1 028	7 472	999	1 264 340
Créances sur le personnel	6 882	2 188	0	910	960	618	1 413	12 971
Stocks	125 197	7 977	0	48 016	224	5 269	3 747	190 430
Paiements anticipés et dépôts	94 457	292	0	1 489	958	3 712	1 722	102 630
Total des actifs courants	7 359 419	31 576	(1 019 735)	62 522	4 966	21 150	11 317	6 471 215
Actifs non courants								
Créances non courantes	393 688	0	0	0	0	0	0	393 688
Placements à long terme	114 511	0	0	0	0	0	0	114 511
Immobilisations corporelles	192 719	11 390	0	21 641	588	2 471	1 211	230 020
Actifs incorporels	4 932	0	0	0	0	0	0	4 932
Total des actifs non courants	705 850	11 390	0	21 641	588	2 471	1 211	743 151
TOTAL DES ACTIFS	8 065 269	42 966	(1 019 735)	84 163	5 554	23 621	12 528	7 214 366
PASSIFS								
Passifs courants								
Contributions reçues en avance	97 583	122	0	0	0	241	0	97 946
Dettes	43 652	14 872	0	32 451	8 038	9 401	5 754	114 168
Dettes envers le personnel	536	864	0	284	91	157	156	2 088
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – courants	45 971	19 595	0	9 292	6 490	5 484	5 150	91 982
Recettes différées courantes	481 447	0	0	0	0	0	0	481 447
Passifs financiers	35 595	0	0	0	0	0	0	35 595
Autres passifs courants	(22 286 908)	9 332 610	142 351	6 524 799	1 946 626	2 654 763	1 919 781	234 022
Passifs interentités	797 531	0	0	0	0	0	0	797 531
Emprunts à long terme – courants	3 714	0	0	0	0	0	0	3 714
Total des passifs courants	(20 780 879)	9 368 063	142 351	6 566 826	1 961 245	2 670 046	1 930 841	1 858 493

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Passifs non courants								
Emprunts à long terme – non courants	169 106	0	0	0	0	0	0	169 106
Montants accumulés pour régler les avantages du personnel – non courants	1 118 127	46 952	0	21 094	154 417	24 512	21 083	1 386 185
Recettes différées non courantes	393 688	0	0	0	0	0	0	393 688
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des passifs non courants	1 680 921	46 952	0	21 094	154 417	24 512	21 083	1 948 979
TOTAL DES PASSIFS	(19 099 958)	9 415 015	142 351	6 587 920	2 115 662	2 694 558	1 951 924	3 807 472
ACTIF NET/SITUATION NETTE								
Fonds général	26 934 990	(9 094 142)	(1 146 153)	(6 349 551)	(1 857 307)	(2 556 339)	(1 846 583)	4 084 915
États Membres – Autres	74 513	(232 129)	(14 466)	(150 127)	(213 150)	(113 357)	(91 625)	(740 341)
Fonds fiduciaires	155 724	(45 778)	(1 467)	(4 079)	(39 651)	(1 241)	(1 188)	62 320
TOTAL DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	27 165 227	(9 372 049)	(1 162 086)	(6 503 757)	(2 110 108)	(2 670 937)	(1 939 396)	3 406 894
TOTAL DES PASSIFS ET DES ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	8 065 269	42 966	(1 019 735)	84 163	5 554	23 621	12 528	7 214 366

8.2 État de la performance financière par segment

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Produits								
Contributions fixées	549 293							549 293
Contributions volontaires	3 365 229				(1)			3 365 228
Contributions volontaires de biens et services	93 123							93 123
Produits divers	59 623	(1 928)		2 008	(1 524)	(909)	1 401	58 671
Total des produits	4 067 268	(1 928)		2 008	(1 525)	(909)	1 401	4 066 315
Charges								
Dépenses liées au personnel	560 352	232 433	48 897	121 730	103 704	59 557	57 928	1 184 601
Fournitures et matériels médicaux	49 864	116 053	5 159	199 893	30 702	49 996	45 634	497 301
Services contractuels	407 334	312 573	41 276	345 082	84 718	85 292	53 942	1 330 217
Transferts et subventions	27 398	115 224	33 112	137 246	29 936	31 476	36 087	410 479
Voyages	22 687	34 522	4 524	8 120	3 961	1 779	2 634	78 227
Charges opérationnelles générales	57 463	42 304	1 722	40 789	17 862	17 888	7 760	185 788
Équipement, véhicules et mobilier	(17 735)	14 501	935	13 228	4 951	3 585	(499)	18 966
Dépréciation et amortissement	4 286	4 206		2 632	206	971	595	12 896
Total des charges	1 111 649	871 816	135 625	868 720	276 040	250 544	204 081	3 718 475
Recettes/(charges) financières	4 251	(1 908)	(22)	2 027	(693)	(506)	(255)	2 894
(DÉFICIT)/EXCÉDENT TOTAL POUR L'ANNÉE^a	2 959 870	(875 652)	(135 647)	(864 685)	(278 258)	(251 959)	(202 935)	350 734

^a Le solde des recettes présente un fort excédent pour le Siège et des déficits pour les autres bureaux. Ceci est dû à la politique de comptabilité centralisée des produits et de comptabilité décentralisée des charges.

9. Montants passés par profits et pertes et versements à titre gracieux

En 2021, un montant total de 22 576 USD a été passé par profits et pertes (contre 6 658 234 USD en 2020). Cette somme correspond : à un trop-perçu de traitement et à des avances à d'anciens membres du personnel, pour 22 451 USD, et au paiement d'une indemnité journalière versée à un participant à une réunion, dont le solde de 125 USD a été considéré comme irrécouvrable.

En 2021, 12 versements à titre gracieux pour un montant de 257 833 USD ont été approuvés (des versements à titre gracieux pour un montant de 6600 USD avaient été effectués en 2020).

10. Informations relatives aux parties liées et au personnel de direction

Le Directeur général, les Directeurs régionaux et tous les autres membres du personnel hors classes sont considérés comme personnel de direction essentiel.

Au cours de l'année, 25 membres du personnel étaient considérés comme faisant partie du personnel de direction essentiel. Le tableau ci-dessous indique leur rémunération globale.

Désignation	en milliers USD
Rémunération et ajustement de poste	6 114
Avantages	439
Pension et assurance-maladie	1 753
Rémunération totale	8 305
Avances non remboursées relatives aux avantages du personnel	49
Avances non remboursées relatives aux prêts (en plus des avantages normaux, le cas échéant)	8 354

La rémunération totale versée au personnel de direction essentiel inclut le traitement net, l'ajustement de poste, les avantages tels que l'indemnité de représentation et les autres indemnités, la prime d'affectation et les autres primes, l'allocation logement, le remboursement des frais d'expédition des effets personnels, et les cotisations de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'Assurance-maladie.

Le personnel de direction essentiel a également droit, comme les autres employés, aux avantages postérieurs à l'emploi. Il est impossible de quantifier ces avantages de manière fiable. Les membres du personnel de direction essentiel sont membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Le Directeur régional pour les Amériques fait partie du personnel de direction essentiel. Cependant, comme il bénéficie de tous les avantages prévus par l'OPS, ceux-ci sont indiqués dans les états financiers de l'OPS et non dans ceux de l'OMS.

Au cours de l'année, le personnel de direction essentiel n'a bénéficié d'aucun prêt en dehors de ceux auxquels peut avoir accès l'ensemble du personnel.

Fondation de soutien à l'Organisation mondiale de la Santé (Fondation pour l'OMS)

La Fondation pour l'OMS est une fondation caritative à but non lucratif de droit suisse, qui a conclu en 2020 un accord avec l'Organisation en vue de renforcer le Programme général de travail et les priorités de l'OMS ou de soutenir autrement le mandat de l'Organisation. L'accord signé en 2020 précise la nature de la relation, les modalités du partenariat, le statut indépendant des parties et les conditions d'utilisation de l'appellation « OMS » ; il définit également le rôle, la composition et les fonctions du Comité mixte de planification et de

coordination, principale instance permettant d'assurer une communication et une coordination solides concernant les stratégies destinées à soutenir les politiques, les objectifs, les activités et les causes de l'OMS. Un résumé de l'accord est disponible à l'adresse suivante : <https://www.whofoundationproject.org/wp-content/uploads/2020/09/MOU-WHO-WHOF-signed.pdf>.

11. Événements postérieurs à la date de reporting

La date de reporting de l'OMS est le 31 décembre 2021. La publication des états financiers a été autorisée le 25 mars 2022, date à laquelle ils ont été soumis au Commissaire aux comptes par le Directeur général. À la date de signature des présents comptes, aucun événement significatif, favorable ou défavorable, qui aurait pu avoir un impact sur les états financiers n'était survenu entre la date du bilan et la date à laquelle l'émission des états financiers a été autorisée.

12. Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

Passifs éventuels

Au 31 décembre 2021, l'OMS faisait l'objet d'actions en justice en suspens. La plupart d'entre elles concernaient des litiges qui ne sont pas enregistrés, car le remboursement de sommes a été considéré comme improbable. Cependant, une affaire concernant des litiges contractuels doit être considérée comme un passif éventuel. Le coût total potentiel pour l'Organisation est estimé à 319 122 USD (contre 318 066 USD au 31 décembre 2020).

Engagements relatifs à des locations simples

L'OMS conclut des baux de location simple pour louer des bureaux dans plusieurs pays. En 2021, les charges de l'OMS pour la location de bureaux s'élevaient à 16,1 millions USD. Les sommes minimales à payer à l'avenir pour la location de locaux dont le loyer annuel est supérieur à 50 000 USD pour les périodes suivantes s'établissent comme suit :

Désignation	Total	
	en milliers USD	
	Année 2021	Année 2020
Moins d'un an	16 098	13 967
De 1 à 5 ans	23 282	20 271
Plus de 5 ans	2 747	4 532
Total des engagements relatifs à des locations simples	42 127	38 770

L'Organisation n'avait pas de contrat de location-financement en suspens à la date de reporting.

Au 31 décembre 2021, les recettes locatives au titre de bureaux s'élevaient au total à 0,5 million USD (contre 0,6 million USD au 31 décembre 2020). Il n'y a pas d'engagement de paiement minimum pour 2022 et les années suivantes.

Actifs éventuels

Conformément à la Norme IPSAS 19 (Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels), des actifs éventuels seront indiqués lorsqu'un événement aura donné lieu à un probable flux entrant d'avantages économiques. Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucun actif éventuel important à indiquer.

Tableau I. État de la performance financière par fonds

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Fonds général				États Membres – Autres			Fonds fiduciaires	Total partiel	Éliminations ^a	Total	Pourcentage
	Budget ordinaire	Fonds volontaires	Éliminations	Total partiel	Fonds commun	Fonds d'entreprise	Fonds d'affectation spéciale					
Produits												
Contributions fixes	549 293			549 293							549 293	14 %
Contributions volontaires		3 333 070		3 333 070			75	38 062	38 137	(5 979)	3 365 228	83 %
Contributions volontaires de biens et services						93 123			93 123		93 123	2 %
Produits divers	331	321 976	(239 050)	83 257	(2 648)	23 352	295 658		316 362	(340 948)	58 671	1 %
Total des produits opérationnels	549 624	3 655 046	(239 050)	3 965 620	(2 648)	116 475	295 733	38 062	447 622	(346 927)	4 066 315	100 %
Charges												
Dépenses liées au personnel	379 707	796 263		1 175 970		19 031	168 278	20 027	207 336	(198 705)	1 184 601	32 %
Fournitures et matériels médicaux	20 761	476 540		497 301	(66 516)	62 656	7 332	100	3 572	(3 572)	497 301	13 %
Services contractuels	78 374	1 182 272		1 260 646	(13 937)	14 169	70 626	13 961	84 819	(15 248)	1 330 217	36 %
Transferts et subventions	24 785	384 809		409 594	(453)	1 198	85	6 890	7 720	(6 835)	410 479	11 %
Voyages	6 472	70 974		77 446			371	410	781		78 227	2 %
Charges opérationnelles générales	30 658	365 386	(239 050)	156 994		18 652	128 163	3 920	150 735	(121 941)	185 788	5 %
Équipement, véhicules et mobilier	5 993	39 881		45 874	(25 630)	285	(1 000)	63	(26 282)	(626)	18 966	1 %
Dépréciation et amortissement					12 896				12 896		12 896	0 %
Total des charges	546 750	3 316 125	(239 050)	3 623 825	(93 640)	115 991	373 855	45 371	441 577	(346 927)	3 718 475	100 %
Recettes/(charges) financières	(19 328)	30 382		11 054	7 677	(446)	(15 391)		(8 160)		2 894	
EXCÉDENT/(DÉFICIT) TOTAL POUR L'ANNÉE	(16 454)	369 303		352 849	98 669	38	(93 513)	(7 309)	(2 115)		350 734	
Solde des fonds – 1 ^{er} janvier 2020	61 153	3 670 913		3 732 066	306 342	35 513	(1 553 591)	69 629	(1 142 107)		2 589 959	
Ajustements directs de l'actif net/situation nette							466 201		466 201		466 201	
Solde des fonds – 31 décembre 2021	44 699	4 040 216		4 084 915	405 011	35 551	(1 180 903)	62 320	(1 144 222)		3 406 894	

^a Les éliminations indiquées dans l'état de la performance financière par fonds (Tableau I) sont des ajustements comptables qui servent à annuler l'effet des transferts entre fonds qui, autrement, entraîneraient une surévaluation des produits et des charges de l'Organisation. Ces ajustements comptables sont effectués au moyen d'un fonds distinct créé dans ce but.

Tableau II. Charges par bureau principal – Fonds général seulement

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en milliers USD)

Désignation	Siège	Bureau régional de l'Afrique	Bureau régional des Amériques	Bureau régional de la Méditerranée orientale	Bureau régional de l'Europe	Bureau régional de l'Asie du Sud-Est	Bureau régional du Pacifique occidental	Total
Charges								
Dépenses liées au personnel	556 145	239 629	48 897	123 207	87 164	62 473	58 455	1 175 970
Fournitures et matériels médicaux	100 509	73 202	5 159	198 023	31 462	50 661	38 285	497 301
Services contractuels	354 155	308 871	40 876	334 956	82 808	86 348	52 632	1 260 646
Transferts et subventions	32 220	111 278	33 054	136 939	29 936	31 444	34 723	409 594
Voyages	22 583	34 059	4 523	7 970	3 906	1 771	2 634	77 446
Charges opérationnelles générales	47 036	38 267	1 722	36 684	9 954	17 122	6 209	156 994
Équipement, véhicules et mobilier	1 940	18 559	930	15 638	5 247	3 958	(398)	45 874
Total des charges	1 114 588	823 865	135 161	853 417	250 477	253 777	192 540	3 623 825
Pourcentage des charges par type sur l'ensemble des bureaux principaux								
Dépenses liées au personnel	47 %	20 %	4 %	10 %	7 %	5 %	5 %	100 %
Fournitures et matériels médicaux	20 %	15 %	1 %	40 %	6 %	10 %	8 %	100 %
Services contractuels	28 %	25 %	3 %	27 %	7 %	7 %	4 %	100 %
Transferts et subventions à d'autres entités	8 %	27 %	8 %	33 %	7 %	8 %	8 %	100 %
Voyages	29 %	44 %	6 %	10 %	5 %	2 %	3 %	100 %
Charges opérationnelles générales	30 %	24 %	1 %	23 %	6 %	11 %	4 %	100 %
Équipement, véhicules et mobilier	4 %	40 %	2 %	34 %	11 %	9 %	-1 %	100 %
Pourcentage global	31 %	23 %	4 %	24 %	7 %	7 %	5 %	100 %
Pourcentage des charges par type dans chaque bureau principal								
Dépenses liées au personnel	50 %	29 %	36 %	14 %	35 %	25 %	30 %	32 %
Fournitures et matériels médicaux	9 %	9 %	4 %	23 %	13 %	20 %	20 %	14 %
Services contractuels	32 %	37 %	30 %	39 %	33 %	34 %	27 %	35 %
Transferts et subventions à d'autres entités	3 %	14 %	24 %	16 %	12 %	12 %	18 %	11 %
Voyages	2 %	4 %	3 %	1 %	2 %	1 %	1 %	2 %
Charges opérationnelles générales	4 %	5 %	1 %	4 %	4 %	7 %	3 %	4 %
Équipement, véhicules et mobilier	0 %	2 %	1 %	2 %	2 %	2 %	0 %	1 %
Pourcentage global	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Tableau III. Situation financière globale – ensemble des fonds, 2020-2021, 2018-2019 et 2016-2017

Pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2021 (en millions USD)

Désignation	Total 2020-2021	Total 2018-2019	Total 2016-2017
Contributions fixées	1 015	991	927
Contributions volontaires – budget programme	6 988	4 690	3 828
Total des contributions – budget programme	8 003	5 681	4 755
Autres produits au budget programme	122	63	37
Produits hors du budget programme	67	121	122
Contributions volontaires de biens et services	173	152	225
Total des produits (toutes sources confondues)	8 365	6 017	5 139
Charges au budget programme	6 629	5 314	4 572
Charges hors du budget programme et autres	477	123	354
Charges – en nature (biens et services)	173	151	225
Total des charges (toutes sources confondues)	7 279	5 588	5 151
Recettes financières	89	102	140
Excédent/(déficit) total	1 175	531	128

= = =



**Organisation
mondiale de la Santé**